

Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée



Charte du Parc 2010 - 2022 le projet de territoire adopté par tous



EDITO

Nichée au bord de la Méditerranée, chahutée par les vents, sculptée par le pastoralisme puis, plus récemment, par la culture de la vigne, façonnée par les grandes pages de notre histoire : l'expansion de l'empire romain, l'épopée cathare, la création du Canal du Midi, la révolte vigneronne, ..., la Narbonnaise en Méditerranée est caractérisée par des paysages étonnants où le « sec » des garrigues le dispute à « l'humide » des lagunes méditerranéennes. Ce territoire préservé et attachant, en Pays Cathare au coeur du Languedoc, vit au rythme de ses activités traditionnelles (viticulture, petits métiers de la pêche, ...).

Un territoire exceptionnel mais à l'équilibre fragile qui concentre toutes les problématiques régionales : accueil de nouvelles populations, dynamisme économique et touristique, attraction du littoral, mutation de la viticulture, préservation des paysages et de la biodiversité, renouveau culturel...

C'est pourquoi nous avons souhaité en faire un « Parc Naturel Régional » à la fois territoire exemplaire que nous voulons choyer et terre d'expérimentation pour que son aura rayonne au-delà de cette région.

Notre projet pour les douze prochaines années (2010-2021) est inscrit noir sur blanc dans cette nouvelle charte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Après un long et profond travail de réflexion et de prospective, ce document a été élaboré dans la plus grande concertation : habitants, élus municipaux, départementaux et régionaux, services de l'Etat, techniciens, associatifs, socio-professionnels.

Maintenant, c'est à nous tous de faire vivre ce projet, de lui donner une réalité pour que la Narbonnaise en Méditerranée, l'un des 46 Parcs Naturels Régionaux de France reste un territoire d'exception, tourné vers l'avenir et ouvert vers l'extérieur au coeur de l'Aude, Pays Cathare, une destination Sud de France !

Georges FRÊCHE
Président
de la Région
Languedoc-Roussillon



Marcel RAINAUD
Sénateur, Président
du Conseil Général
de l'Aude



Richard SEVCIK
Président
du Parc naturel régional de la
Narbonnaise en Méditerranée



Charte du Parc

Horizon 2021

Juillet 2010

Conception et réalisation

L'équipe du Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée

Document réalisé
dans le cadre de la révision de la charte
du Parc naturel régional
de la Narbonnaise en Méditerranée
avec le concours de nos partenaires



Sommaire

Comment lire la Charte ? / Lien avec le Plan du Parc	6
Introduction à la Charte	13
1. Autour des complexes lagunaires de la Narbonnaise	14
2. De l'ancienne à la nouvelle Charte : un processus d'amélioration continue	20
3. Une Charte reconnue « Agenda 21	24
4. Nos enjeux pour demain	26
5. Notre stratégie pour le territoire	28
6. Un projet pour notre territoire	30
7. Engagements de tous... et de chacun	36
8. Lecture transversale de la Charte	40
AXE 1. Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers	43
Objectif 1.1. Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel	44
Mesure 1.1.1 Renforcer les connaissances sur les écosystèmes	44
Mesure 1.1.2. Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées	46
Objectif 1.2. Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres	50
Mesure 1.2.1. Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels	50
Mesure 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau	52
Objectif 1.3. Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise	56
Mesure 1.3.1. Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel	56
Mesure 1.3.2. Restaurer les sites dégradés ou en mutation	58
AXE 2. Aménager, construire et produire de manière responsable	63
Objectif 2.1. Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages	64
Mesure 2.1.1. S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources	64
Mesure 2.1.2. Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction	66
Objectif 2.2. Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire	70
Mesure 2.2.1. Soutenir les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières	70
Mesure 2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire	72

Objectif 2.3. Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines	76
Mesure 2.3.1. Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise	76
Mesure 2.3.2. Promouvoir le tourisme durable en Narbonnaise	78
Objectif 2.4. Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable	82
Mesure 2.4.1. Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine	82
Mesure 2.4.2. Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale	84
AXE 3 : Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants	89
Objectif 3.1. Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire	90
Mesure 3.1.1. Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large	90
Mesure 3.1.2. Partager le projet avec les habitants	92
Objectif 3.2. Prolonger l'émergence d'une plate-forme pour l'éducation à l'environnement et au territoire	96
Mesure 3.2.1. Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements.	96
Mesure 3.2.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement	98
Objectif 3.3. Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels	102
Mesure 3.3.1. Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise	102
Mesure 3.3.2. Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise	104
Déclinaison « littoral » de la Charte	109
Introduction à la déclinaison « Littoral de la Charte	110
Commune de Fleury d'Aude (Saint Pierre La Mer)	112
Commune de Narbonne (Narbonne-Plage)	114
Commune de Gruissan	116
Commune de Port La Nouvelle	118
Commune de Leucate	120
Vue d'ensemble sur la Charte	122

Comment lire la Charte ?

La Charte est constituée :

■ **du présent rapport** comportant :

- Un **préambule** présentant le territoire, les enjeux, le cadre stratégique du projet et les engagements généraux des signataires
- **3 axes généraux** pour le territoire et qui répondent aux grands enjeux identifiés dans le diagnostic (**NOS PRIORITES**)
- **10 objectifs stratégiques** qui précisent les axes stratégiques et fixent la direction des différentes mesures (**CE QUE NOUS VOULONS**)
- **20 mesures opérationnelles** qui donnent les buts et précisent les champs d'intervention prioritaires (**COMMENT NOUS ALLONS FAIRE**)
- Une **déclinaison « littoral »** de cette Charte pour les 5 communes en bordure de Méditerranée (incluant cartes au 1/25 000)

■ **d'un Plan de Parc** au 1/70 000 reprenant les principaux enjeux et précisant géographiquement certaines orientations du rapport.

Un projet de territoire, une mise en oeuvre partenariale

Le projet de Charte a vocation à être mis en œuvre par tous les partenaires. Le Syndicat mixte du Parc assume une bonne partie des responsabilités mais il ne peut et ne doit pas tout faire.

Aussi, afin de proposer une première lecture des responsabilités, une couleur différente est affectée à chaque sous-mesure pour distinguer rapidement :

- ce qui relève plus de la responsabilité prioritaire du Syndicat mixte, en vert,
- ce qui relève plus de la responsabilité prioritaire des partenaires, en turquoise,
- une troisième couleur (en jaune) propose des domaines où les responsabilités devront être assumées soit par le syndicat mixte du Parc, soit par les partenaires, soit par le collectif.



Actions à impulser prioritairement par le syndicat mixte du Parc avec d'autres partenaires



Actions à impulser prioritairement par des partenaires et accompagnée par le syndicat mixte du Parc



Actions à impulser soit par le Syndicat mixte, soit par des partenaires en fonction des compétences ou des missions de chacun

Lien avec le Plan du Parc

Le **Plan de Parc** dressé au 70 000^{ème} est accompagné de **5 cartes en vignettes** (ou « médaillons ») : **3 cartes descriptives** et **2 cartes prescriptives** rattachées à la légende du Plan de Parc. Il propose une vision géographique, concrète et appliquée des orientations contenues dans la Charte et constitue d'une certaine manière une feuille de route pour les 12 prochaines années.

La **légende** principale distingue **4 familles de prescriptions** : les zones d'intervention stratégique (5 zones : voir détails), la déclinaison littorale de la Charte (coupures urbaines et requalification des stations touristiques), les liaisons et transitions à renforcer (trame verte et bleue), les différents sites d'action prioritaire regroupés en 4 thématiques (sites naturels pour le maintien de la biodiversité, sites naturels à enjeux touristiques, sites culturels à restaurer et/ou à valoriser, autres sites prioritaires).

2 cartes prescriptives

Ces deux cartes complètent la partie de la légende à vocation prescriptive :

Carte A : Charte de développement éolien de la Narbonnaise

Carte B : Schéma de Cohérence Territoriale de la Narbonnaise

3 cartes descriptives

Ces trois cartes complètent la présentation du territoire et illustrent la qualité, les enjeux et les orientations fortes en matière de gestion de l'espace, de biodiversité et de paysages présentés dans le diagnostic de territoire :

Connaître et valoriser le patrimoine naturel,

Sauvegarder et gérer la biodiversité,

Identifier et préserver la qualité des paysages).



Quelques **éléments descriptifs complémentaires** complètent le Plan de Parc pour une meilleure compréhension de la carte.

1 - Des zones stratégiques d'intervention

Certaines mesures proposent une déclinaison stratégique et géographique vers le Plan du Parc : actions à la fois prioritaires et stratégiques pour la préservation et le maintien de la qualité patrimoniale du territoire, mesures opérationnelles à prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire car ayant un impact sur la conservation de la biodiversité, des paysages ou du patrimoine culturel du Parc.

Certains secteurs du territoire où les enjeux sont particulièrement forts et bien identifiés dans la charte du Parc sont désignés comme « Zones stratégiques d'intervention » : enjeux naturalistes, paysagers, de préservation de la viticulture, de développement urbain, ... Quelques secteurs du Parc, aux enjeux moins importants, ne sont concernés par aucun des zonages décrits ci-dessous. A l'inverse sur certains secteurs du Parc, en particulier la zone paysagère du Piémont, les enjeux sont multiples ; cela se traduit alors par un chevauchement des zonages.

Ces Zones stratégiques d'intervention sont de 5 types :

Zones majeures pour la préservation de la biodiversité **Z1**



Ces zones, basées sur les périmètres Natura 2000, concentrent les enjeux de préservation pour la biodiversité située sur le Parc naturel régional et où sa responsabilité est engagée : habitats côtiers (falaises, laisses de mer, steppes salées, fourrés halophiles, formations à lavandes de mer, dunes mobiles ou fixes...), milieux humides (lagunes, mares temporaires méditerranéennes, herbiers aquatiques, scirpaies, phragmites...), milieux secs (pelouses sur rocaille calcaire, pelouses à Brachypodes rameux, garrigues, chênaies, forêts à pins...) et toutes les espèces inféodées à ces milieux.

Sur le territoire du Parc, les zones à forte valeur patrimoniale sont toutes incluses dans les sites Natura 2000.

Interventions stratégiques dans le cadre des mesures suivantes :

Mesure 1.1.1 - Renforcer les connaissances sur les écosystèmes

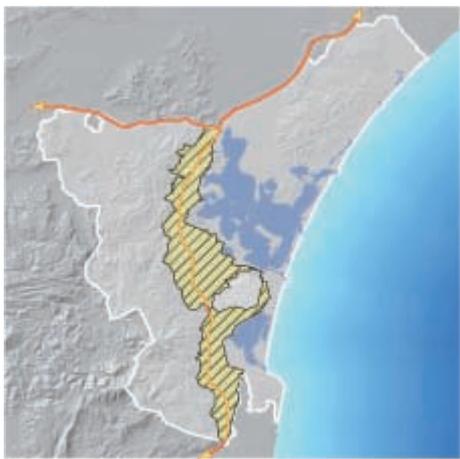
Mesure 1.1.2 - Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées

Mesure 1.2.1 - Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels

Mesure 1.3.2 - Restaurer les sites dégradés ou en mutation

Mesure 2.3.2 - Promouvoir les valeurs du tourisme durable en Narbonnaise

Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère **Z2**



Cette zone recouvre l'une des sept zones paysagères du Parc dénommée "Piémont". La précédente charte du Parc (2003-2008) identifiait déjà ce secteur du Parc comme une « zone de mutation rapide à forte sensibilité paysagère ». Cette zone est en effet traversée par les principaux axes de circulation du territoire : A9, RD 6009, future ligne LGV et constitue donc la vitrine du territoire. Elle est soumise à des pressions urbaines importantes et fait l'objet de mutations rapides.

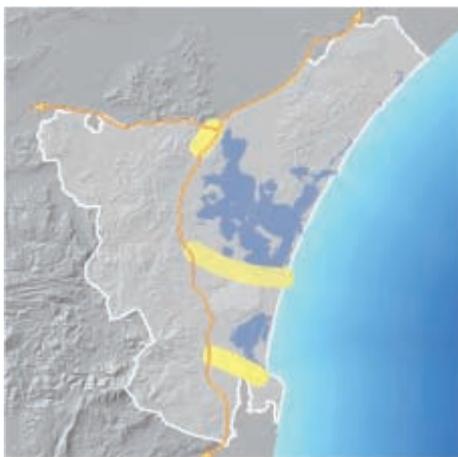
Ces secteurs sensibles pour le paysage font l'objet, de façon articulée avec les orientations du SCOT de la Narbonnaise, d'une attention toute particulière du Syndicat mixte et de ses partenaires en terme d'accompagnement pour la requalification, l'aménagement, la gestion des espaces ruraux et périurbains ou l'accueil de nouvelles activités. Elle bénéficiera de réflexions particulières dans le cadre de chartes paysagères en lien avec le SyCOT (Voir convention SCOT / Parc).

Interventions stratégiques dans le cadre des mesures suivantes :

Mesure 1.3.1 - Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel

Mesure 1.3.2 - Restaurer les sites dégradés ou en mutation

Zones de planification prioritaire **Z3**



Ces secteurs sont identifiés au SCOT comme « territoires d'articulation entre littoral et arrière-pays » et comme territoires prioritaires de planification. Ils sont situés en grande partie en piémont (Z2) et sont plus particulièrement soumis aux enjeux de développement (proximité des bourgs et villages, des sorties autoroutières, des activités économiques...). Les orientations du SCOT y proposent un développement économique durable et une croissance urbaine maîtrisée, permettant notamment d'optimiser et de diversifier l'offre touristique en faveur de l'arrière-pays et de participer à la préservation des espaces naturels. Ils sont donc prioritairement « planifiés » par l'élaboration de documents d'orientations particulières du SCOT (cahiers d'application SCOT, schémas de secteurs...) s'appuyant notamment sur la prise en compte des éléments liés aux patrimoines (biodiversité, préservation des zones de nature, prise en compte des corridors écologiques, patrimoine bâti et paysager, ...) et les analyses paysagères que le Parc aura produites sur chacune de ces zones. (Voir convention SCOT / Parc).

Interventions stratégiques dans le cadre des mesures suivantes :

Mesure 1.3.1 - Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel

Mesure 2.1.1 - S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles **Z4**



Ces zones correspondent à l'ensemble des zones agricoles du territoire qui doivent être préservées soit pour leur vocation économique, soit pour leur rôle paysager ou encore pour leur fonction de zones tampons vis-à-vis des incendies ou du risque inondation. Ces secteurs sont aussi identifiés au SCOT de la Narbonnaise. La priorité est donnée à l'activité agricole dont le maintien est garanti par une articulation avec les documents de planification.

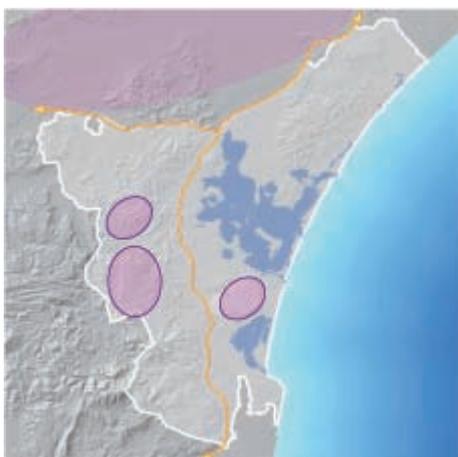
Interventions stratégiques dans le cadre des mesures suivantes :

Mesure 1.2.1 - Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels

Mesure 2.1.1 - S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

Mesure 2.2.2 - Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable

Zones propices au développement de l'éolien **Z5**



Le Parc a élaboré en 2003, une charte de développement de l'éolien permettant de favoriser l'insertion des parcs éoliens dans leur environnement, d'élaborer un outil d'aide à la décision partagé et déterminant des zones sensibles (qu'il convient de ne pas équiper) et des zones propices à l'implantation d'éoliennes.

Ces zones propices pour un aménagement éolien sont soumises à des principes soit de création, soit de densification sous réserve du respect des préconisations établies dans la charte de développement de l'éolien. Cette Charte a été intégrée au SCOT de la Narbonnaise.

Interventions stratégiques dans le cadre des mesures suivantes :

Mesure 1.3.2 Restaurer les sites dégradés ou en mutation

Mesure 2.1.1 S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

2 - Des sites où l'action est prioritaire

De façon plus précise, certaines actions doivent être mises en place prioritairement sur certains sites du Parc et ce, dès les premières années du Classement.

Des pictogrammes thématiques sont indiqués dans les mesures et reportés sur le Plan du Parc lorsque les actions sont géographiquement identifiées.

Certaines mesures de la Charte permettent de préciser des actions qui s'appliquent directement à l'une ou l'autre des 5 zones d'intervention stratégique décrites précédemment et identifiées sur le Plan du Parc.

1 - Zones d'intervention stratégique

- Z1 - Zones majeures pour la préservation de la biodiversité (site Natura 2000)
- Z2 - Zone de mutation rapide à forte sensibilité paysagère (Fitton)
- Z3 - Zone de planification prioritaire (voir ci-dessous Carte B : SCOT de la Narbonnaise)
- Z4 - Zone de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles
- Z5 - Zone propice au développement hôtelier (voir ci-dessous Carte A : Charte italienne)

2 - Déclinaison "Littoral" de la Charte (1)

- Coupages d'urbanisation
- Requalification des stations littorales

3 - Liaisons & transitions à renforcer (2)

- Connexions écologiques aquatiques
- Connexions écologiques terrestres

(1) Constatant les principales caractéristiques du territoire, la Charte du Parc naturel régional (2005-2021) fait l'état d'une approche cartographique détaillée dans le rapport de charte pour les communes du littoral, sous l'appellation de "Déclinaison Littoral" de la Charte.

(2) Des connexions sont indispensables au bon fonctionnement écologique du territoire, en permettant notamment les déplacements et/ou des espèces étudiées en cours pour leur identification précises et la définition des actions à mener et la préservation de la qualité des milieux.

4 - Sites d'action prioritaire

Sites naturels pour le maintien de la biodiversité

- Plan de gestion prioritaire
- Maîtrise de la fréquentation et accueil du public
- Reconversion ou gestion des salins et des terrains du Conservatoire du littoral
- Lutte contre la fermeture des milieux, gestion forestière, prévention des incendies
- Qualité de l'eau et/ou fonctionnement hydraulique
- Maintien de la pêche lagunaire
- Protection réglementaire
- Projet de Réserve Naturelle Nationale (Massif de Fontfroide)
- Projet de Réserve Naturelle Régionale (Ile, îlots et salins de Sainte-Luce)

Sites naturels à enjeux touristiques

- Sports de nature : mise en cohérence des projets et des bonnes pratiques
- Mise en cohérence des réseaux de randonnées
- Développement des transports doux

Sites culturels à restaurer et/ou à valoriser

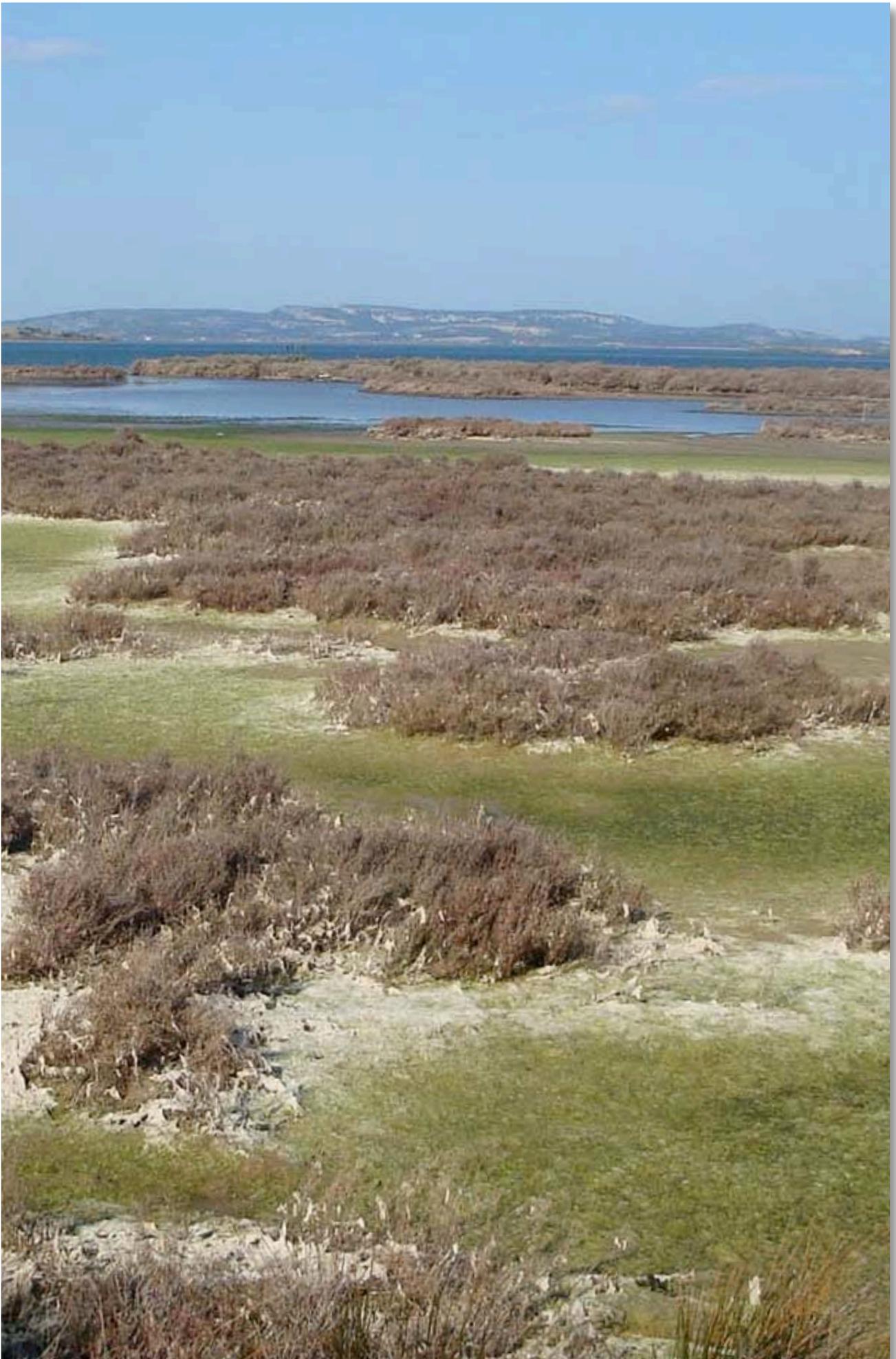
- Patrimoine bâti des bourgs et villages (espaces publics, maisons de villages, ...)
- Patrimoine en pierre sèche (capitels, muret, puit, ...)
- Patrimoine fortifié (oppidum, tours et châteaux médiévaux, redoute d'époque moderne)
- Passages et voies (cheminement historique, pont, quai, ...)

Autres sites prioritaires

- Qualité des terroirs (paysages viticoles, accueil, tourisme, ...)
- Démarches AEU et HQE pour la conception ou la réhabilitation de zones d'activités
- Plan - évaluation des parcs italiens existants

Les éléments de la déclinaison "Littoral" détaillés dans la charte trouvent de façon plus succincte leur repérage sur le Plan du Parc.

Des pictogrammes thématiques intégrés dans les différentes mesures de la Charte, permettent de renvoyer sur le Plan du Parc vers des sites où l'action est prioritaire.





Introduction à la Charte

1. Autour des complexes lagunaires de la Narbonnaise
2. De l'ancienne à la nouvelle Charte : un processus d'amélioration continue
3. Une Charte reconnue « Agenda 21
4. Nos enjeux pour demain
5. Notre stratégie pour le territoire
6. Un projet pour notre territoire
7. Engagements de tous... et de chacun
8. Lecture transversale de la Charte

1. Autour des complexes lagunaires de la Narbonnaise

Le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée est situé dans le département de l'Aude (Région Languedoc-Roussillon).

Composé de la majeure partie des milieux lagunaires du littoral audois et de ses massifs environnants, ce territoire représente en France l'un des rares et derniers grands sites naturels préservés, de cette ampleur et de cette diversité en bordure de Méditerranée (Golfe du Lion).

Considérant la diversité et la richesse de ses milieux et paysages, ce territoire a bénéficié depuis 2003 du label "Parc naturel régional" accordé pour une durée de 5 ans (JO n°292 du 18 décembre 2003) puis prorogé pour 2 ans, jusqu'au 17 décembre 2010 (JO du 11 octobre 2008).

C'est aussi cette richesse et cette diversité qui ont conduit à la reconnaissance en 2006 des étangs de la Narbonnaise au titre des « zones humides d'importance internationale » (Convention Ramsar).



Le périmètre d'étude pour la révision de la charte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée concerne 22 communes, soit une surface d'environ 70 km².

Le territoire comporte deux grands axes structurants.

Le premier est composé par l'espace littoral et les complexes lagunaires de la Narbonnaise.

Le second recouvre le chaînon oriental des Corbières maritimes. Le massif de la Clape au Nord et le plateau de Leucate au Sud, constituent les extrémités de ce chaînon auquel ils sont géologiquement liés.

Ces deux éléments associés (milieux humides des complexes lagunaires et milieux secs des chaînons karstiques des Corbières maritimes) composent ensemble le cœur et l'épine dorsale du territoire d'étude du Parc.

En privilégiant les communes littorales, les communes en lien direct avec les complexes lagunaires et les premiers contreforts des Corbières maritimes (dont le massif de Fontfroide), le périmètre proposé ici reste stable par rapport au Parc tel que classé aujourd'hui.

■ Un territoire méditerranéen aux visages contrastés...

La Narbonnaise constitue un territoire emblématique du littoral de la Région Languedoc-Roussillon : littoral sableux aménagé et urbanisé, mais en grande partie préservé, zones d'étangs présentant un patrimoine naturel particulièrement riche, mais fragile, piémont agricole prisé par l'habitat et les activités économiques, « arrière-pays » de vignes, garrigues et forêts, exposé à la déprise agricole et à la fermeture des milieux naturels.

À l'image de la majeure partie du littoral languedocien, c'est aussi un territoire de transition et de contact, de tensions et d'enjeux multiples.

Le territoire constitue aussi un exemple remarquable de milieux typiquement méditerranéens, tant du point de vue de sa géographie (climat, paysages, habitats et milieux, régime des cours d'eau, ...), que de ses enjeux de développement durable (attractivité du littoral, urbanisation, dynamique économique, pression des activités sur l'environnement, fragilité des espaces naturels, ...).

La variété des substrats, du relief et des influences climatiques, la confrontation entre les vastes étendues humides des étangs et les reliefs calcaires qui les dominent, les transformations imprimées par l'homme au travers du temps confèrent au territoire de multiples visages souvent contrastés.

Contrastes d'abord dans le relief, la morphologie, les paysages, le monde du « sec » et le monde de « l'humide » : en quelques kilomètres, on passe de la mer et des lagunes aux massifs des Corbières maritimes.

Contraste aussi entre le « sauvage » et le « cultivé », l'urbain et le rural, entre les espaces « désertiques » et ceux, au contraire qui sont habités et parfois surfréquentés. Ici, le tourisme balnéaire, la ville, les bourgs et villages côtoient la nature sauvage des étangs, les paysages de vignobles ou l'univers de la garrigue.

Contraste encore, entre la position de carrefour du territoire avec son cortège de flux et mobilités, et l'ambiance intimiste des étangs ou le caractère cloisonné et enclavé des Corbières.

La Narbonnaise est à l'image de nombreux territoires littoraux, un territoire de paradoxes : « Eurocorridor » d'un côté (routes, voie ferrée, port), réserve de biodiversité méditerranéenne de l'autre.



Carte des grandes unités paysagères



Cette mosaïque de paysages s'organise en entités distinctes avec chacune ses spécificités propres :

- le littoral avec sa frange maritime, ses vastes lidos, ses stations touristiques, ses milieux naturels de grande qualité,
- le complexe lagunaire qui comprend les étangs de Bages-Sigean, de Gruissan, de Pissevaches et de La Palme,
- le massif de la Clape, belvédère sur la mer, les étangs et la basse vallée de l'Aude, couvert de vignes et garrigues,
- le plateau de Leucate, balcon sur la Méditerranée, dont les paysages témoignent d'un maillage agricole serré,
- le piémont, entre étangs et Corbières, paysage viticole en mutation sillonné par de grands axes de circulation,
- les Corbières de Fontfroide et les Corbières maritimes, grands espaces de garrigues, vignobles et forêts.

... mais en constantes interdépendances

Ces différentes unités sont souvent imbriquées, connectées et en interactions :

- **Interactions paysagères** : Où que l'on se trouve sur le littoral ou au bord des étangs, le regard se perd sur les massifs proches offrant un effet amphithéâtre. A l'inverse, des hauteurs des Corbières, les vues sur le golfe, les étangs et sur la mer sont souvent amples et généreuses.
- **Interactions hydrauliques** : Que ce soit entre les étangs et la mer ou entre les étangs et les bassins versants qui les alimentent, les différents espaces s'interpénètrent avec l'eau en bien commun. Ainsi, le bon fonctionnement des écosystèmes lagunaires dépend fortement des activités humaines (agricoles, industriels ou domestiques), de la qualité des apports en eaux douces et des échanges avec la mer.

Des Corbières maritimes à la mer : un territoire en interactions



- **Interactions écologiques** : L'étroite imbrication de milieux (secs et humides, littoraux et karstiques) contribue à la diversité biologique et constitue une des principales spécificités des lagunes Narbonnaises. Et si les transitions sont rapides, les connexions et liaisons écologiques sont nombreuses (ripisylve des rivières, canaux d'écoulement ou d'irrigation, structures bocagères, vignes, garrigues et massifs boisés, ...).
- **Interactions culturelles** : Axe de communication historique en bordure de méditerranée, territoire de brassage et de confrontation, les voies et frontières ont marqué l'histoire de la Narbonnaise comme un creuset culturel ouvert à différentes influences : marchands, migrants, pêcheurs, agriculteurs ou éleveurs, ...

Une biodiversité remarquable

La diversité des paysages est liée à la diversité des milieux naturels, des habitats et de la biodiversité : milieux liés à l'eau et milieux secs se côtoient et se répartissent au gré des variations de conditions d'humidité, de salinité, de leur exposition aux vents, de la géologie, de l'altitude ou de l'évolution des activités humaines.

Cet intérêt du patrimoine naturel de la Narbonnaise est souligné par les inventaires élaborés au niveau national et européen (Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zones de Protection Spéciale (ZPS) pour la protection des habitats des oiseaux, Sites d'Intérêt Communautaire (SIC)) qui recouvrent près de 65 % du territoire dont plus de la moitié (56%) est considérée comme d'intérêt communautaire.

La biodiversité et l'originalité des milieux naturels de la Narbonnaise permettent la présence de nombreuses espèces à fort intérêt patrimonial.

C'est le cas de certaines espèces floristiques endémiques au territoire du Parc ou très rares au niveau national ou européen.

D'autres, typiquement méditerranéennes, présentent près de la moitié de leurs effectifs français en Languedoc-Roussillon.

La richesse de l'avifaune y est exceptionnelle et de très nombreuses espèces d'oiseaux trouvent sur ce territoire les conditions idéales pour leur reproduction ou leur hivernage : espèces liées aux zones humides du littoral ou des étangs (laro-limicoles notamment), espèces observées en période de migration, espèces des garrigues, dont certaines rares en France (Aigle de Bonelli et Cochevis de Thékla en garrigue, Pie grièche à poitrine rose en zone agricole, Sterne naine sur les plages ou Talève sultane dans les roselières qui bordent les étangs)

■ Des cultures et des hommes

Zone de passage et d'échange depuis l'âge du Fer, la Narbonnaise est aussi un territoire riche de son histoire, de son patrimoine culturel, matériel et immatériel.

On est ici aux origines de la vocation viticole contemporaine et de l'histoire urbaine du Languedoc.

Le patrimoine historique offre un large éventail de toutes les époques ayant marqué l'histoire de la région : sites protohistoriques, vestiges de la période romaine et du Moyen-Âge, dont le joyau cistercien de l'abbaye de Fontfroide, prestigieux bastion de l'orthodoxie catholique face au catharisme, et à ce titre un des plus emblématiques « Sites Pôles » du Pays Cathare, traces de l'époque moderne avec le Canal de la Robine, qui en lien avec le canal du Midi est classé au Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, ouvrages fortifiés de l'ancienne frontière franco-aragonaise, architecture vernaculaire de caractère, liée aux différentes activités qui ont façonné ce territoire, ...

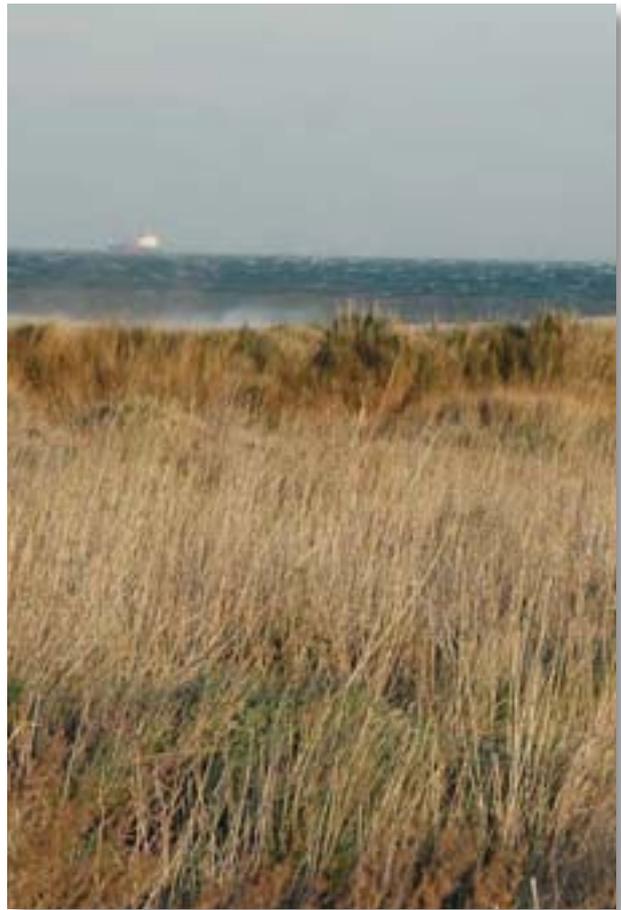
Depuis longtemps en effet, le pastoralisme, la viticulture, la pêche lagunaire, l'exploitation des salins, marquent les paysages, la culture locale et la vie sociale.

Et si le pastoralisme et l'exploitation des salins se sont pratiquement éteints, la pêche lagunaire et la viticulture restent ici un patrimoine bel et bien vivant.

Les vins de ces terroirs sont aujourd'hui réputés pour leur qualité (4 AOC : Fitou, Corbières, Coteaux du Languedoc, Muscat de Rivesaltes).

Le littoral bénéficie par ailleurs depuis plusieurs décennies d'une forte attractivité touristique qui en fait un territoire d'accueil et de loisirs.

La culture et l'histoire du territoire sont aussi intimement liées à l'expression de la langue occitane qui permet depuis plus de mille ans aux habitants de ce pays de vivre leur vie et de dire le monde.



■ Un observatoire « grandeur nature »

Face à l'évolution probable du littoral et de ses habitats naturels sous l'effet du changement climatique et des phénomènes qui l'accompagnent (fréquence et importance des tempêtes, élévation du niveau marin, évolution des peuplements et des espèces sauvages...), le territoire de la Narbonnaise apparaît comme un observatoire privilégié.

Cet observatoire permettra d'aborder les thématiques liées aux sciences de la terre (géologie, sédimentologie, hydrologie...) et du vivant (faune, flore...) bien évidemment, mais également celles relevant des activités humaines (halieutiques, touristiques...) et de leurs évolutions.

Il pourra s'appuyer sur des suivis à long terme d'indicateurs mais également sur la mise en œuvre d'expérimentations permettant de comprendre l'évolution des différents habitats naturels et le devenir des ressources ou activités qu'ils abritent.

Les expérimentations pourront s'appuyer notamment sur la comparaison entre milieux lagunaires et côtiers « naturels », habitats voisins « aménagés » et même milieux « artificialisés » mais susceptibles de retourner vers un fonctionnement naturel (salins « abandonnés » par exemple).

Périmètre d'étude pour la révision de la Charte



Carte d'identité du Parc (Périmètre d'étude)

- 22 communes / 70 000 hectares / 34 000 habitants / Densité moyenne : 48 habitants / km²
- Surfaces artificialisées (habitat, Zones d'activités, routes) : 4,75 % du territoire

Diversité des paysages et des milieux

- 42 km de littoral méditerranéen, 1 200 ha de plages et dunes
- 12 000 ha de zones humides dont 7 000 ha de lagunes / Près de 1 300 ha de salins
- 28 000 ha de garrigues et pelouses / 6 400 ha de forêts / 13 000 ha de vignes (Données 2003)

Grande diversité de milieux naturels

- Faune d'intérêt patrimonial : oiseaux (80), poissons (56), chauve-souris (19), amphibiens et reptiles (13), insectes (49)
- 350 espèces d'oiseaux sur 514 dénombrées pour l'Europe (soit 60% des espèces européennes)
- 1 400 espèces de végétaux (4 700 en France), 234 plantes d'intérêt patrimonial dont 5 au niveau international et 47 au niveau national
- 29 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 6 prioritaires
- 3 500 ha acquis par le Conservatoire du Littoral
- 12 400 ha désignés en 2006 comme « zone humide d'importance internationale » (Convention RAMSAR)
- Environ 40 000 ha de sites « Natura 2000 »
- 9 230 ha de sites classés / 7 040 ha de sites inscrits
- 1 Réserve naturelle nationale (en création) : 1 245 ha
- 1 Réserve naturelle régionale (en création) : 832 ha
- 1 Réserve de chasse et de faune sauvage : 156 ha

Patrimoine culturel

- Mémoire de la province de la Narbonnaise avec le port antique de La Nautique
- La langue et la culture occitane, le Pays Cathare et les voies historiques, ...
- Canal de la Robine (lié au Canal du Midi), Patrimoine mondial de l'humanité classé par l'UNESCO
- 9 sites classés au titre des Monuments Historiques (Abbaye de Fontfroide, oppidum de Pech Maho et de Montlaurès, ...)
- 3 sites classés au titre des Sites et Paysages (Massif de la Clape, Massif de Fontfroide, Canal de la Robine, ...)
- Un patrimoine culturel vivant lié à la vigne, aux étangs ou à la mer
- Vignobles de qualité (4 AOC : Fitou, Corbières, Coteaux du Languedoc dont appellations La Clape et Quatourze, Muscat de Rivesaltes)

Données économiques et sociales

- Population : Progression démographique de l'ordre de 25 % depuis une dizaine d'années
- Agriculture : 850 exploitations agricoles dont 95% en viticole
- Pêche : 60 pêcheurs « Petits métiers » sur les étangs
- Artisanat : Environ 1 000 artisans
- Tertiaire : 750 entreprises pour 3250 emplois
- Tourisme : 150 000 à 200 000 visiteurs par an

2 – De l'ancienne à la nouvelle charte : un processus d'amélioration continue

■ Un jeune parc

Créé le 18 décembre 2003, pour une durée initiale de 5 ans, le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée présente la particularité d'engager la révision de sa charte avec peu de recul. Cet exercice délicat et exigeant, mais fort enrichissant, a densément mobilisé sur une période de quelques mois les partenaires et les habitants du territoire pour réfléchir à la fois sur le chemin parcouru et sur le nouveau cap à tenir.

De plus, depuis la création du Parc, l'organisation territoriale de la Narbonnaise a profondément évolué, avec l'émergence de nouvelles intercommunalités, l'organisation des territoires en pays, la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion et de planification territoriale, notamment en matière d'urbanisation (Scot). C'est dans cet environnement de territoires de projet en construction, et d'expérimentation de nouveaux outils de développement, que s'est construit le Parc, conduisant parfois à quelques confusions dans la répartition des missions.

Malgré son jeune âge et ce paysage institutionnel profondément modifié, il apparaît toutefois aujourd'hui que le Parc a bien été ce creuset d'initiatives et de partages, qui fonde l'esprit d'un Parc naturel régional. Les nombreux échanges organisés pour la révision de la charte permettent de révéler le travail accompli et de procéder à une analyse critique de l'action du parc durant ses premières années d'activité.

Cette situation a eu en outre le mérite de rapprocher progressivement les visions des différentes structures d'ingénierie territoriale présentes en Narbonnaise, de rassembler les énergies et de partager peu à peu un même objectif de développement durable. Ce nécessaire apprentissage a produit des effets bénéfiques : méthodes de travail innovantes, perception renouvelée des enjeux, construction d'un vocabulaire commun, ...

Le syndicat mixte du Parc a réalisé un important travail d'analyse des 5 premières années de mise en œuvre de la charte précédente. Entre élus, techniciens et partenaires nous avons analysé notre efficacité, les résultats obtenus pour chaque orientation, la pertinence des actions, leurs impacts sur le terrain et auprès des acteurs et habitants, les modalités de mise en œuvre et de coopération.

Le bilan et le diagnostic de territoire établis pour la révision de charte, les débats organisés avec les acteurs locaux, les entretiens approfondis avec nos partenaires ont permis de tirer de précieux enseignements de la précédente charte et de mettre en évidence les principaux enjeux pour l'avenir.

Ce travail est directement réinvesti dans la nouvelle charte, qui prend acte de tout ce qu'il faut prolonger mais également de tout ce qu'il faut ajuster, renforcer, transférer ou même cesser. Dans certains cas, les objectifs restent les mêmes : c'est au niveau des méthodes que portent les efforts, notamment pour mieux porter et mieux partager les projets, pour mieux sensibiliser ou mieux communiquer.



ZOOM sur ...

Le bilan et évaluation de la Charte 2003 - 2007

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, a engagé une évaluation de sa Charte au début de l'année 2008.

Cette évaluation a été élaborée par le Syndicat mixte et amendée par l'ensemble de ses partenaires.

Elle s'est appuyée sur une soixantaine de rencontres (« Entretiens Partenaires »), une enquête auprès de la population, deux « Territoire Tours » rassemblant plus de 120 personnes représentantes des administrations locales, des acteurs économiques et du milieu associatif et le regard d'un consultant extérieur.



ZOOM sur ...

Le diagnostic de territoire 2008

Le processus de révision de la charte prévoit, outre un bilan d'activités, la réalisation d'un diagnostic de territoire. Il s'agit en effet de produire une photographie dans laquelle l'ensemble des acteurs locaux s'accorde sur les qualités, potentiels et handicaps du développement durable.

A l'image du bilan d'activité, ce travail a été élaboré sur la base des différentes rencontres organisées dans le cadre de la révision et amendé par l'ensemble de ses partenaires. Cette présentation du territoire constitue la situation de référence en 2008, sur laquelle on pourra revenir ultérieurement pour valider la pertinence des actions entreprises et leur impact au regard des objectifs de la charte.

Le bilan des 5 premières années

La forte implication de l'équipe du Parc pour la mise en œuvre des orientations de la charte 2003 a permis une bonne identification des rôles et des missions du Syndicat mixte du Parc, même si les consultations ont montré un besoin de clarifier les principes et modalités de coopération.

Des actions fortes et réussies ont permis de positionner le Syndicat mixte du Parc comme opérateur reconnu, notamment sur la thématique de l'eau (Contrat d'Etang, Défi Toxiques, Life Eden ...), la gestion des espaces naturels (espaces « Natura 2000 », terrains du Conservatoire du Littoral, reconnaissance RAMSAR), la valorisation du patrimoine culturel (patrimoine immatériel), l'éducation à l'environnement (Réseau des animateurs « Nature & Patrimoine »), la maîtrise de l'énergie (Espace Info Energie) et les énergies renouvelables (charte de développement éolien),...

Chacune des 13 orientations stratégiques contenues dans la charte 2003 a donné lieu à l'identification de points forts et de points faibles et d'une synthèse avec des préconisations pour la nouvelle charte.

Nous pouvons les regrouper de la manière suivante :

- les orientations correspondant aux actions dans lesquelles le syndicat mixte était maître d'ouvrage ou plutôt chef de file
- les orientations correspondant aux actions dans lesquelles le syndicat mixte était davantage dans une posture de sensibilisation, de conciliation, de conseil et d'accompagnement.

Les orientations correspondant aux actions dans lesquelles le syndicat mixte a été « chef de file » concernent notamment l'eau, les espaces naturels, le paysage, le patrimoine culturel, l'énergie, le tourisme de nature et l'éducation à l'environnement.

D'une manière générale, les interventions se sont avérées pertinentes et leur efficacité relativement bonne. Il faut poursuivre et renforcer les efforts de coordination pour tout ce qui concerne la gestion des écosystèmes et des paysages, et des sites fragiles et bien montrer que le Parc n'est pas une structure de protection dure, ni de « contraintes » mais de co-gestion contractuelle.

Les orientations correspondant aux actions dans lesquelles le syndicat mixte était davantage dans une posture de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement, concernent l'agriculture, la pêche et les salins, la prise en



compte de l'environnement par les entreprises et enfin la qualité des aménagements et du bâti. Ces orientations s'adressent aux acteurs qui interviennent sur le territoire, qui vivent de ses ressources et qui le développent.

Elles sont importantes pour le Parc, territoire dans lequel les acteurs s'accordent pour maintenir les « grands équilibres du vivant » pour eux et pour les générations futures.

Continuités et ruptures

Pour ces orientations stratégiques, de nombreux points forts ont été relevés. Ils montrent en général, qu'il faut poursuivre, renforcer, prolonger les efforts et même initier de nouvelles démarches, avec tous les partenaires concernés.

Des domaines à renforcer

- les actions en faveur de l'agriculture qui subit la crise viticole, de même que les actions d'appui économique aux pêcheurs (valorisation des produits, équipements...).
- la valorisation touristique en s'appuyant sur le tourisme de nature, encore embryonnaire.
- la gestion au quotidien des espaces naturels en ne se limitant pas aux espaces remarquables mais également aux connexions entre ces milieux, à la nature ordinaire et aux milieux forestiers.
- les actions de prévention et de lutte contre les pollutions toxiques maintenant que les sources ont été identifiées
- les actions de prévention à l'échelle du bassin versant pour freiner le phénomène de comblement des étangs
- le développement de partenariats, tout particulièrement, les liens entre SCOT et Parc en matière de prise en compte du paysage et de l'environnement ainsi que des notions d'économies des ressources (en eau, en énergie, en espace) dans les documents de planification.



■ Des thèmes à prolonger

La connaissance et le suivi de tous les milieux naturels sont à poursuivre de façon encore plus précise et plus coordonnée, comme il convient aussi de **prolonger les actions inscrites dans les documents cadre comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Basse vallée de l'Aude), les DOCOB ou les Contrats de milieux.**

Des actions qui devront tout naturellement s'imbriquer pour se renforcer mutuellement à des échelles encore plus pertinentes (sous bassin versant, bassin-versant, marais, cours d'eau...) mais aussi qui trouvent leur pertinence à être réalisées sur d'autres entités : par exemple, la lutte contre l'eutrophisation des lagunes qui a donné de bons résultats sur l'étang de Bages-Sigean doit maintenant être redéployée sur d'autres étangs.

La médiation culturelle (patrimoine immatériel et matériel) et l'éducation à l'environnement et au territoire déjà bien engagées pourront se renforcer pour toucher un plus large public et participer à l'attractivité du territoire.

■ Quelques ruptures à opérer

Certaines actions inscrites dans la charte de 2003 s'avèrent moins pertinentes et donc à réorienter.

Ainsi, l'entrée « espèces » très présente en 2003, semble moins pertinente aujourd'hui qu'une action centrée sur la qualité des « milieux » ou des « habitats » favorables aux espèces. Cette approche stratégique est importante même si l'angle de la préservation par espèces emblématiques au travers de suivis particuliers ou de participation aux Plans nationaux de sauvegarde d'espèces menacées est aussi à mener.

De même, les paysages remarquables étaient prioritaires en 2003. En réalité, les priorités se trouvent plutôt sur les secteurs à forte pression d'aménagement pour conserver la qualité paysagère ou la reconquérir. Toutefois, toutes les actions déclinées dans la charte peuvent être menées partout car en fait, tous les paysages de la narbonnaise sont remarquables et tous les éléments qui concourent à cette qualité se retrouvent sur l'ensemble du territoire (patrimoine lithique, paysage viticole, ...). Il s'avère aussi fondamental de créer ensemble une véritable culture du paysage.

■ Des actions nouvelles à initier

Enfin, par rapport à l'ancienne charte, il convient d'initier de nouvelles actions.

L'ensemble des gestionnaires (d'espaces naturels) et des instances de concertation (sur l'eau) étant maintenant installés dans la narbonnaise, l'effort devra porter sur une coordination et une concertation commune au bénéfice de la gestion des milieux et des ressources.

De plus, la sensibilité accrue de ce secteur aux risques accidentels en matière de pollution implique une vigilance toute particulière.

La ressource en eau, absente de la première charte, est devenue une préoccupation majeure qu'il convient aujourd'hui et pour l'avenir de prendre en compte de manière très forte, comme apparaît aussi de façon plus précise l'importance de la gestion économe de l'espace et de l'énergie.

Pour ce dernier thème, l'émergence de nouvelles pistes possibles (biomasse, bois énergie..) et la nécessité de replacer l'énergie de façon transversale doivent maintenant guider l'action pour l'enjeu du changement climatique et encourager les pratiques éco-responsables en matière d'aménagement et de construction.

Sur le littoral deux nouveaux enjeux forts apparaissent : la transformation des stations du littoral en des villes à part entière (villes à l'année), et le risque de submersion marine lié au changement climatique.

La démarche d'évaluation nous conduit pour tous ces aspects à ajuster notre stratégie pour le projet de territoire.

Nous souhaitons avec nos partenaires afficher des objectifs et des messages forts et proposer des outils et démarches mobilisatrices.

Les enseignements concernant la vie du territoire, permettent également de mettre en valeur le fort intérêt de la société civile pour la dynamique du Parc, mais il s'agit de renforcer la stratégie pour parvenir à davantage d'appropriation du territoire et de tous ses patrimoines par les habitants et de les faire participer davantage aux actions du Parc et des collectivités.

La Charte proposée aujourd'hui pour la période 2010-2021 est le fruit de cette démarche d'échange, de dialogue et de concertation pour la construction d'un projet de développement durable de la Narbonnaise fondé sur la qualité de ses patrimoines.



Nous amorçons ainsi de manière forte et opérationnelle, le principe d'amélioration continue attendu d'une véritable démarche « Agenda 21 local », qui consiste à concevoir la charte comme un document d'objectif et de méthode, un repère pour se situer en permanence et collectivement dans une démarche de progrès.



ZOOM sur ...

L'évaluation

De l'évaluation de la Charte ...

C'est au niveau des objectifs opérationnels, donc des MESURES, que l'évaluation de la Charte doit avoir lieu. C'est pourquoi chaque mesure est accompagnée d'indicateurs, qui sont mesurables et quantifiables, et qui permettent d'alimenter un tableau de bord de suivi de la réalisation de la Charte. L'objectif est de fédérer en un seul outil les différentes mesures sur l'environnement naturel et socioéconomique dont disposent l'équipe du Parc et ses partenaires.

Ces indicateurs peuvent être rassemblés par grandes familles : indicateurs socio-économiques, indicateurs patrimoniaux, indicateurs d'occupation du sol, indicateurs de sensibilisation. Les conventions de partenariat liant le Parc à ses partenaires comportent une clause sur le thème de l'évaluation indiquant les modalités d'échange de données.

... à une charte pour l'évaluation

Cette évaluation est aussi une responsabilité collective non seulement pour alimenter le tableau de bord, mais également dans son portage pour une amélioration continue et transparente. Il s'agit d'associer et d'informer tous les acteurs et partenaires des résultats acquis et de conduire une réflexion sur l'efficacité de la démarche et les conditions de l'amélioration de l'action collective.

Le Parc met en place un groupe « Evaluation » composé d'élus du Comité syndical, de représentants du conseil scientifique et de techniciens du Parc chargé de construire un tableau de bord simple et visuel, s'inspirant de référentiels nationaux (agenda 21, fédération nationale des PNR de France), complétés par le référentiel inscrit dans la présente charte et enrichi par des éléments d'évaluation spécifique au territoire. Ce groupe évaluation se réunit une fois par an, valide le bilan annuel de la Charte du Parc, confirme, oriente ou précise les objectifs opérationnels de l'année à venir afin de s'adapter aux changements ou aux nouveaux enjeux émergents.

Au-delà, cet outil peut être proposé aux collectivités qui le souhaitent, afin d'initier ou de piloter leur propre démarche de développement durable.

3 - Une charte reconnue « Agenda 21 »

■ Pourquoi un Agenda 21 ?

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires précurseurs en France, depuis plus de 40 ans, en matière de développement durable.

La **gestion durable du territoire**, que l'on pourrait aussi qualifier de « soutenable » ou de « responsable », **est très largement perçue comme une priorité dans l'opinion publique**. Cependant il est plus difficile de la décliner au niveau local, et de la traduire en actes, sur le terrain à tous les niveaux de responsabilité.

Concertation avec les habitants durant la révision de la Charte



La Fédération des Parcs naturels régionaux s'est engagée aux côtés de l'État, dans le cadre de sa stratégie nationale de développement durable, pour l'élaboration des « Agendas 21 locaux », notamment les **territoires remarquables que constituent les Parcs**. Il s'agit donc de « Labelliser » la charte du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée en tant qu'Agenda 21, en l'invitant, à poursuivre dans le sens de la bonne gestion des patrimoines exceptionnels, de l'expérimentation et de la diffusion des bonnes pratiques.

Les principes de l'Agenda 21 local sont en effet assez proches des orientations souhaitées par les membres du syndicat mixte et de ses partenaires :

- Un projet de territoire partagé avec des engagements clairs et des objectifs précis,
- Contribuant à des finalités de gestion et de développement responsable pour les générations présentes et futures,
- Avec des ressources et moyens pour tous les acteurs concernés.

■ Les principes des Agendas 21

Les grands principes méthodologiques des Agendas 21 sont **l'organisation du pilotage, la transversalité des approches, la participation des acteurs, l'évaluation et l'amélioration continue**.

L'organisation du pilotage : Organisé en Syndicat Mixte élargi, ouvert aux acteurs économiques (chambres consulaires, représentants des pêcheurs, ...), le Parc privilégie un pilotage collectif, pour la mise en œuvre de son projet de territoire. Le Parc peut dans le cadre des missions fixées par la loi, assurer à la demande des collectivités et de ses partenaires, la maîtrise d'ouvrage de politiques nationales, régionales, départementales ou locales. Mais, si les objectifs sont partagés par tous les acteurs et partenaires du territoire, le Syndicat mixte n'a pas vocation à mettre en œuvre l'ensemble des objectifs de la charte. Ainsi, les différentes actions sont menées sous l'impulsion d'un « partenaire chef de file », identifié en fonction de ses compétences et missions.



Pour la participation des acteurs : Le Parc est d'abord le territoire de tous. Un territoire vécu et habité. Son projet permet de fixer ensemble des objectifs convenant à tous les intéressés. La charte du Parc est issue d'un long processus d'analyse et de concertation, permettant de parvenir, non pas au programme d'actions du syndicat mixte, mais à un projet partagé.

La transversalité des approches : Il s'agit d'un principe fondamental et constant de notre charte. Ainsi, les enjeux de biodiversité sont indissociables des activités et usages comme les enjeux d'urbanisation et de développement économique sont indissociables de la préservation des paysages, des économies d'énergie ou de la gestion de la ressource en eau.

L'évaluation et l'amélioration continue : La charte est en grande partie issue du bilan partagé avec les partenaires et de ses déductions en termes d'amélioration continue. Chaque objectif fait l'objet d'indicateurs car nous devons disposer d'outils nous permettant de mesurer l'impact de notre action sur l'environnement naturel et socioéconomique.

■ Une prise en compte du cadre de référence national

Ces finalités concernent en termes résumés : le climat, la biodiversité, le développement responsable, la cohésion sociale et territoriale et l'épanouissement de tous les êtres humains.

La prise en compte des trois premières finalités est très forte dans notre charte. Elles sont transversales pour la plupart des objectifs.

En matière de développement économique dit « responsable », la charte met l'accent, d'une part sur l'aide aux acteurs et filières qui valorisent les ressources du territoire : Agriculture, Pêche, Tourisme de nature, Artisanat..., et d'autre part sur la prise en compte de l'environnement par les autres acteurs. Les actions sont souvent pilotées par des partenaires.

La charte du Parc exprime bien un projet pour les habitants : il s'agit de favoriser leur lien avec le territoire et en particulier avec ses patrimoines naturels et culturels. Il s'agit également de les faire participer à la dynamique du projet, en tant qu'acteurs responsables. Nous nous intéressons d'autre part, à l'appréciation de leur cadre de vie, aux nuisances qu'ils pourraient subir, à la sensibilisation des jeunes et enfin, aux emplois et aux métiers de l'environnement et des patrimoines.

Enfin, une des missions du Parc sera aussi d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans la mise en place de leur propre Agenda 21. Une autre manière de répondre aux enjeux du territoire et de s'inscrire dans une démarche globale.

4 - Nos enjeux pour demain*

Point de rencontre unique de tous les paysages caractéristiques du Languedoc, la Narbonnaise concentre une qualité, une diversité et une richesse des espaces naturels qui constituent les supports du développement durable de notre projet.

Ils sont toutefois confrontés à différentes formes de pressions ou de problèmes, mais aussi de potentialités qui peuvent influencer l'avenir de ce patrimoine remarquable : vocation résidentielle en expansion, vocation viticole en recul, vocation touristique et d'accueil des espaces naturels devant répondre à des nouveaux besoins, ... **la Narbonnaise est un territoire en mutation.**

■ Enjeux particuliers du territoire

1 - Un territoire de nature exceptionnelle autour d'une lagune méditerranéenne : Ce petit territoire concentre en un seul point toutes les richesses et caractéristiques du Languedoc. C'est le seul endroit où les reliefs calcaires se jettent directement dans les lagunes (ce qui lui confère cette diversité paysagère), où la biodiversité est aussi élevée (quasiment tous les milieux méditerranéens s'y retrouvent) et autant préservée sur toute la côte méditerranéenne française. Il conserve du même coup toutes les activités qui lui sont liées (petits métiers de la pêche, viticulture, loisirs de pleine nature...) et toutes ses capacités et ses rôles de zones humides littorales (exutoire naturel du bassin versant, absorption des crues, zone tampon...)

Ce que l'on peut gagner

Préserver et faire fructifier le potentiel de biodiversité (effectifs des espèces, maintien des habitats naturels), conserver l'attractivité du territoire, conserver les multiples facettes de la narbonnaise, connaître et identifier le patrimoine, le faire découvrir au plus grand nombre, conserver les activités traditionnelles qui y sont intimement liées, conserver ses capacités de zone tampon au bénéfice de tous

Ce que l'on risque de perdre

Perdre cette biodiversité, banaliser les paysages, rompre les continuités écologiques, augmenter les risques (incendies, inondation, pollution), dégrader par la sur-fréquentation, laisser disparaître toutes les pratiques professionnelles ou culturelles liées au territoire (perdre son identité), saturer son potentiel écologique au titre de zone humide utile.

2 - Un territoire rural et viticole en mutation : L'activité de polyculture et élevage ancienne relayée par l'installation quasi exclusive de la vigne depuis plus d'un siècle ont forgé les paysages de la Narbonnaise. La viticulture, malgré d'incontestables atouts (plusieurs AOC, traditions coopératives, produits et terroirs de qualité, savoir-faire) est confrontée à une crise sans précédent (arrachage définitif, paupérisation des chefs d'exploitation, friches viticoles, mutation des terres...) alors que le potentiel reste immense.

Ce que l'on peut gagner

Maintenir une agriculture de qualité et tout son tissu socio-économique, conserver un cadre de vie rural et villageois attractif, permettre une gestion territoriale de l'espace rural au travers de cette activité, valoriser ce potentiel viticole par la promotion des produits et la diversification des activités

Ce que l'on risque de perdre

Laisser périr une activité économique riche et diversifiée, un outil de travail en pleine capacité, perdre le caractère identitaire et culturel de la vigne et du vin, un paysage sculpté par cette activité et garantissant une gestion de larges espaces et limitant les risques (incendie), perdre la biodiversité par la fermeture des milieux.

3 - Une vocation d'accueil touristique et résidentiel qui s'accroît et influence l'aménagement du territoire : le littoral de la Narbonnaise reste très attractif aussi bien pour le tourisme encore très concentré sur le littoral et dont les stations doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation des loisirs (exigences de qualité, diversification de l'offre, demande de nature et de culture) que pour l'arrivée de nouvelles populations même si le territoire reste un des moins denses du littoral français (artificialisation des terres, étalement urbain, sur-fréquentation des espaces naturels...).

Ce que l'on peut gagner

Valoriser le potentiel « nature » de la Narbonnaise, augmenter la valeur ajoutée sur le tourisme, la qualité des structures d'accueil, faire émerger une offre « Nature & Patrimoine », créer de nouveaux liens sociaux avec les nouveaux arrivants, gérer de façon durable les ressources (espace, eau, énergie), adapter les nouveaux modes d'urbanisation.

Ce que l'on risque de perdre

Dégrader les espaces naturels et les paysages par une sur-fréquentation et par un développement urbain non maîtrisé, banaliser les paysages, perdre l'attractivité touristique caractéristique liée au cadre de vie.

* Enjeux issus du diagnostic de territoire 2008

Enjeux transversaux

Un territoire en bordure de Méditerranée, réservoir de biodiversité, d'espaces et de paysages préservés, soumis aussi bien aux mutations locales (attraction du littoral, diminution des ressources en eau, en espace) qu'aux phénomènes plus globaux (changement climatique, aléas de submersion marine, ressource en énergie...).

Ce que l'on peut gagner

Accompagner les changements et anticiper les mutations (adaptation au changement climatique, anticipation du risque de submersion marine, agriculture...), conserver durablement les ressources (en eau, en énergie, en espace, halieutique), mutualiser les politiques publiques pour un aménagement harmonieux du territoire (économie de moyens, efficacité de l'action...), anticiper les nécessaires démarches de gestion environnementale auprès des collectivités et des entreprises (en matière d'eau, d'énergie, de déchets, de déplacements), répondre aux principes d'une gestion intégrée des zones côtières (proposés par l'Union Européenne).

Ce que l'on risque de perdre

Manquer l'accompagnement du changement pour les activités emblématiques (viticulture, pêche artisanale) et les marginaliser, dilapider le capital environnemental (gestion économe de l'espace et de l'eau, perte de biodiversité, dégradation des paysages), augmenter les risques (incendies, submersion marine et inondations), déliter les liens sociaux sur le territoire (non appropriation du territoire par les nouvelles populations ou générations, éducation à l'environnement, sensibilisation à la richesse et de la fragilité des patrimoines).

Naissance de Sternes Naines sur les plages



ZOOM sur ...

Les enjeux par zone paysagère

1 - Le littoral : Rôle écologique et économique majeur, rôle pour la biodiversité, le tourisme balnéaire et les loisirs de pleine nature

Enjeux : Double enjeu de préservation et de développement économique, gestion exemplaire des lidos, sites privilégiés pour l'information et l'accueil du public, gestion de la fréquentation

2 & 3 – Massif de la Clape & Plateau de Leucate : Rôle pour la biodiversité et la viticulture, pour l'accueil des activités de pleine nature, Paysages emblématiques

Enjeux : sauvegarde des espèces et des milieux naturels, préservation des paysages, organisation de la fréquentation, information et sensibilisation du public aux espaces naturels méditerranéens, prévention contre les incendies

4 - Le complexe lagunaire : Rôle majeur pour la biodiversité, la pêche artisanale, pour les activités traditionnelles (chasse, élevage, nautisme) et pour les activités de loisirs liées au vent, paysages emblématiques

Enjeux : Gestion exemplaire de la qualité des eaux et des milieux naturels, respect des activités traditionnelles, accueil et information du public, maîtrise de la fréquentation ...

5 – Le Piémont : Rôle majeur pour la viticulture, développement urbain (habitat, activités économiques), axe de communication (route, autoroute, voie ferrée), tourisme vert, paysage rural sensible

Enjeux : Préservation de la qualité des paysages et de la vitrine du territoire, urbanisation économe en espace, valorisation du patrimoine villageois, historique et culturel,

6 & 7 – Corbières (maritimes et de Fontfroide) : Rôle majeur pour la biodiversité, pour la viticulture, et les activités de pleine nature (chasse, tourisme de nature), accueil pour l'habitat, l'énergie éolienne (en dehors de Fontfroide).

Enjeux : préservation et maintien des milieux naturels ouverts, gestion de l'espace rural, préservation de la qualité des paysages, prévention contre les incendies de forêts, développement du tourisme rural, valorisation du patrimoine villageois et historique, ...

5 - Notre stratégie pour le territoire

En quelques mots

La charte exprime une stratégie que nous pouvons résumer en quelques mots :

« À partir de nos patrimoines que nous protégeons et valorisons, nous favorisons un modèle de développement responsable et un cadre de vie harmonieux pour les habitants et les visiteurs »

AXE 1 : Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers

L'ensemble des lagunes de la Narbonnaise, les lidos et les massifs calcaires qui les entourent est unique sur la côte méditerranéenne française. Nous avons la responsabilité de protéger ce territoire exceptionnel, et d'en faire profiter les habitants actuels et futurs. C'est une condition du maintien de l'image de qualité, de l'attractivité de la Narbonnaise et de son développement économique et social. Car ces espaces naturels méditerranéens, tantôt humides, tantôt secs, sont complexes, fragiles et soumis à de nombreuses pressions qui nous imposent une vigilance de chaque instant afin d'en mesurer et d'en anticiper les évolutions.

Le premier axe de notre stratégie vise donc la protection et la valorisation de nos patrimoines naturels et paysagers, la qualité et la quantité de la ressource en eau comme condition de préservation des complexes lagunaires et milieux humides, mais aussi de nos grands espaces de garrigues et forêt méditerranéennes.

C'est un choix s'appliquant aux sites naturels mais également aux villages, aux paysages ruraux et à notre patrimoine vernaculaire. Conformément aux principes permettant de garantir une préservation efficace et une valorisation adaptée du patrimoine, nous souhaitons privilégier comme préalable à l'action, l'amélioration de nos connaissances et la définition concertée de plans de gestion adaptée à chaque site et situation.

Ce premier axe propose de fédérer les actions de toutes les collectivités, gestionnaires, scientifiques, services d'Etat et les autres acteurs pour garantir, pour agir efficacement en faveur de la pérennité de notre patrimoine naturel, **tous ensemble ou chacun dans nos métiers mais toujours au bénéfice du développement durable du territoire.**

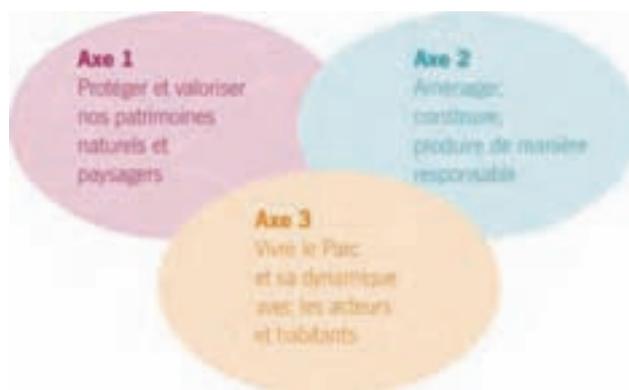
AXE 2 : Aménager, construire et produire de manière responsable

Le second volet de la charte est intimement lié au premier. Il s'adresse davantage à ce que l'on pourrait nommer le développement responsable pour tous les acteurs qui font vivre le territoire. Il s'agit des bâtisseurs, des aménageurs, des producteurs.

En tant qu'acteurs publics ou personnes privées, ils contribuent à faire du Parc territoire, qui évolue, un territoire habité et exploité durablement, dans le respect des grands « équilibres du vivant ». Pour cet axe, la charte exprime également un choix fort avec des engagements pouvant contribuer par exemple aux économies d'énergies fossiles dans la construction, à l'intégration paysagère, à la maîtrise des pollutions, à l'aménagement ou à la production durable et responsable.

Il s'agit également de soutenir fortement la viabilité économique des activités qui valorisent les ressources locales et d'anticiper les mutations des marchés internationaux et locaux : l'agriculture, la pêche, le tourisme de nature, l'artisanat, ou les filières commerciales de proximité. Nous attachons une attention particulière à la viticulture en crise, avec les conséquences économiques, sociales et environnementales que cela risque d'entraîner.

Ce deuxième volet stratégique représente également un engagement de méthode, pour une bonne coopération entre collectivités et leurs groupements et pour la coopération avec les organisations professionnelles. Nous devons ensemble initier des démarches mobilisatrices. Nous devons nous réunir pour évaluer la portée des résultats et nous situer ainsi en permanence, dans des « démarches de progrès ».



AXE 3 : Vivre le Parc et sa dynamique avec ses acteurs et ses habitants

Le troisième volet de notre projet concerne les modes de coopération locale comme notre capacité d'ouverture et d'échanges avec les territoires voisins ou plus lointains. Ce volet du projet s'adresse non seulement aux habitants et à leurs représentants, mais également aux visiteurs qui séjournent ou visitent notre territoire. Car, le Parc n'est pas un projet d'experts, mais un territoire de vie. Notre choix est de promouvoir les liens qui unissent les hommes à la nature et à la culture d'ici.

Nous devons par ailleurs sensibiliser et susciter des changements de regards ou de comportements, de nouvelles approches, permettant de ne pas traiter l'environnement à part, ou trop tard. L'éducation à l'environnement et plus largement à tous les patrimoines, l'interprétation et l'action culturelle sont fondamentales, pour les jeunes et pour tous les publics. Il s'agit aussi de définir une stratégie d'accueil des publics adaptée à la diversité des usages et de donner à comprendre la richesse et la fragilité de nos patrimoines. Cette ambition doit nous permettre d'assumer pleinement notre vocation d'accueil : accueil de nouvelles populations, accueil de touristes et visiteurs, et de favoriser notamment par la rencontre et l'échange l'appartenance et l'appropriation du territoire.

La singularité de ce territoire nous commande enfin de savoir innover et expérimenter pour :

- un développement, respectueux de l'Homme, de son environnement et de son histoire,
- répondre aux défis de préservation et de valorisation des patrimoines de cette partie de littoral languedocien,
- anticiper les mutations économiques et sociales, mais aussi les effets potentiels du changement climatique,
- gérer les ressources de façon renforcée et économe, responsable et partagée, avec la sensibilisation, l'éducation et la formation, clés de voûte de l'éco-citoyenneté.

L'exemplarité des actions engagées doit pouvoir par ailleurs servir de référence pour les autres territoires du littoral méditerranéen. C'est en cela que le territoire « Parc naturel régional » doit s'imposer comme un laboratoire actif des problématiques de l'environnement.



ZOOM sur ...

Les métiers du Parc

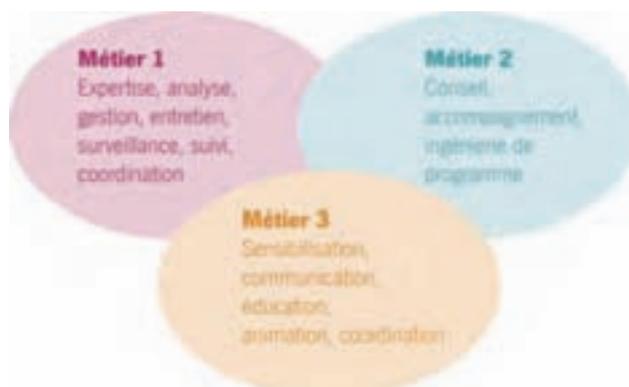
Le Syndicat mixte n'agit pas tout seul, mais il peut apporter, dans cette stratégie de territoire posée en 3 axes, sa part d'animation et de plus-value :

L'axe 1 de la charte correspond sans doute à son cœur de métier comme le patrimoine naturel, culturel et paysager est au cœur du projet de territoire : il est davantage en posture de **coordination** et d'**expertise**, et même de **gestionnaire**, tout en travaillant avec ses nombreux partenaires (conservatoire du littoral, associations naturalistes, syndicats hydrauliques, ONF, ...).

L'axe 2 correspond au deuxième des 3 métiers du syndicat mixte du Parc, dans lequel il est davantage en posture de **conciliation**, d'**accompagnement** et d'**ingénierie de programmes**, avec des partenaires qui vont porter avec lui les finalités de la charte, relayer ses messages et avec qui se répartiront au mieux les responsabilités de conduite, d'assistance et d'évaluation des actions.

L'axe 3 enfin, correspond au troisième grand métier du Parc, qu'il partage volontiers avec toutes les collectivités et tous les partenaires : il se décline en actions de **sensibilisation**, de **communication**, d'**éducation à l'environnement**, et en actions d'**animation** et de **coordination**.

Le travail de coordination reste très important avec les communes et les partenaires du Parc et s'avère indispensable avec les groupements de communes, les Pays et les SCOT, qui vont porter des messages communs et de nombreuses compétences ou actions à fort impact pour le territoire.



6 - Un projet pour notre territoire

AXE 1 : Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers

■ Objectif 1.1 : Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation du patrimoine naturel

La Narbonnaise est réputée pour la richesse et la qualité de ses milieux naturels. Ainsi, plus de la moitié de notre territoire est protégé ou identifié comme d'intérêt patrimonial. Mais ces espaces naturels méditerranéens, tantôt humides, tantôt secs, sont complexes, fragiles et soumis à de nombreuses pressions dont on ne mesure pas toujours l'impact. Ils nous imposent une vigilance de chaque instant afin de mesurer et d'anticiper leurs évolutions face aux différentes tendances et mutations observées ces dernières années (accueil de nouvelles populations, développement des activités récréatives et sportives, déprise viticole, ...).

L'amélioration continue de nos connaissances demeure un préalable pour une gestion pertinente et raisonnée de l'espace : en matière de biodiversité et dynamique des milieux, mais aussi d'interactions entre les activités humaines et la nature (pollution, fréquentation, fermeture des milieux, incendie, ...). De plus, certaines de ces données doivent être actualisées régulièrement pour mesurer l'impact de notre action, anticiper les dégradations du milieu, identifier les origines de dysfonctionnement.

Il s'agit donc, d'enrichir et de renouveler nos connaissances, de poursuivre le suivi de la qualité des milieux, mais aussi de les partager avec l'ensemble des acteurs de la gestion des milieux naturels, mais aussi le plus grand nombre, au sein et hors du territoire.

Mais, l'acquisition de connaissances n'est pas une fin en soi : elle constitue avant tout un précieux outil d'aide à la décision pour une action adaptée aux problématiques identifiées. L'élaboration de documents de gestion concertée et partagée reposant sur une bonne analyse des enjeux constitue le second préalable pour la pertinence et l'efficacité de notre action.

Nous souhaitons que l'action publique en faveur des milieux naturels et des écosystèmes soit mieux coordonnée. Il s'agit aussi de travailler à la meilleure échelle possible en fonction des problématiques, (site, bassin versant, massif, ...), de mutualiser et de diffuser les bonnes pratiques.

L'élaboration participative des documents de programmation est de nature à favoriser une gestion collective et efficace qui tienne compte de la diversité des perceptions des usagers des espaces naturels.

■ Objectif 1.2 : Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres

L'amélioration de la connaissance et de notre organisation au travers des documents de gestion doit déboucher sur une action de terrain collective et adaptée permettant de contenir ou de réduire les pressions susceptibles d'altérer la qualité de notre environnement et de la biodiversité. Si nous n'agissons pas pour assurer l'intégrité de notre territoire, certaines de ces pressions pourraient s'avérer irréversibles. Nous nous engageons à poursuivre et à amplifier les efforts de préservation, d'entretien, et parfois de restauration de nos espaces naturels, tout en assurant la pérennité des usages (pêche, viticulture, tourisme, activités récréatives et sportives,...).

Dans la mesure où la qualité des milieux lagunaires et humides dépend fortement de la qualité de l'eau et des interactions hydrauliques à l'échelle du bassin versant, nous nous engageons à lutter contre toutes les formes d'altération et de pollution de l'eau (eutrophisation, toxiques, ...), à réserver une partie de nos ressources en eau pour le bon fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et à appliquer de

façon exemplaire les recommandations européennes, nationales et locales en la matière (DCE, SDAGE, ...).

Pour les milieux secs, nous devons redoubler d'efforts pour maintenir la diversité des paysages, des milieux et des habitats pour répondre aux enjeux liés à la déprise agricole et aux risques d'incendie.

Par ailleurs, notre attention ne doit pas rester confinée aux espaces remarquables : il s'agit aussi de préserver les espaces naturels plus ordinaires de manière à maintenir les différentes continuités et interactions entre ces espaces (corridors écologiques).

L'action concertée de l'ensemble des gestionnaires et dans certains cas le renforcement des mesures de protection (surveillance, acquisition foncière, application des réglementations européennes et nationales, ...) constitue des gages de réussite de cette ambition.



■ Objectif 1.3 : Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise

La Narbonnaise offre certainement le complexe lagunaire le plus spectaculaire et le plus pittoresque du littoral languedocien : enchevêtrement de milieux secs et humides, massifs en amphithéâtre dominant le golfe antique, mélanges de grands espaces offrant balcons et promontoires et de lieux discrets et intimes près des étangs ou dans les garrigues, tous témoignant d'une occupation humaine millénaire.

Ces paysages font l'âme, la force et le caractère du territoire. Ils participent à notre appartenance, à notre identité, à notre représentation de nous-mêmes.

Ils sont aussi un bon indicateur de la qualité des milieux naturels.

Ils sont enfin les fondements de notre attractivité et contribuent à l'image de qualité de nos produits.

Ils n'ont toutefois pas vocation à être figés : bien au contraire, il s'agit de les aménager ou plus exactement de les ménager pour conserver leur caractère et leur singularité

En lien avec les acteurs publics de l'aménagement et tous ceux qui façonnent le paysage (agriculteurs, artisans, ...), nous souhaitons mettre le paysage au cœur de nos choix d'aménagement et de développement du territoire.

Nous souhaitons faire progresser ce principe dans l'action publique et privée, chez les décideurs comme pour le grand public (mobilisation de compétences, information, sensibilisation, ...).

Le croisement des regards, objectifs et subjectifs sur le paysage doit permettre par ailleurs de mieux en apprécier la dimension patrimoniale et culturelle, ce qui mérite d'être préservé, les mutations à choisir ou à consentir.

Considérant cette qualité exceptionnelle du littoral languedocien, mais aussi les mutations observées ces dernières années (développement de l'urbanisation pavillonnaire, arrachage des vignes, fermeture des garrigues,...), nous nous engageons à préserver la qualité et l'originalité de nos paysages, conserver ce qui en fait la singularité et le caractère (patrimoine architectural, rural ou vernaculaire).

Il s'agit aussi de réduire les risques de banalisation, de restaurer les sites dégradés, de traiter avec soin les axes de découverte du territoire et les paysages perçus depuis les voies de communication.

AXE 2 : Aménager, construire et produire de manière responsable

■ Objectif 2.1. Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages

La qualité, la diversité et la richesse de nos espaces naturels et de nos paysages constituent les supports majeurs du développement durable du territoire.

Mais, à l'image de nombreux espaces littoraux de la Méditerranée, la Narbonnaise est confrontée à de fortes mutations avec le développement de sa vocation résidentielle, le recul de sa vocation viticole, les impacts liés à sa vocation touristique et d'accueil.

Nous devons anticiper pour les années à venir, trois tendances fortes qui sont le changement climatique, le problème de la ressource en eau et enfin l'expansion urbaine, couplée à la crise viticole avec ses conséquences sur le foncier et sur le paysage.

Nous souhaitons inscrire notre action dans le cadre de stratégies globales et concertées à l'échelle du territoire fixant les grands cadres de l'occupation de l'espace, de l'utilisation des ressources en eau et du développement des énergies renouvelables de taille industrielle (éolien et photovoltaïque au sol).

Nous voulons innover et expérimenter pour faire émerger de nouvelles façons de construire et d'habiter le territoire, et privilégier dans nos politiques d'aménagement, une action résolue en faveur de la préservation de la biodiversité, des continuités écologiques et de la qualité des paysages, de la gestion économe des ressources en eau, de la gestion de l'espace et des paysages, ...

Cette ambition transversale peut s'envisager sous la forme d'une déclinaison locale des principes de l'Agenda 21 local dans chaque collectivité locale. Elle concerne tous les acteurs publics de l'aménagement, qui souhaitent faire de la Narbonnaise un territoire exemplaire, en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Nous voulons également renforcer les liens étroits noués ces dernières années avec les groupements professionnels du bâtiment et de la construction pour développer une approche globale du bâti, liant architecture, énergie et paysage.

■ Objectif 2.2 Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire

La viticulture et la pêche lagunaire constituent en Narbonnaise des activités à forte valeur patrimoniale et participent pleinement à l'identité économique et sociale du territoire.

Mais, la première se trouve de nouveau confrontée à une grave crise économique et sociale marquée par des difficultés d'adaptation à l'évolution des marchés, la fermeture de nombreuses exploitations et la réduction drastique des surfaces en vigne.

La seconde dispose au travers des prud'homies d'un dispositif de gestion qui veille à la préservation de la ressource, mais la profession est aujourd'hui confrontée à de nouvelles contraintes qui nécessitent de fortes capacités d'adaptation, notamment avec la mise en place à l'échelle méditerranéenne d'un plan de gestion de l'anguille.

Nous devons contribuer à préserver collectivement cette identité, mais aussi s'adapter à l'évolution de l'offre et de la demande, internationale et locale, privilégier des pratiques respectueuses de la qualité des paysages, des milieux naturels et de la ressource en eau, ...

Considérant que seule la viabilité économique permet à l'agriculture de jouer son rôle de préservation de la biodiversité, de gestion de l'espace, la lutte contre les incendies et les inondations, nous nous engageons à soutenir les productions emblématiques du territoire, à travers des outils de promotion, de labellisation, de commercialisation et de formation.

En lien avec la recherche, nous nous engageons à appuyer le maintien et la diversification des activités, via l'émergence de nouvelles filières économes en intrants (agriculture biologique, élevage, agro-tourisme, maraîchage, production de biomasse)

Nous souhaitons en effet innover et expérimenter pour soutenir les acteurs de l'agriculture et de la pêche, imaginer d'autres formes de production, de marché ou d'organisation. De nouvelles relations entre la production et la consommation sont à construire, autour des principes de proximité, de qualité, de traçabilité et de lien avec le producteur. La capacité de la profession des viticulteurs et des pêcheurs à se fédérer et à inventer s'avère également déterminante pour gagner le pari de l'adaptation aux mouvements du monde.

■ Objectif 2.3 Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines.

Le tourisme contribue largement à la dynamique économique du territoire, mais aussi à sa fragilité. Notre territoire bénéficie en effet depuis plusieurs décennies d'une tradition touristique ancienne et plurielle : la qualité de nos patrimoines (espaces, paysages, culture locale, ...), l'accessibilité, la proximité de bassins d'habitat, contribuent à l'attractivité touristique de notre territoire et à la progression des activités récréatives et sportives. Mais, ce secteur d'activité doit lui aussi évoluer, s'adapter à de nouvelles demandes et se diversifier pour se pérenniser.

Nous souhaitons stimuler et favoriser l'émergence d'un tourisme « Nature & Patrimoine », qui soit un complément actif au tourisme balnéaire en proposant de nouvelles pratiques et de nouveaux marchés compatibles avec nos exigences de préservation de nos ressources.

Nous souhaitons travailler de concert avec l'ensemble des acteurs du développement touristique, dans une démarche de progrès et de qualité en lien avec la charte européenne du tourisme durable pour construire une offre touristique novatrice et équilibrée.

Nous souhaitons agir pour la création d'un parc d'hébergements touristiques ou secondaires éco-performant, dans ses consommations d'eau ou d'énergie. Nous veillons à ce que les activités touristiques, récréatives et sportives n'altèrent pas la qualité de nos milieux et espaces naturels.

Nous voulons ainsi réduire l'impact de l'activité touristique sur les ressources naturelles et responsabiliser les professionnels et les gestionnaires d'équipements par une politique active de formation et d'information.

Nous souhaitons nous positionner comme territoire de déclinaison exemplaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui détermine les conditions du développement durable des sports de loisirs et de plein air. En constituant une offre regroupant les activités de pleine nature, de découverte du patrimoine bâti et culturel, et des produits touristiques « Nature & Patrimoine » en lien avec les démarches déjà existantes (Pays Cathare, Sud de France) nous voulons faire émerger une destination « Parc naturel régional » forte et lisible, et créatrice d'activités.

■ Objectif 2.4 Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable

Notre territoire bénéficie d'une dynamique économique reposant en grande partie sur sa vocation résidentielle (artisanat, commerce, services aux particuliers, ...).

Elle abrite aussi quelques établissements industriels pouvant présenter un risque industriel pour la qualité de l'eau et des milieux naturels. Aussi, le développement économique responsable représente une forte préoccupation pour le développement durable de notre territoire. Le tissu actif des entreprises artisanales et des entreprises industrielles doit par ailleurs contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines.

Nous souhaitons nous mobiliser fortement, avec nos différents partenaires pour accompagner les entreprises, établissements industriels, les organismes de formation dans des démarches innovantes liées à la qualité environnementale et au patrimoine. Nous travaillons déjà avec les entreprises et leurs représentants, pour proposer des démarches de management environnemental et la généralisation de bonnes pratiques.

En sensibilisant les acteurs économiques à la richesse et la fragilité des patrimoines naturels, nous voulons ainsi montrer que la prise en compte de l'environnement, la maîtrise des consommations en eau et en énergie, la réduction des déchets contribuent à forger une image de qualité et de responsabilité de notre territoire.

Nous souhaitons également appuyer le développement d'une offre locale de qualité pour les entreprises du bâtiment (actions de formation pour une approche globale du bâtiment, promotion des savoir-faire et des labels existants, ...).

Dans nos collectivités et établissements publics, nous nous engageons à renforcer dans l'exercice de nos compétences, notre action quotidienne pour mettre en œuvre concrètement les principes et les recommandations de la charte en qualité d'Agenda 21 local.

AXE 3 : Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants

■ Objectif 3.1 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire

Depuis la création du Parc naturel régional, l'organisation territoriale de la Narbonnaise a profondément évolué, comme l'ensemble du territoire national, avec l'émergence de nouvelles intercommunalités, l'organisation des territoires en pays, la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion et de planification territoriale, notamment en matière d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale). Cette situation inédite a parfois produit un sentiment de confusion et d'enchevêtrement institutionnel, peu favorable à la lisibilité des politiques publiques.

Nous avons tiré les leçons de cette situation et souhaitons mettre en valeur le rôle et les compétences de chacun dans la mise en œuvre de notre projet de territoire. Et nous devons certainement aller encore plus loin dans nos modes de coopération locale et la mutualisation de nos métiers au service du développement durable de la Narbonnaise.

Malgré la jeunesse de notre Parc naturel régional, la procédure de révision montre par ailleurs l'attachement des habitants aux valeurs de notre projet et leurs sensibilités aux problématiques de l'environnement, des paysages, du développement durable ou de la culture. On relève en effet une forte attente de connaissance et d'information, un désir d'échange et de participation, une volonté d'action partagée.

Nous devons répondre à ces attentes en offrant aux habitants et acteurs locaux différentes possibilités de **s'impliquer dans la vie du Parc**, et en partageant les connaissances acquises sur nos patrimoines avec le plus grand nombre. C'est une condition majeure pour susciter l'adhésion et l'envie de contribuer, chacun à sa manière, à l'action collective. Le Parc est en effet le projet de tous et de chacun. Nous devons affirmer notre responsabilité d'information, d'éducation, de sensibilisation et de responsabilité citoyenne.

Conformément à la vocation d'ouverture et d'échange de notre territoire (« carrefour » de l'espace méditerranéen, situation transfrontalière), nous souhaitons également **renforcer les liens avec les territoires voisins et nous inscrire dans une dynamique de réseaux de territoires** : réseaux régionaux, nationaux, ou internationaux.

Nous souhaitons préserver cet esprit d'ouverture, de solidarité et de coopération pour nous enrichir de l'expérience des autres, et témoigner de notre propre expérience, reconnue dans certains cas, comme exemplaires.

■ Objectif 3.2 Prolonger l'émergence d'une plate-forme pour l'éducation à l'environnement et au territoire

L'éducation à l'environnement et au développement durable doit permettre de faire évoluer les comportements en matière de responsabilité individuelle et collective, de citoyenneté, de relation à l'environnement, par l'adoption de gestes simples et la prise de conscience de la richesse et la fragilité de ce qui nous entoure.

Cette ambition s'adresse non seulement aux jeunes publics mais aussi aux habitants, et nombreux visiteurs qui séjournent parmi nous, notamment l'été. Notre territoire accueille en effet tous les ans près de 200 000 touristes, ce qui constitue une formidable opportunité pour diffuser un certain nombre de messages et attirer l'attention du plus grand nombre sur l'importance de nos comportements, habitudes et gestes quotidiens. Notre action en la matière est d'ores et déjà réputée comme exemplaire, notamment avec l'organisation d'un réseau de prestataires spécialisés (Réseau « Nature & Patrimoine ») qui s'implique toute l'année dans le cadre scolaire comme dans différentes manifestations et actions de sensibilisation destinées au grand public.

La sensibilisation des jeunes publics à la préservation de l'environnement et au développement durable est en effet déterminante pour l'avenir.

Elle contribue pour les générations futures à tisser des liens solidaires avec l'ensemble du vivant planétaire, mais aussi à prendre part et à donner du sens à la vie collective. Elle conditionne la pérennité des efforts entrepris aujourd'hui pour préserver la qualité de notre territoire.

Conscients de cet enjeu, nous avons engagé depuis une dizaine d'années une politique ambitieuse avec la majeure partie des établissements scolaires de l'enseignement primaire présents sur le territoire.

Nous devons prolonger ces efforts, en appuyant ces établissements dans leurs démarches de développement durable, en portant notre action au-delà du cadre strictement scolaire, en élargissant notre action aux établissements du secondaire (collèges et lycées), en diversifiant notre outillage pédagogique, ... L'expérience acquise en milieu scolaire doit être élargie à de nouveaux publics (acteurs économiques, décideurs locaux, personnel des collectivités locales, ...), en adaptant nos outils à la diversité des besoins et en expérimentant de nouvelles pratiques d'animation ludique et attractive.



■ Objectif 3.3 Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels

Tous les patrimoines, naturels et culturels, architecturaux et paysagers, matériels et immatériels, sont des facteurs d'attractivité du territoire de la Narbonnaise et peuvent contribuer au développement équilibré et à l'aménagement durable du territoire.

Mais si notre territoire bénéficie de la présence de sites remarquables comme l'abbaye de Fontfroide ou le canal de la Robine, l'essentiel de notre patrimoine culturel est constitué de sites relativement modestes disséminés ici et là, et de savoir-faire liés aux activités traditionnelles, peu connus du grand public, y compris des habitants du territoire.

Conscients de cette situation, nous souhaitons prolonger le travail engagé dans le cadre des « Archives du Sensible », pour révéler la richesse de notre mémoire collective et de notre identité locale.

Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre mission de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.

Nous considérons la présence de l'occitan dans la vie locale comme un patrimoine indissociable de notre histoire.

Nous voulons créer des liens renforcés entre sauvegarde des sites et valorisation touristique, à travers la valorisation de quelques sites emblématiques et de thématiques transversales, comme les voies de communication et de passage, en lien avec la démarche du Pays Cathare et la ville d'Art et d'Histoire de Narbonne.

Si la Narbonnaise bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche et attractif, on relève aussi un certain déficit et parfois l'absence de dispositifs de valorisation et d'interprétation témoignant de l'organisation du territoire en Parc naturel régional.

Nous souhaitons améliorer la lisibilité de notre action sur le terrain et notre stratégie d'accueil des publics pour faire découvrir et partager la diversité et la richesse de nos patrimoines, attirer l'attention sur leur fragilité, faire de chacun un acteur de leur préservation. Il s'agit là de proposer, un dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...), en équilibrant l'accueil sur le territoire entre littoral et arrière-pays. C'est une condition essentielle pour améliorer la visibilité de notre action en faveur de la préservation de nos patrimoines, mais aussi pour favoriser l'appropriation et la compréhension de l'intérêt du label « Parc » par le plus grand nombre. La création d'une maison du Parc, emblématique et exemplaire, est aussi de nature à contribuer à cette ambition d'un accueil de qualité.

7 - Engagements de tous...



Nous, signataires de la présente charte, conscients de l'exceptionnelle qualité de notre territoire et des risques qui pèsent sur lui,

Nous engageons ensemble pour une durée de 12 ans à privilégier un modèle de développement économique et social, qui préserve durablement les patrimoines naturels et culturels de la Narbonnaise.

Nous choisissons de cibler les efforts du Parc sur un périmètre concentrant les problématiques fondamentales du territoire : préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, maîtrise de l'urbanisation, accompagnement des mutations viticoles, diversification de l'offre touristique, appui à la performance environnementale auprès des acteurs économiques et des collectivités locales, éducation à l'environnement et au développement durable, ...

En choisissant de travailler prioritairement sur les complexes lagunaires et les massifs les plus proches du littoral (Massif de La Clape, massif de Fontfroide, massif des Corbières maritimes), le projet du Parc privilégie la préservation et la valorisation des espaces naturels les plus riches, mais aussi les plus sensibles du littoral audois.

Ce choix doit permettre de renforcer la lisibilité et la légitimité de l'action du parc sur son territoire.

Conscients des interactions entre notre territoire et ses alentours, nous proposons une action, recentrée autour des complexes lagunaires, mais ouverte aux territoires voisins, notamment en matière hydrographique, écologique et environnementale.

Notre projet est la traduction de notre ambition renouvelée pour notre territoire, conforme aux missions et valeurs d'un Parc naturel régional : territoire de qualité, cohérence et pertinence de l'action, exemplarité de l'action publique, mise en commun des intelligences et des énergies, innovation et expérimentation, responsabilité, solidarité entre générations, participation des habitants.

Les signataires

... et de chacun

■ L'Etat



L'Etat met en œuvre les orientations et objectifs de la présente Charte avec tous ses services et les organismes associés, et engage sa responsabilité partagée avec tous les autres acteurs du territoire.

Il s'engage plus particulièrement à respecter et faire respecter les réglementations en vigueur et coordonne ses moyens techniques, administratifs et financiers pour concourir aux objectifs de la Charte dans ses domaines de compétences.

Il veille particulièrement à la compatibilité entre les engagements de la Charte et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire.

Il associe le syndicat mixte du Parc et ses partenaires le plus en amont possible lors de projets d'aménagement, d'infrastructures ou de documents cadre dont il a la responsabilité.

Il veille à informer et à associer l'ensemble des agents de l'Etat des engagements pris dans la présente charte et participe activement à l'évaluation en continu du projet de Charte.

Le ministère de la défense s'engage à prendre en compte, autant que possible, les dispositions de la Charte. Ces dispositions ne peuvent toutefois conduire à remettre en cause, sur les emprises placées sous sa responsabilité, une activité, le fonctionnement d'une installation ou un projet de travaux d'ouvrage ou d'aménagement répondant à un impératif de défense nationale et plus généralement l'exécution de la politique militaire (art. L 1142-1 du code de la défense).

■ La Région Languedoc-Roussillon



La Région Languedoc-Roussillon adhère à la présente charte et à la démarche de démocratie participative qui anime ce projet de territoire partagé. Dans le cadre de sa Stratégie en faveur des Parcs Naturels Régionaux, la Région s'engage :

- à contribuer à la réalisation des objectifs de la charte et des documents qui en découlent,
- à s'assurer de la cohérence de ses interventions sur le territoire du Parc avec les orientations de la présente Charte.

Eu égard à sa compétence en matière de Parcs naturels régionaux et en adéquation avec les différentes politiques sectorielles et territoriales qu'elle porte, l'engagement de la Région se concrétise :

- d'une part, par son implication statutaire dans la gouvernance et le financement du syndicat mixte de gestion du Parc,
- d'autre part, par la signature d'une convention territoriale pluriannuelle - le Contrat de Parc -, qui prévoit les contributions régionales aux actions, portées par le syndicat mixte de gestion du Parc ou par ses partenaires, sur le territoire du Parc.

En outre, la Région Languedoc-Roussillon considère le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée comme un territoire d'excellence, d'exemplarité, et un lieu d'expérimentation du développement durable au service de ses habitants, et par transferts d'expériences, au service d'autres territoires de la Région.

La Région souhaite donc tout particulièrement s'appuyer sur le Parc pour contribuer à la mise en œuvre, à l'échelle de son territoire, du Schéma régional « Vers l'Excellence Environnementale » et de sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Elle s'engage à mettre en œuvre, avec le Parc, des actions relevant de sa compétence directe notamment en matière de création de Réserve Naturelle Régionale.

Elle s'engage également à accompagner les opérations pilotes ou innovantes, relayant les priorités des politiques régionales, dans des domaines fondamentaux pour la collectivité tels que le patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, l'énergie, la préservation des ressources en eau, la gestion de la qualité des milieux lagunaires, le paysage, l'agriculture, la pêche lagunaire, le tourisme et la culture.

Le Département de l'Aude



Le Département de l'Aude met en œuvre une politique territoriale dont l'objectif est de favoriser un développement équilibré du territoire départemental en s'appuyant sur les acteurs et les ressources intrinsèques conformément aux principes du développement durable.

La charte du Parc étant en adéquation avec les orientations de cette politique, le Département de l'Aude a adhéré au syndicat mixte de gestion dès sa labellisation.

Aujourd'hui, il entend poursuivre son engagement dans le cadre de la nouvelle charte qui met particulièrement l'accent sur la démarche de développement durable, cohérente avec la dynamique du programme « Aude, Pays Cathare », fondé sur des valeurs historiques et sociétales, la valorisation des ressources patrimoniales, la recherche de la qualité territoriale, le développement économique à travers la marque « le Pays Cathare » concernant les produits agroalimentaires, artisanaux, commerciaux, touristiques.

A ce titre, le Département s'engage, par sa contribution statutaire au sein du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional, à participer au financement de l'animation du projet défini dans le cadre de sa charte.

Le Département souhaite plus particulièrement soutenir les actions du Parc qui s'intègrent tant dans ses domaines de compétences que dans ses règlements d'intervention sectoriels. Pour ce, le Département sera en priorité sensible aux projets qui viseront à promouvoir :

- la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau,
- la gestion exemplaire des Espaces Naturels Sensibles et tout particulièrement des milieux lagunaires,
- la préservation de l'espace agricole et la valorisation des produits agricoles et de la pêche,
- l'éducation à l'environnement
- la connaissance et la valorisation du patrimoine ethnologique
- la mise en marché de produits d'éco tourisme et, d'une façon générale, tous les projets qui s'insèrent dans la dynamique du Programme Départemental « Aude, Pays Cathare » et confortent la mise en place du nouveau Projet Départemental.

Les Communes et leurs groupements



Les Communes et leurs groupements adhèrent à la présente Charte et aux orientations qui y sont inscrites et contribuent à leur mise en œuvre dans la mesure de leurs moyens et compétences respectives.

Compte tenu de leurs nombreuses compétences, les Communes et leurs groupements sont souvent maîtres d'ouvrage et au plus près des acteurs économiques et sociaux et des habitants. Ils ont donc un rôle majeur pour la mise en œuvre de la charte.

Ils peuvent la réaliser, selon leurs souhaits, de trois manières :

- à partir de la conduite de projets concrets,
- à partir d'une démarche simple de type diagnostic et plan d'actions proposée par le Syndicat mixte du Parc
- à partir d'Agenda 21 qu'ils peuvent initier : ce sont des démarches participatives inscrites sur la durée, qui vont alors impliquer des acteurs et les habitants.

Piliers et acteurs incontournables de la mise en œuvre du projet, les communes et leurs groupements s'engagent, chacun à son niveau, dans cette démarche globale où les patrimoines, préservés et valorisés, sont moteurs de développement, créateurs de liens et fédérateurs pour les communes qui se regroupent autour de ce « bien commun », notre territoire.



ZOOM sur ...

Les missions des Parcs naturels régionaux

(Décret n° 94-765 du 1er septembre 1994)

Les Parcs naturels régionaux ont pour mission :

- de protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages,
- de contribuer à l'aménagement du territoire,
- de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

La Charte traduit la volonté des acteurs du Parc de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente et concertée. Elle formalise les engagements et responsabilités de chacun des signataires (État collectivités territoriales, communes et groupements, ...). L'article L333-1 du Code de l'environnement prévoit ainsi que « l'État et les collectivités territoriales adhérant à la Charte appliquent les orientations et les mesures de la Charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc ».



Le Syndicat mixte du Parc



Le Syndicat mixte du Parc, structure de gestion du Parc naturel régional, fédère l'ensemble de ses membres et même au-delà, autour du projet de territoire.

Responsable de l'animation générale du projet, mais pas entièrement chargé de l'ensemble des objectifs qu'il partage avec les autres acteurs du territoire, il en a néanmoins la responsabilité globale.

Conformément à la législation en vigueur, le syndicat mixte « assure sur le territoire du parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées pas ses partenaire ».

Il travaille, accompagne et soutient, à leur demande, les collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences pour la mise en œuvre des actions découlant de la Charte.

Il s'engage dans un partenariat durable avec tous les autres acteurs, recherche avec eux les modalités techniques, administratives et financières les plus efficaces pour réaliser les actions, et peut aussi, à la demande de ses membres, prendre en charge des maîtrises d'ouvrage concourant aux objectifs du projet de territoire.

Tout particulièrement, il assiste vigoureusement et à leur demande, les collectivités qui s'engagent dans des démarches globales de développement durable dont des Agendas 21 locaux et privilégie lui-même les outils transversaux à l'échelle du territoire.

De même, il peut passer des accords ou signer des conventions de partenariat avec des communes ou groupements de communes situés en dehors du Parc et non membres du Syndicat mixte afin de mettre en œuvre des objectifs de la Charte principalement sur des thématiques environnementales et en particulier avec des communes anciennement associées ou situées sur la vallée de la Berre dans les Corbières.

Le Syndicat Mixte s'engage en outre au titre de ses missions de valorisation du patrimoine et de promotion des productions locales de qualité à inscrire son action dans la dynamique mise en œuvre par le Département et ses partenaires à travers le programme «Aude, Pays Cathare».

Il assure enfin l'animation de l'évaluation en continu de la Charte en associant les différentes collectivités et les services d'Etat dans l'optique d'une amélioration permanente.

8 - Lecture transversale de la Charte

Les grandes thématiques du territoire telles qu'elles ressortent du diagnostic ne peuvent être traitées séparément dans un projet de territoire. Elles doivent pouvoir être abordées et déclinées de façon récurrente et transversale tout au long de la Charte.

C'est le parti pris que nous avons choisi pour ne pas les traiter séparément, chacune pouvant être en interaction avec les autres. C'est notre choix pour une gestion intégrée de notre territoire.

Mais cela peut apporter des difficultés pour appréhender chacune de ces thématiques. Le tableau suivant reprend ces grands thèmes - la biodiversité, l'eau, le climat et l'énergie, le paysage et l'aménagement de l'espace rural - et donne la clef de lecture et de répartition sur l'ensemble de la Charte.

	Biodiversité	Eau
Principes d'inscription dans la charte	<p>La biodiversité est traitée selon trois principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intégration de l'ensemble des enjeux de préservation par « habitats » et non par espèces sur les milieux humides et les milieux secs, - connexion permanente entre espaces naturels et eau : les zones humides font l'objet de programmes et mesures de gestion relevant aussi bien de la problématique « eau » (SAGE, contrat d'étang, DCE...) que de la problématique « espaces naturels » (DOCOB, plans de gestion des marais périphériques...) - prise en compte des corridors écologiques, de la nature exceptionnelle et ordinaire 	<p>L'Eau est volontairement traitée sous trois angles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : l'Eau « Patrimoine », support de biodiversité et de qualité environnementale du territoire - Axe 2 : l'Eau « Ressource », support de développement durable à l'échelle de l'aménagement du territoire et de chaque secteur d'activité - Axe 3 : l'Eau composante essentielle des multiples « Ecogestes de l'Écocitoyen »
AXE 1	<p>Mesure 1.1.1 : connaissance/suivi</p> <p>Mesure 1.1.2 : outils de gestion</p> <p>Mesure 1.2.1 : mise en œuvre de la gestion des espaces naturels (milieux secs et humides)</p> <p>Mesure 1.1.1 : connaissance / suivi</p>	<p>Mesure 1.1.2 : outils de gestion / de planification</p> <p>Mesure 1.2.1 : zone humide / cours d'eau</p> <p>Mesure 1.2.2 : qualité de l'eau, fonctionnement des étangs, partage de la ressource</p>
AXE 2	<p>Mesure 2.1.1 : politiques d'aménagement/corridors écologiques</p> <p>Mesure 2.1.2 : documents d'urbanisme</p> <p>Mesure 2.2.2 : mesures et pratiques agricoles</p> <p>Mesure 2.3.2 : aménagements sportifs et de loisirs, impacts des pratiques sportives</p>	<p>Mesure 2.1.1 : économie d'eaux / territoire</p> <p>Mesure 2.1.2 : économie d'eaux / habitats</p> <p>Mesure 2.2.2 : consommation agricole</p> <p>Mesure 2.3.2 : consommation tourisme</p> <p>Mesure 2.4.1 : consommation industrielle</p> <p>Mesure 2.4.2 : consommation domestique</p>
AXE 3	<p>Mesure 3.2.1 : sensibilisation des publics, formations, événementiels, efforts accrus sur le littoral</p> <p>Mesure 3.3.2 : interprétation du territoire, valorisation des connaissances</p>	<p>Mesure 3.2.1 : Education / Ecogeste</p>



Climat et énergie	Paysage et espaces
<p>L'énergie est traitée de manière à faire des enjeux énergétiques et climatiques un levier de développement local (agriculture, artisanat, ...).</p> <p>Ce thème est abordé de manière transversale et rattaché aux autres enjeux sectoriels du territoire. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer localement et de manière exemplaire aux stratégies régionales, nationales et internationales de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources via notamment le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables - Etre exemplaire dans la manière de concilier ces objectifs et les autres enjeux du territoire (préservation du patrimoine naturel, paysager, de la biodiversité...) 	<p>Le paysage et l'aménagement de l'espace rural sont abordés selon deux aspects :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans l'Axe 1, le côté patrimonial (on améliore les connaissances sur les éléments constitutifs du paysage, on les préserve, on les valorise...) et la reconquête de cet aspect patrimonial (sites dégradés), - dans l'Axe 2, l'aspect aménagement du territoire tout en s'appuyant sur les éléments du paysage et en les respectant. <p>Le paysage, l'aménagement, la maîtrise des énergies et la préservation de la ressource en eau sont abordés de façon globale : on favorise toujours des démarches transversales, pour éviter la fragmentation des approches au détriment du territoire et de ses ressources.</p>
<p>Mesure 1.1.1 : Changement climatique, connaissance des effets</p> <p>Mesure 1.3.2 : Développement/intégration paysagère</p>	<p>Mesure 1.1.2 : élaboration des plans de gestion /réflexion/ protections</p> <p>Mesure 1.2.1 : gestion des espaces naturels, corridors écologiques, accueil du public, risque incendie</p> <p>Mesure 1.3.1 : connaissance, restauration, valorisation du paysage, renforcement de la protection de paysages</p> <p>Mesure 1.3.2 : restauration des sites dégradés, affichage, points noirs, infrastructures</p>
<p>Mesure 2.1.1 : planification territoriale</p> <p>Mesure 2.1.2 : lien avec l'aménagement, l'urbanisme et le bâti, conseil aux habitants</p> <p>Mesure 2.2.1 : énergie et agriculture, diversification des revenus, adaptation au changement climatique</p> <p>Mesure 2.2.2 : énergie & agriculture, réduction des charges, maintien de l'activité</p> <p>Mesure 2.3.2 : énergie et tourisme durable</p> <p>Mesure 2.4.1 : énergie et entreprises</p> <p>Mesure 2.4.2 : énergie et collectivités</p>	<p>Mesure 2.1.1 : aménagement, plans et chartes de paysage, gestion économe documents de planification, gestion de l'espace rural</p> <p>Mesure 2.1.2 : paysage, documents d'urbanisme, espaces naturels et agricoles, nouvelles formes urbaines</p> <p>Mesure 2.2.2 : mesures et pratiques respectueuses, paysages viticoles, outil de gestion, ceintures vertes</p> <p>Mesure 2.3.2 : aménagements sportifs et de loisirs</p>
<p>Mesure 3.2.1 : éducation à l'énergie, sensibilisation grand public</p>	<p>Mesure 3.3.2 : interprétation du territoire, valorisation des connaissances</p>





AXE 1.

Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers

Objectif 1.1. Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel

Mesure 1.1.1 Renforcer les connaissances sur les écosystèmes

Mesure 1.1.2. Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées

Objectif 1.2. Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres

Mesure 1.2.1. Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels

Mesure 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau

Objectif 1.3. Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise

Mesure 1.3.1. Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel

Mesure 1.3.2. Restaurer les sites dégradés ou en mutation

Mesure 1.1.1

Renforcer les connaissances sur les écosystèmes

Lors de la création du Parc naturel régional, nous disposions de quelques informations témoignant de la qualité de notre territoire (diversité de l'avifaune, présence d'espèces exceptionnelles comme l'Aigle de Bonelli ou d'espèces floristiques endémiques comme la Centaurée de la Clape, ...), mais ces connaissances restaient relativement limitées, fragmentaires. Depuis, de nombreuses études ont permis d'améliorer notre connaissance du territoire, notamment des habitats naturels littoraux et des milieux lagunaires, avec la mise en œuvre de chantiers ambitieux comme le programme européen Life EDEN, le Contrat d'Étangs, l'élaboration de plusieurs documents d'orientation pour les sites lagunaires reconnus comme remarquables au titre de Natura 2000, ...). La capitalisation progressive de ces informations a permis de faire reconnaître le caractère exceptionnel du territoire, notamment au travers de l'inscription des étangs du Narbonnais au titre de zone humide d'importance internationale.

Le diagnostic laisse toutefois apparaître les limites de cette connaissance, en termes de biodiversité (batraciens, insectes, reptiles, flore des Corbières, ...), de dynamique des milieux (comblement des étangs, enrichissement, ...), mais aussi d'interactions entre activités humaines et nature (pollution, fréquentation, risque d'incendie, ...). De plus, certaines de ces données doivent être actualisées régulièrement pour mesurer l'impact de notre action, anticiper les dégradations du milieu, identifier les origines de dysfonctionnement. La mise en place d'un tableau de bord dans le cadre du Contrat pour les étangs du Narbonnais permet par exemple depuis 2005 de mesurer et d'apprécier en temps réel l'efficacité des efforts engagés pour le milieu lagunaire et la qualité de l'eau. Il s'agit donc, non seulement d'enrichir et de renouveler nos connaissances, mais aussi de les partager avec le plus grand nombre, au sein et hors du territoire. Il s'agit aussi de disposer d'outils de veille sur les mutations pouvant affecter la qualité de notre territoire et engager si nécessaire de nouvelles recherches. Cette démarche préalable constitue un gage de pertinence pour toutes les actions de préservation et de valorisation de nos patrimoines.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Modalités d'articulation entre développement et environnement (p.9)
- Amélioration de la connaissance et lutte contre les espèces envahissantes
- Connaissance des habitats naturels (p.71)
- Approche prospective des besoins (p.89)
- Approche globale des enjeux de biodiversité (p.115)
- Connaissance précise des patrimoines (p.13)

■ Développer, mutualiser et diffuser les connaissances

-  - Bilan des études existantes et études et inventaires complémentaires avec les acteurs de la préservation des espaces naturels et le comité scientifique du Parc : dynamique d'habitats naturels, qualité de l'eau, diagnostic sur les ressources en eau disponibles et les besoins des milieux naturels, inventaires naturalistes y compris sur les zones naturelles hors sites Natura 2000 (milieux naturels, zones viticoles...), ...
-  - Relais local des différents observatoires existants (Observatoire départemental de l'eau, Observatoire régional des risques naturels...) et participation à l'inventaire géologique régional.
-  - Dans le cadre de l'élaboration des DOCOB, établissement des cartographies des habitats ou habitats d'espèces, études si besoin sur les espèces faunistiques ou floristiques inscrites en annexe des directives Habitats ou Oiseaux en particulier sur les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité **Z1**. 
-  - Compréhension des interactions entre espaces naturels (circulation d'espèces) à l'échelle du territoire et des liens existants avec l'environnement régional et national : préciser les corridors écologiques. 
-  - Réalisation d'études de fréquentation sur certains sites fragiles (Espaces naturels sensibles, sites identifiés au Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires), ... 
-  - Mutualisation des données existantes et nouvelles sous Système d'Information Géographique et selon le protocole Système d'information sur la Nature et le Paysage (SINP).

■ Assurer les suivis nécessaires à la gestion des espaces naturels pour les valoriser

-  - Suivi précis et régulier des milieux lagunaires : suivis de l'eutrophisation via le Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), des toxiques, physico-chimique, ... 
-  - Suivis des données relatives aux eaux souterraines et superficielles : qualité et quantité, niveaux de nappes, biseaux salés (données du Système d'information sur l'eau), circulation de l'eau et échanges hydrauliques bassin versant-étangs-mer, répartition de la ressource en eau pour les écosystèmes, ...

- **Suivis de populations d'espèces emblématiques** concernées par des Plans nationaux d'Action pour les Espèces Menacées (Aigle de Bonelli, Faucon crécerellette, Pie grièche à poitrine rose, Emyde lépreuse...) et autres espèces protégées d'intérêt communautaire ou national (Laro-limicoles, Violette sous-arbustive, Centaurée de la Clape, etc.), ou bio-indicatrices (insectes, batraciens, ...).



- **Mise en œuvre de suivis particuliers et complémentaires** : évolution des habitats naturels notamment vis-à-vis de l'aléa submersion marine, suivis après opérations de gestion (ouverture de milieux, restauration de roselières, etc.) ou d'évènements exceptionnels (incendies, inondations, ...).

- **Diffusion des résultats des suivis** pour adapter les mesures de gestion et restitutions publiques des suivis.



Zones prioritaires : milieux lagunaires, cours d'eau (Berre), sites Natura 2000, terrains du Conservatoire

■ Impulser des programmes de recherche

- **Lancement et accompagnement de programmes de recherche-action** visant à répondre aux grandes problématiques du territoire (risques de submersion marine...) ou à des problématiques plus locales (recherche sur une espèce particulière, besoin en eaux des milieux naturels,...).

- **Mobilisation du Comité scientifique du Parc** pour des problématiques ou thématiques proposées par les partenaires et gestionnaires du territoire.

- **Travaux scientifiques visant à une meilleure prise en compte de la biodiversité et du patrimoine naturel dans l'aménagement du territoire ou avec la société moderne** : dynamique des espèces emblématiques et des espèces invasives dans les milieux naturels, relations nature/société/environnement, ...



Zone prioritaire : le littoral

PARTENARIAT

- **Etablissements publics** : ONF, ONCFS, ONEMA, Agence de l'eau, Région Languedoc-Roussillon, ADEME, EID, VNF, CRPF, CNBP, CEL-LR

- **Syndicats et gestionnaires de milieux** : SMMAR et Syndicats de bassins versants, SMDA, SMBVA, CPIE du Narbonnais

- **Instituts de recherche** : Ifremer, Universités, CEFE, Cemagref

- **Organisations professionnelles** : Comité local des pêches, Prud'homies des pêcheurs,

- **Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement** : OPIE LR, LPO Aude, CEN LR, Pôle relais lagunes Méd, réseau des gestionnaires des espaces naturels de Languedoc Roussillon, Méridionalis, Fédération Aude Claire, SESA, ENE, Amis du Pech Maynaud, Aude Nature, Société de Protection de la Nature, Narbonne environnement section Iris, Cernunos, ECCLA ...

- **Associations/usagers** : Fédération de pêche, Fédération des chasseurs et associations de chasse, Groupement d'Intérêt Cynégétique, CEPRALMAR

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de publications scientifiques (organismes de recherche)
- Nombre de points de suivis (gestionnaires d'espaces naturels, IFREMER)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de réunions du Comité scientifique (Parc)
- Nombre de personnes assistants aux restitutions publiques (Parc)



ZOOM sur ...

Le Réseau de Suivi Lagunaire (RSL)

En 2000, la Région Languedoc-Roussillon, l'Agence de l'Eau et l'Ifremer créent le Réseau de Suivi Lagunaire. Résolument au service des acteurs de lagune, ce réseau fournit chaque année un diagnostic de l'état des lagunes. Ce diagnostic s'intéresse tout particulièrement à l'eutrophisation, risque majeur pour ces milieux. Chaque lagune se voit ainsi attribuer une couleur indicatrice de son état vis-à-vis de l'eutrophisation.

Le Réseau de Suivi Lagunaire réalise aussi une synthèse des résultats acquis dans le cadre d'autres réseaux (qualité sanitaire, plancton toxique, contaminants chimiques, ...). Il permet aux acteurs locaux d'asseoir leurs actions sur des bases scientifiques solides.

Mesure 1.1.2.

Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées

Le renforcement des dispositifs réglementaires au niveau européen ou national en faveur de la préservation de la biodiversité ou de la qualité de l'eau ont débouché sur la mise en place de différents dispositifs de gestion au niveau régional et local (Stratégie Régionale pour la Biodiversité, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Contrat d'Etangs, élaboration de documents d'orientations pour les sites Natura 2000, plans de gestion sur les sites acquis par le Conservatoire du Littoral, programmes européens en faveur de l'avifaune patrimoniale, ...). L'élaboration de documents de gestion concertée et partagée constitue en effet un préalable pour la pertinence et l'efficacité de notre action. Nous avons de ce point de vue acquis collectivement (syndicats de rivières, Parc, structures associatives spécialisées, ...) une expérience reconnue de tous en matière d'appui à la définition de stratégies de gestion des espaces naturels.

Mais, il reste beaucoup à faire : sur le littoral, même si la majeure partie des sites bénéficie déjà de documents de gestion, certains marais et secteurs du massif de la Clape en sont dépourvus, et dans l'arrière-pays, en dehors des espaces relevant du régime forestier, les milieux secs ne disposent pas toujours d'une telle attention, alors que la sensibilité des milieux y est forte. Et si nous agissons sans cordonner notre action, la multiplication des acteurs et des outils peut s'avérer inefficace et coûteuse.

Ce contexte nous invite à optimiser l'action publique, à travailler à la meilleure échelle possible en fonction des problématiques, (site, bassin versant, massif, ...), à mutualiser et diffuser les bonnes pratiques. Les quelques sites ne disposant pas encore de dispositif de gestion méritent une plus grande attention. Par ailleurs, à l'image du travail réalisé dans le cadre de Natura 2000, l'élaboration participative des documents de programmation est de nature à favoriser une gestion collective et efficace qui tienne compte de la diversité des perceptions des usagers des espaces naturels.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Démarches concertées de gestion (p.57)
- Evolution de la chasse en appui à la gestion des milieux naturels (p.57)
- Articulation aménagement du territoire (p.115)
- Gestion des milieux naturels et de l'eau (p.115)
- Gestion intégrée des milieux lagunaires et des bassins versants (p.67)
- Stratégie d'accueil des publics (p.101)

Elaborer et articuler les stratégies régionales, départementales et locales

- Elaboration, suivi et/ou révision concertée du Schéma régional de la biodiversité (SRB), du Schéma départemental des espaces naturels sensibles (SDENS), du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), Plans de Massifs et autres stratégies de gestion de façon articulée et cohérente.
- Déclinaison de la stratégie nationale et régionale portée par l'Etat au travers de Natura 2000 : élaboration des DOCOB sur les sites qui n'en sont pas encore pourvus (Cours inférieur de l'Aude, Massif de la Clape, Corbières Orientales).
- Déclinaison locale de la Directive Cadre européenne sur l'Eau à travers le SDAGE Rhône Méditerranée et le SAGE Basse Vallée de l'Aude à l'échelle du bassin versant des étangs (secteur Aude Aval du SDAGE) et en lien avec la gestion des espaces naturels.

Renforcer la coordination et les échanges entre gestionnaires des espaces naturels et de l'eau

- Démarche de synergie des différentes instances de concertation sur l'eau centralisée dans le cadre de la Commission locale de l'Eau (CLE) pour une meilleure cohérence d'intervention sur les zones humides : diagnostic préalable, mutualisation des groupes de réflexion, commission de travail commune SAGE/Contrat d'étangs/Natura 2000, ...
- Mise en place d'un réseau local des gestionnaires des espaces naturels à but d'échange, de partage des bonnes pratiques et d'actions communes, en lien avec le réseau régional des gestionnaires d'espaces protégés.



Zones prioritaires : Bassins versants des étangs, étangs, littoral

Réaliser et actualiser les plans de gestion en concertation avec les acteurs locaux

- Elaboration de programmes d'intervention à l'échelle d'unités géographiques et/ou hydrographiques cohérentes (bassins versants, massifs forestiers dans et hors sites Natura 2000...) en intégrant les plans et documents d'orientations existants (Régime forestier, Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et des habitats, Plans nationaux d'action espèces menacées...) et en recherchant une articulation optimale avec les conditions d'exercice des activités économiques existantes.

PARTENARIAT

- Mise en place d'une concertation à l'échelle de chaque plan de gestion avec les acteurs locaux autour d'un document unique de gestion sur chaque site.
- Intégration d'une réflexion sur l'accueil du public à l'échelle de chaque site : impacts, capacité d'accueil, aménagements nécessaires en lien avec la sensibilité paysagère des sites, évaluation, ...
- Création d'unités de gestion ou de zones d'intérêt cynégétique en lien avec le schéma Départemental de Gestion cynégétique et la Fédération de Chasse.



- **Partenaires institutionnels** : Pays de Narbonnaise, Pays Corbières Minervois,
- **Etablissements publics** : ONF, ONCFS, ONEMA, Agence de l'eau, CEL LR, EID, VNF, CRPF, CNBP, SDIS
- **Syndicats et gestionnaires de milieux** : SMMAR et Syndicats de bassins versants, SMBVA, CPIE du Narbonnais, SMDA
- **Instituts de recherche** : Ifremer, Universités, CEFE, Cemagref
- **Organisations professionnelles** : SAFER, Comité local des pêches, Prud'homies des pêcheurs, Fédération des caves coopératives de l'Aude, Les Vignerons indépendants
- **Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement** : OPIE LR, LPO Aude, CEN LR, réseau des gestionnaires des espaces naturels du Languedoc Roussillon, Méridionalis, Fédération Aude Claire, SESA, ENE, Amis du Pech Maynaud, Aude Nature, Société de Protection de la Nature, Narbonne environnement section Iris, Cernunos, ECCLA ...
- **Associations/usagers/Propriétaires privés** : CEPRALMAR, Pôle relais lagunes Méd, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs et associations de chasse, Groupement d'Intérêt Cynégétique, Comité de voile de l'Aude, Ligue régionale de vol libre, Fédération de randonnée pédestre, Fédération de pêche, Eleveurs, viticulteurs, rizeurs de l'Aude, Apiculteurs, Manades, Salins du Midi ...



Zones prioritaires : plaine agricole du Narbonnais, Sites Natura 2000, Serre de Roquefort, Basses Corbières, lidos, anciens salins, ...

Renforcer les protections foncières et réglementaires existantes

- Coordination des différentes politiques foncières sur le territoire et mise en œuvre d'un schéma concerté de l'organisation foncière.
- Poursuite de la politique d'acquisition foncière du Conservatoire du Littoral : élaboration de schémas d'intervention foncière permettant de répartir l'espace et les droits de préemption entre les communes, le Conservatoire du littoral et la SAFER. A titre exceptionnel acquisitions foncières par le Conseil Général au titre de la taxe sur les espaces naturels sensibles (TDENS).
- Gestion des friches agricoles et développement d'acquisitions à des fins de préservation des milieux naturels, de diversification et protection des paysages en s'appuyant sur les compétences des établissements fonciers (SAFER, Etablissement Foncier Régional).
- Nouvelles mesures de protections réglementaires dans les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité **Z1** et de façon la plus adaptée possible (arrêtés de biotope, réserves naturelles régionales et nationales, ...).



Zones prioritaires : Salins et île de Sainte Lucie, Massif de Fontfroide, littoral

EVALUATION

Indicateurs de suivi (sources)

- Nombre de plans de gestion réalisés (Parc)
- Nombre de DOCOB (Parc)
- Nombre de contrats de milieux signés (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % d'espaces naturels disposant d'un Plan de gestion (Parc)
- Surface en réserves naturelles (Parc)
- Nombre d'Ha en acquisition foncière (Parc)



ZOOM sur ...

Les plans de gestion, outils concrets de concertation et de programmation

Un plan de gestion est un document de référence élaboré pour définir les objectifs de gestion à mettre en œuvre sur un espace ou un site à fort enjeu patrimonial (ex : enjeu de biodiversité pour un espace naturel). Ce document comprend un état des lieux (espèces, habitats naturels, usages, foncier,...), la présentation des enjeux et des objectifs de gestion puis la définition des mesures de gestion.

Le plan de gestion est réalisé en concertation avec tous les acteurs concernés par la gestion de cet espace : les propriétaires, les usagers et ayants droits (chasseurs, sportifs, habitants), les collectivités compétentes (mairies...), le gestionnaire ... Ce dernier a la mission de sa mise en application en coordination avec les différents acteurs concernés.

Engagements de tous ... et de chacun

■ Engagements de tous

Les signataires de la présente charte s'engagent à favoriser une gestion globale et concertée des ressources et des milieux, associant l'ensemble des acteurs concernés, à améliorer les connaissances sur les milieux et les ressources et à mutualiser et diffuser les données disponibles.

Ils promeuvent les actions d'information, de sensibilisation sur ces questions, soutiennent les programmes de recherche et de développement relatifs aux questions stratégiques du territoire (submersion marine, espaces sensibles, lutte contre l'érosion de la biodiversité...).

Enfin, ils soutiennent les actions pilotes et projets exemplaires dans ce domaine sur le territoire du Parc.

Avocette élégante (© Xavier Ruffray)



■ Engagements de chacun

L'Etat s'engage à actualiser les inventaires ZNIEFF sur le territoire et établit les Plans Nationaux d'Action des Espèces Menacées en associant le Parc à ces travaux. Il poursuit, sur les milieux aquatiques, ses objectifs de mise en œuvre d'un programme de surveillance conforme à la Directive Cadre sur l'Eau et appuie les projets de mise en réserve régionale ou domaniale.

Dans le cadre de ses Stratégies pour la Biodiversité et de l'Aménagement des territoires ruraux et des milieux lagunaires, **la Région** s'engage à promouvoir les actions d'information et de sensibilisation, soutenir les programmes de recherche et de développement dans ce domaine, créer un lien étroit entre recherche et partenaires publics et privés.

La Région soutient l'animation des démarches de gestion concertée (SAGE, contrats de milieux, plans de gestion..) sur les milieux lagunaires, promeut l'élaboration des plans de gestion et renforce si besoin les protections réglementaires et foncières.

Dans un souci de mutualisation et diffusion des données, la Région s'engage à pérenniser, dans le cadre du CPER 2007/2013, le réseau des gestionnaires des espaces naturels protégés du Languedoc Roussillon et le réseau de suivi sur les milieux lagunaires du Languedoc-Roussillon (RSL).

La Région associe le Parc à l'élaboration ou la révision de ses stratégies en faveur de la biodiversité.

Le Département s'engage à poursuivre le développement des connaissances sur les milieux aquatiques (eaux superficielles et aquifères) dans la continuité du programme ALDAE 2011 et de les mutualiser dans le cadre de leur observatoire de l'eau.

Par son Schéma des Espaces Naturels Sensibles, le Département contribue à assurer une gestion exemplaire des sites dans un souci de lutte contre la déprise agricole, de restauration des habitats, d'aménagement raisonné, de valorisation, de protection durable des écosystèmes et des espaces fonctionnels.

Les Communes et leurs groupements favorisent la bonne gestion des espaces naturels : elles se tiennent informées sur l'évolution de leurs espaces naturels et s'impliquent dans l'élaboration des documents de gestion. Lorsqu'il existe des plans de gestion des espaces naturels, elles les intègrent dans l'aménagement de leur territoire et dans leurs documents d'urbanisme.



Le Conservatoire du Littoral poursuit sa politique d'acquisition foncière sur le territoire et associe le Parc à l'élaboration de sa stratégie d'intervention foncière dans l'objectif d'un schéma global à l'échelle du territoire.

Le SYCOT et les chambres consulaires participent aux démarches de gestion globale de l'eau et des espaces naturels, intègrent les objectifs de préservation de l'eau et des espaces naturels dans leurs programmes et documents de programmation et assurent auprès de leurs ressortissants la promotion des objectifs de conservation établis dans les plans de gestion.

Le Syndicat mixte du Parc informe les collectivités sur leur patrimoine naturel, l'évolution des milieux et habitats et analyse les risques et pressions qui pourraient altérer la qualité de leur territoire.

Pour l'élaboration de plans de gestion des espaces naturels, il peut assurer sur demande trois fonctions : maître d'ouvrage direct ou délégué, assistance à la maîtrise d'ouvrage, et aide technique et suivi auprès d'autres opérateurs maîtres d'ouvrage.

Il anime la réflexion et la recherche de financements, (veille des appels à projets européens, nationaux, régionaux), informe les maîtres d'ouvrages et peut contribuer au montage de dossiers.

Il organise la constitution d'un réseau local de gestionnaires des espaces naturels et l'anime en lien avec le réseau régional dans lequel il s'implique fortement et sur lequel il s'appuie techniquement.

Il constitue un relais d'information ou d'observation des projets portés par l'Etat, des observatoires existants.

Il implique le Comité scientifique sur les projets du Parc ou de partenaires à leur demande et fait le lien avec les autres comités scientifiques en région. Il associe l'Ifremer aux stratégies de gestion liées aux milieux aquatiques afin d'optimiser l'acquisition et la diffusion de la connaissance dans le cadre du RSL ou de programmes de recherche.

Il participe activement aux réflexions de la Commission locale de l'eau (CLE), peut animer et coordonner des programmes contribuant à la mise en œuvre du SAGE et du SDAGE Rhône Méditerranée pris en application des objectifs et des prescriptions de la DCE (ex : contrat de milieux, DOCOB...).

Il associe et implique les fédérations ou associations utilisatrices de l'espace (Comité de Voile de l'Aude, ligue régionale de Vol libre, ACCA, ...) afin qu'elles participent activement aux différentes instances de concertation, à l'élaboration des plans de gestion sur les espaces qu'elles pratiquent.

Mesure 1.2.1.

Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels

L'amélioration de notre connaissance, de notre organisation au travers des documents de gestion doit déboucher sur une action de terrain collective et adaptée permettant de contenir ou de réduire les pressions susceptibles d'altérer la qualité de notre environnement et de la biodiversité.

Si nous n'agissons pas pour assurer l'intégrité de notre territoire, certaines de ces pressions pourraient s'avérer irréversibles.

C'est la raison pour laquelle il s'agit de poursuivre et de renforcer l'entretien, la restauration, l'aménagement de nos espaces naturels, en gérant par exemple correctement les apports d'eau douce d'eau dans les lagunes et leurs marais, en ouvrant et en entretenant les milieux secs, en restaurant des milieux dégradés grâce au génie écologique, en organisant l'accueil et l'information des publics, en renforçant les moyens de surveillance sur le terrain pour améliorer l'application des réglementations nationales et européennes de protection de l'environnement, comme la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ... tout en assurant la pérennité des usages (pêche, viticulture, tourisme et activités récréatives, ...).

Par ailleurs, notre attention ne doit pas rester confinée aux espaces remarquables : il s'agit aussi de préserver les espaces naturels plus ordinaires de manière à maintenir les différentes continuités et interactions entre ces espaces (corridors écologiques).

Autant d'actions qui contribuent également à la conservation ou la restauration des paysages de qualité.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Gestion des espaces naturels (p.13)
- Préservation des milieux dunaires en qualité de barrière naturelle (p.19)
- Accueil des publics (p.19)
- Maintien de la qualité des patrimoines (p.23)
- Gestion des espaces soumis à forte pression (p.23)
- Préservation des fonctions écologiques (p.27)
- Gestion des usages sur les plans d'eau (p.57)
- Réhabilitation des zones humides périphériques (p.67)
- Risque d'homogénéisation des milieux, maintien de la biodiversité (p.71)

Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs Natura 2000 dans les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1

- - Identification d'un animateur sur chaque site bénéficiant d'un DOCOB validé, animation, montage des contrats Natura 2000 et des MAET selon les objectifs définis pour chaque site, suivi et évaluation des mesures de gestion. 
- - Mise en œuvre des objectifs généraux à l'ensemble des sites : conservation des habitats naturels et des espèces, maintien des activités traditionnelles favorables aux équilibres biologiques, maintien des paysages ruraux, gestion de la fréquentation, surveillance sur les sites, 
- - Mise en œuvre des objectifs des DOCOB spécifiques aux milieux secs (conservation des mosaïques de milieux par les activités agricoles, limitation des dérangements de l'avifaune et réduction des facteurs de mortalité directe) et aux zones humides (amélioration de la gestion des lidos, des abords lagunaires, des apports d'eau douce, des salins en tant qu'habitats d'oiseaux, ...). 

Renforcer la gestion des zones humides et leur biodiversité

- - Déclinaison des objectifs des documents de gestion et de planification (DOCOB, SAGE, Contrat de milieux...) sur le littoral et les complexes lagunaires par la mise en œuvre d'actions favorables à la biodiversité et aux espèces : restauration, gestion des marais et des graus, protection voire restauration de milieux dunaires, des sites de nidification, gestion des risques de submersion marine et d'inondation... 

- - Cours d'eau : maintien/restauration d'une ripisylve structurée, de l'espace de fonctionnalité des rivières, utilisation des techniques douces d'aménagement des berges, maintien de l'équilibre géomorphologique (alternance radier/mouille), continuité biologique amont-aval, équilibre sédimentaire des cours d'eau en lien avec les orientations en faveur de la prévention des inondations. 

- - Lutte contre les espèces indésirables ou envahissantes (Valonia, Jussie, Griffes de sorcière, Goéland leucophaea, Ibis sacré, ragondins, Tortue de Floride, Ecrevisse américaine, ...) 



Zones prioritaires : Complexe lagunaire (dont les lidos), bassins versants, cours d'eau (Berre, Rieu de Roquefort et de Feuilla)

Gérer et maintenir l'ouverture des milieux secs

- - Déclinaison des objectifs des DOCOB sur les milieux secs : lutte contre la fermeture des milieux (maintien des habitats d'intérêts communautaires et habitats d'espèces) en lien avec les techniques d'entretien des espaces naturels et des actions DFCI (gestion pastorale, brûlage dirigé, entretien mécanique, gestion cynégétique...), renforcement des populations de proies pour les grands rapaces, ... 


- Renforcement de la gestion sylvicole et protection des milieux forestiers sur l'ensemble des forêts et garrigues (développement de la ressource bois-énergie) : hiérarchisation des enjeux avec les gestionnaires, techniques adaptées à la sensibilité de chaque site (écologique, sociale...), évaluation des techniques d'entretien, règles d'intervention en faveur de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la conservation des sols et des paysages.

- Lutte contre les espèces envahissantes (Séneçon du Cap, ...).



Zones prioritaires : Corbières, plateau de Leucate, Massif de la Clape, Massif de Fontfroide

Maintenir et restaurer les corridors écologiques et la nature ordinaire

- Mise en œuvre d'actions pour maintenir les continuités écologiques, éviter les ruptures : gestion des habitats, cynégétique, des bords de route, de l'espace par l'agriculture et les pratiques sylvicoles, conservation ou restauration des espaces à mosaïque agricole (restauration de haies et murets, entretien du chevelu hydraulique, diversité culturelle, etc.) sur les Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles Z4.



Zones prioritaires : Corbières, plateau de Leucate, la Clape, plaines agricoles, littoral, ENS

Organiser l'accueil et la fréquentation dans les espaces naturels

- Organisation des sports et loisirs de pleine nature en lien avec le PDESI et équipement des sites pour encadrer les pratiques, si nécessaire.
- Aménagement des accès aux espaces naturels les plus fréquentés : stationnement, signalisation, balisage, aménagement de cheminements au sein des espaces si besoin en veillant à l'intégration paysagère.



Zones prioritaires : Littoral, anse des Galères, étangs, massifs forestiers

Renforcer la surveillance dans les espaces naturels et l'application des réglementations

- Mise en application de la loi sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels (priorité sur les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1) : concertation pour l'identification des sites concernés (massifs, unités de gestion spécifiques...), établissement d'arrêtés municipaux pour une interdiction de circulation en dehors des chemins, renforcement de la surveillance.



- Renforcement des moyens pour les garderies, plans de contrôle, patrouilles et mise en place d'équipes d'écogardes (ONCFS, gendarmerie, ONF, polices municipales, ONEMA, agents du Conservatoire, gestionnaires d'espaces naturels...) sur les Zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1.



Zones prioritaires : littoral, massifs forestiers, ENS

PARTENARIAT

- Partenaires institutionnels : Gendarmerie Nationale
- Etablissements publics : ONF, ONCFS, ONEMA, Agence de l'eau, CEL LR, EID, VNF, CRPF, SDIS, CBNP
- Syndicats et gestionnaires de milieux : SMMAR et Syndicats de bassins versants, SMBVA, CPIE du Narbonnais, SMDA
- Organisations professionnelles : Chambre d'agriculture, SAFER, Comité local des pêches, Prud'homies des pêcheurs, Fédération des caves coopératives de l'Aude, Les Vignerons indépendants, caves coopératives
- Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement : OPIE LR, LPO Aude, CEN LR, Pôle relais lagunes Méditerranée, réseau des gestionnaires des espaces naturels du Languedoc Roussillon, Méridionalis, Fédération Aude Claire, CPIE Narbonnais, SESA, CEPRALMAR, ENE, Amis du Pech Maynaud, Aude Nature, Société de Protection de la Nature, Narbonne environnement section Iris, Cernunos, ECCLA ...
- Associations/usagers Propriétaires privés : Fédération de pêche, Fédération des chasseurs et associations de chasse, Comité de voile de l'Aude, Ligue régionale de vol libre, Fédération de randonnée pédestre, Fédération de pêche, viticulteurs, riziculteurs de l'Aude, Apiculteurs, Manades, Salins du Midi...

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de contrats Natura 2000 et de MAEt (Parc, Etat)
- Nombre de sites aménagés (Parc)
- Nombre de patrouilles (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % des zones humides gérées de façon contractuelle (Parc, Etat)
- évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire (Parc, gestionnaires)
- Evolution des surfaces de milieux ouverts (Parc, gestionnaires)



ZOOM sur ...

Les corridors écologiques, liens entre la nature exceptionnelle et ordinaire

La constitution d'une trame écologique verte et bleue est une des mesures « phares » du Grenelle de l'environnement afin de préserver la biodiversité. Elle correspond à une nouvelle approche de la conservation de la nature qui ne s'intéresse pas uniquement aux milieux naturels « exceptionnelle » mais également à la nature dite « ordinaire », aux milieux ruraux et urbanisés.

Elle vise ainsi à assurer les continuités et les proximités entre milieux naturels permettant aux espèces de circuler et d'interagir. Ces continuités appelées corridors écologiques sont les voies de circulation des animaux et des plantes qui, pour vivre, ont besoin de se déplacer afin de se nourrir, se reproduire et conquérir de nouveaux territoires. Les corridors peuvent revêtir différentes formes (haies, bosquets, prairies, rivières sauvages, passage à faune...).

Objectif 1.2

Gérer durablement
la biodiversité des écosystèmes
aquatiques et terrestres

Mesure 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau

L'eau est au cœur du patrimoine naturel de la Narbonnaise. Support de biodiversité, elle est aussi une ressource fragile dans un contexte de raréfaction et de progression des besoins. Le diagnostic fait apparaître les différents facteurs pouvant peser sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques : dysfonctionnements hydrauliques (déficit en eau douce pour le bon fonctionnement des milieux humides, risques d'accélération du comblement des étangs liée aux activités humaines, altération des échanges avec la mer, ...), présence de différentes sources de pollution (domestique, agricole ou industrielle), et d'activités accidentogènes, ... Il met aussi en valeur la nécessité d'aborder la question de l'eau dans une réflexion globale allant de l'amont des bassins versants (cours d'eau, canaux, nappes souterraines, ...) jusqu'à la mer Méditerranée. Nous avons obtenu des résultats encourageants, notamment en matière de réduction des sources d'eutrophisation et d'apports toxiques dans les étangs, grâce à l'action entreprise dans le cadre du Contrat d'Etangs. Notre dispositif de suivi de la qualité de l'eau des complexes lagunaires nous permet par ailleurs de mesurer l'impact des pressions et des réponses que nous y apportons.

Nous devons encore renforcer ce volet de notre action. Conformément aux recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée prises en application de la Directive Communautaire sur l'Eau (DCE), notre objectif est de contribuer aux efforts restant à faire pour conserver ou atteindre d'ici 2015 le bon état écologique de l'ensemble des masses d'eau, tant continentales que marines. Et, s'il s'agit de garantir la qualité des milieux aquatiques, nous devons également assurer une bonne répartition de la ressource en eau entre les différents usages et besoins de l'homme et de la nature. Nous souhaitons enfin être exemplaire pour la mise en oeuvre des documents de gestion et de programmation comme les Documents d'Orientation élaborés dans le cadre de Natura 2000 ou le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Gestion des apports d'eau douces et diminution des risques de pollution
- Risque de pollution accidentelle et diffuse (page 49 du diagnostic)
- Amélioration de la qualité des eaux (trophique et toxique) (p.67)
- Préservation des secteurs sensibles (p.67)
- Préservation des ressources souterraines en priorité à l'usage AEP (p.89)
- Adéquation entre besoins en eaux et ressources disponibles (p.89)
- Préservation de la qualité des ressources en eaux superficielles et aquifères

Lutter contre la pollution de l'eau

- Poursuite de la lutte contre l'eutrophisation des milieux aquatiques et de la dégradation de leur qualité : réduction des apports par les collectivités (stations d'épurations, rejets directs, rejets pluviaux), les industries, limitation des apports diffus agricoles, ...



Zones prioritaires : étangs de Campagnol, Bages-Sigean et La Palme,

- Renforcement de la lutte contre les apports toxiques en accompagnant la gestion des zones historiquement polluées ; en dynamisant les démarches de limitation d'emploi de produits phytosanitaires : pratiques alternatives en zones « non agricole » et « agricole », aires de Remplissage Sécurisé ; en accompagnant les établissements concernés par les rejets de toxiques (démarches en matière de réduction des rejets, relais du SDAGE & du SAGE) et les collectivités (actions de réduction des pollutions par les hydrocarbures urbaines et portuaires), ...



Zones prioritaires : étang Bages-Sigean, canaux de la Mayral et de la Robine, Rec Veyret, Valadou, Rieu de Roquefort, ZI, ZAC (Narbonne, Port la Nouvelle), nappes alluviales Berre et Aude, zones portuaires, axes routier.

- Préservation ou restauration de la qualité des eaux de captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) à l'échelle de leurs aires d'alimentation.



- Réduction des risques de pollutions accidentelles en impulsant une démarche de connaissance, de prévention et d'action à l'échelle du territoire (confinement, gestion de crise, ...).

- Identification, hiérarchisation et limitation des pollutions bactériologiques pour permettre la préservation des usages existants (pêche de coquillages et baignade).



Zones prioritaires : étangs de Gruissan et de l'Ayrolle, avant-port de Gruissan

Améliorer le fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et canaux, réduire les facteurs favorisant le comblement des étangs

 - **Connaissance des dynamiques d'érosion des sols** sur les bassins versants des étangs et, le cas échéant, limitation des facteurs d'aggravation du comblement, mise en œuvre de pratiques de prévention (culturales, forestières, travaux en rivière, ...).



 - **Gestion optimale des échanges hydrauliques**, des bassins versants jusqu'à la mer, en se rapprochant des exigences du fonctionnement naturel des zones humides.



Zones prioritaires : Canal de la Robine, étangs de Campagnol et de Bages-Sigean, graus de La Palme, de Pissevaches et de l'Ayrolle, tous les bassins versants.

Gérer et partager durablement la ressource en eau

 - **Amélioration et mutualisation des connaissances sur les prélèvements, les consommations et les besoins des milieux naturels.**



 - **Adoption de protocoles concertés de partage de l'eau en tenant compte des besoins des milieux naturels** (fonctionnalités, biodiversité), des activités et usages (besoins domestiques, agricoles, industriel, touristique) en particulier à travers le Plan d'Aménagement et de gestion Durable du SAGE et en intégrant les résultats des études locales (diagnostic hydraulique agricole du delta de l'Aude par AEIDEN).

 - **Intégration de ces protocoles dans les documents d'aménagement et de planification territoriale** (SCOT, documents d'orientation agricole, schéma de développement économique, ...) en lien avec les réflexions stratégiques départementale et régionale (ALDAE, Aquadomitia).

 - **Incitation à l'émergence de structures locales de gestion solidaire de la ressource AEP** en adéquation avec la stratégie départementale ALDAE 2011.



Zones prioritaires : canal de la Robine, basse plaine de l'Aude, Canélou...

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : SyCOT, membres du Comité d'étangs (60 structures réparties entre services Etat, Etablissement Publics, collectivités, organisations professionnelles, associations et usagers, et autres organismes locaux), SDIS
- **Etablissements publics** : Agence de l'Eau, VNF, EID
- **Syndicats et gestionnaires de milieux** : SMMAR et syndicats de bassin, SMDA, SMBVA
- **Instituts de recherche** : Ifremer
- **Organisations professionnelles** : Comité local des pêches
- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement** : ECCLA, CPIE, ...
- **Associations/usagers** : CEPRALMAR, AIEDEN, Fédération de pêche

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Suivi des rejets d'effluents des STEP (Parc, communes, exploitants STEP)
- Suivi des graus (Parc, gestionnaires de milieux naturels)

Indicateurs de résultats (sources)

- Résultats de suivis de la qualité de l'eau en milieu naturel (IFREMER, RSL, Parc)
- Classement sanitaire des exploitations de gisements coquilliers (DDASS)
- Évolution des concentrations de pesticides dans l'eau de captage (CG11)



ZOOM sur ...

La Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Cadre de référence désormais unique pour toute l'Europe, il fixe 3 objectifs fondamentaux pour la qualité de l'eau et des milieux aquatiques à l'horizon 2015, première échéance obligatoire fixée par la DCE, (cours d'eau, lagunes, aquifères...) :

- Maintien du « Bon Etat Ecologique » sur les milieux qui le possède déjà (principe de non dégradation)
- Atteinte du « Bon Etat Ecologique » qualitatif et quantitatif, pour toutes les eaux qui ne le sont pas
- Réduction ou suppression de certaines substances classées prioritaires ou dangereuses

Ces objectifs s'imposent à tous, acteurs institutionnels ou non, qui doivent chacun les intégrer.

Objectif 1.2

Gérer durablement
la biodiversité des écosystèmes
aquatiques et terrestres

Engagements de tous ... et de chacun

Engagements de tous

Dans le cadre de leurs compétences et de leurs stratégies respectives, **les signataires de la Charte** contribuent à la préservation et la restauration des milieux naturels (zones humides, milieux secs) et soutiennent la mise en œuvre de programmes de gestion réalisés dans un objectif de pérennité de ces milieux.

Ils encouragent les actions pilote et projets exemplaires dans ce domaine et soutiennent, suivent ou, selon leur compétence, prennent une part active dans les travaux visant à restaurer la qualité et le fonctionnement hydraulique des lagunes (actions du contrat d'étangs, de plans de gestion concertés...).

Ils participent à la prévention et à la lutte contre les pollutions industrielles ou agricoles et s'attachent à promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eau, intégrant tous les usages et toutes les ressources, en lien avec les structures locales de gestion.

Enfin, ils s'appuient sur le Parc pour mettre en œuvre leurs programmes de gestion des espaces naturels et de l'eau (Convention cadre 2007-2013 pour l'eau, SRB, ENS, PDESI, SDAGE Rhône Méditerranée en application de la Directive Cadre européenne sur l'eau...) et le soutiennent dans la prise en compte et la connaissance de la « trame verte et bleue ».

Engagements de chacun

L'Etat sollicite le Parc en tant que partenaire technique local sur les opérations pouvant avoir une incidence sur les milieux, la ressource en eau et la biodiversité, principalement celles soumises à autorisation et associe le Parc à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions espèces menacées.

L'Etat dégage les moyens financiers pour l'animation et la mise en œuvre des actions Natura 2000 (en particulier celles ne relevant pas des contrats Natura 2000), renforce la surveillance dans les espaces naturels, met en place des plans de contrôle (application de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur) de façon prioritaire dans le Parc et sur la base d'une concertation préalable animée par le Parc. Aux cotés du Parc, l'Etat impulse et favorise la lutte et la prévention contre les pollutions chroniques, diffuses et accidentelles sur le territoire.

Dans le cadre de ses Stratégies pour la Biodiversité et de Gestion durable de l'eau, **la Région** assure, eu égard à ses compétences propres en la matière, la tutelle de la future réserve naturelle régionale de Sainte Lucie. En vertu de sa délibération du 6 février 2007, adoptant le dispositif régional d'intervention en matière de RNR, et dans l'objectif de renforcer la cohérence de sa politique en faveur du patrimoine naturel, la Région privilégie la gestion (ou la cogestion) des RNR par le Syndicat Mixte de gestion du Parc.

Dans le cadre de son programme régional de gestion durable du littoral, et en partenariat avec le Conservatoire du littoral et le Département de l'Aude, la Région mène un programme de soutien à la gestion exemplaire des propriétés du Conservatoire du littoral.

La Région considère le territoire du Parc comme pilote en matière de corridors écologiques.

Le Département soutient les actions de préservation et de valorisation des espaces naturels, en référence à son futur SDENS et à son PDESI ; la compatibilité entre respect du milieu naturel, et aménagement en vue d'une ouverture au public sera privilégiée, sans oublier la dimension socio-économique d'une offre touristique.

Les Communes et leurs groupements intègrent très tôt les solutions de développement durable dans les projets et s'impliquent dans la gestion de leurs espaces naturels : elles s'engagent à associer le Syndicat Mixte du Parc dans les projets pouvant avoir une incidence sur les milieux aquatiques ou sur la ressource en eau, le plus tôt possible, afin de privilégier ensemble et dès la première étape les meilleures solutions de gestion durable et une méthode correspondante pour le projet.

Roselière autour des étangs du Narbonnais



Elles s'engagent à mettre en œuvre les programmes de gestion nécessaires à la préservation de leurs espaces naturels.

Afin de préserver la qualité des espaces naturels, les communes s'engagent, dès que possible et conformément à la loi, à prendre des arrêtés permettant de fixer les règles ou d'interdire la circulation sur les voies et chemins, notamment dans les zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1. Les communes du territoire du Parc s'engagent à ne pas autoriser le développement des sports motorisés (moto-trial, autos 4x4, quad...), en dehors des espaces aménagés à cet effet en conformité avec les documents d'urbanisme et la réglementation en vigueur.

Lors de l'installation d'équipements dans les espaces naturels (sentiers d'interprétation, aires de stationnement prévues dans les plans de gestion et visant à la préservation des espaces naturels...) les communes s'engagent à apporter un soin particulier à l'intégration paysagère des aménagements et si possible avec des professionnels compétents.

Les chambres consulaires s'engagent dans la mesure du possible à associer le Parc dans le but de diminuer les impacts des activités sur le milieu et sensibilisent les entreprises sur le thème de la pollution de l'eau.

Le Syndicat mixte du Parc gère des espaces naturels et divers schémas ou travaux sur les corridors et espèces spécifiques, sur des opérations collectives et territoriales liées aux espaces, portant sur l'amélioration et la gestion de l'eau à la demande des collectivités, des gestionnaires locaux ou de l'Etat ou s'il a été désigné comme opérateur ou animateur.

Il décline et expérimente avec les communes et leurs groupements, à la demande de la Région ou du Département, les politiques de gestion des espaces naturels (corridors écologiques, gestion de certains espaces naturels sensibles...).

Il appuie les communes à leur demande, et les accompagne pour définir, en concertation et à l'échelle d'entités géographiques cohérentes telles que les massifs ou les lidos, les voies et chemins qui peuvent rester ouverts et ceux qui doivent être fermés à la circulation des véhicules à moteur tout en recherchant l'équilibre entre la préservation des sites et les enjeux économiques et touristiques. Cet appui aux communes permettra également de préciser puis de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la sensibilisation, à la fermeture effective des chemins, à la surveillance...



Le Syndicat mixte du Parc travaille et se coordonne avec le SMMAR et les syndicats de bassins (opérations relatives à la préservation de la qualité et de la biodiversité des milieux aquatiques, lutte contre les espèces invasives, limitation des facteurs d'aggravation du transfert sédimentaire vers les étangs, gestion optimale des apports hydrauliques des bassins versants) afin de s'articuler avec les préconisations en matière de prévention des inondations.

Il assure l'évaluation des impacts des actions ou événements sur le bassin versant, apporte une expertise technique ou une assistance à maîtrise d'ouvrage dans tous ces domaines.

Il mobilise l'Ifremer lors de projets relatifs à la qualité de l'eau, pour apporter une aide à la décision et afin d'optimiser les programmes de lutte contre les pollutions des milieux aquatiques lagunaires.

Il travaille avec les associations et fédérations de chasse pour élaborer des notices de gestion, (ou des Contrats Natura 2000), mène des actions partenariales, pour orienter durablement la gestion des friches et des cultures cynégétiques vers une plus grande prise en compte de leur potentiel patrimonial, intégrant les notions de corridors écologiques, de mosaïques agricoles et de maintien de la biodiversité.

Mesure 1.3.1 Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel

Les lagunes de la Narbonnaise, ponctuées d'îles et blotties au pied de massifs calcaires, constituent certainement le plus beau complexe lagunaire du littoral languedocien. Vastes étendues sableuses, étangs, marais, massifs aux formes douces ou acérées, plateaux, falaises, garrigues et forêts, vallons ou plaines cultivés, maillage de murets et de haies, s'imbriquent étroitement. Cette mosaïque étonnante de contrastes, façonnées par la géologie, l'eau, le vent, et surtout l'action de l'homme donnent à ces paysages remarquables toute son identité et sa force.

C'est une richesse qui participe à l'identité locale. Ces paysages contribuent par ailleurs à l'image de qualité du territoire, à son attractivité et constituent une vitrine pour tous ceux qui y transitent quotidiennement par voie ferrée ou autoroutière. Mais, à l'image de la majeure partie des territoires du littoral languedocien, la Narbonnaise connaît depuis quelques années de profondes mutations susceptibles d'altérer la qualité et la singularité de ce patrimoine typiquement méditerranéen : développement de l'urbanisation pavillonnaire près de l'agglomération narbonnaise et du littoral, déprise viticole et fermeture des milieux de garrigue dans les Corbières maritimes, risque de banalisation et de perte d'identité, ...

Conscients de ces mutations, nous avons engagé différentes initiatives pour la reconnaissance et la préservation de la qualité des paysages : observatoire photographique et évolution et de l'occupation des sols pour mesurer l'impact des politiques d'aménagement, recommandations dans les documents d'urbanisme susceptibles de contribuer au respect de la trame paysagère, ... Nous devons enrichir notre regard et renforcer notre action pour tout ce qui contribue à la qualité et l'identité de nos paysages, en engageant des projets ponctuels (aménagement villageois, préservation du patrimoine vernaculaire, ...) ou des réflexions plus élargies, avec les acteurs locaux, les habitants, les professionnels. Il s'agit aussi de ménager les paysages perçus des axes de découverte du territoire (A9/RD 6009). C'est une condition essentielle pour pérenniser l'attractivité de notre territoire.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Requalification des « vitrines » sur le territoire (p. 27)
- Traitement soigné des interfaces (p.37)
- Préservation de l'identité et de qualité des paysages (p.31)
- Qualité de l'environnement et des paysages (p.53)
- Restauration du patrimoine et traitement espaces publics (p.75)
- Gestion adaptée des structures paysagères (p.75)
- Préservation et restauration du patrimoine vernaculaire (p.79)

Améliorer la connaissance sur le paysage et ses évolutions par une approche pluridisciplinaire

- Identification des composantes singulières du **paysage** (haies, alignements d'arbres, arbres repères, trame parcellaire, canaux, composition urbaine, ...) par un croisement des regards (architectes, paysagistes, artistes, élus, population...) et sensibilisation pour une meilleure prise en compte du paysage dans les projets d'aménagement (« porter à connaissance »), priorité aux Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère **Z2**.
- **Suivi de l'évolution des paysages** avec la poursuite (après évaluation des premières années de prises de vues) de l'Observatoire photographique du paysage, de l'occupation des sols. Elaboration d'un support et d'une animation spécifique autour des différents dispositifs de suivi (y compris sur la fragmentation paysagère) pour en faire des outils d'aide à la décision. Mise en lien avec le Système d'information sur la Nature et les Paysages (SINP).

Restaurer, entretenir l'architecture villageoise et des domaines viticoles

- Poursuite du programme de restauration du **patrimoine bâti** en lien avec les collectivités locales et les artisans du bâtiment dans le cadre des « opérations façades » (formation des artisans à l'utilisation de techniques traditionnelles, développement d'outils de sensibilisation pour la restauration et la réhabilitation du bâti traditionnel, intégration dans les règlements des documents d'urbanisme d'éléments pour la préservation du patrimoine bâti). 
- Adaptation de **l'habitat ancien et des cœurs de village** aux besoins contemporains tout en respectant le patrimoine en lien avec les Offices chargés de l'Habitat. 
- Amélioration des abords des domaines viticoles, restauration du patrimoine et recherche d'opportunité pour la création de logements dans **les campagnes** (grands domaines anciennement viticoles) en respectant l'architecture. 
- Amélioration de la **qualité des espaces publics** (mobiliers, espaces, plantations, points de collecte des déchets) et recherche d'une cohérence de traitement à l'échelle du paysage.

Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine vernaculaire

 - Recensement, étude, analyse du patrimoine et identification des secteurs prioritaires d'intervention.

 - Restauration du petit patrimoine bâti afin de garder et de valoriser les ouvrages en danger, plus entretenus, mais contribuant au caractère local (ouvrages viticoles, charbonniers, métallurgiques, saliniers, pastoraux, croix et calvaires, puits, fontaines, lavoirs...).



 - Valorisation de l'art de l'architecture de pierre sèche, véritable marqueur identitaire du territoire : identification des lieux, formation, information, chantiers de restauration, ...



Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage

 - Mise en œuvre sur des secteurs identifiés préalablement de programmes collectifs de connaissance, de restauration et de renforcement des éléments identitaires.

 - Amélioration de la qualité des paysages perçus depuis les axes routiers et les sites fréquentés et programmes de qualification des entrées de villes et villages.

 - Préservation de la qualité paysagère du réseau et des abords routiers, des arbres d'alignement et du petit bâti lié à la route : suppression et réhabilitation des délaissés routiers, sauvegarde des ponts de pierre, murets de soutènement en pierre, bornes... lors des aménagements tels que les élargissements, rectification de virages, nouveaux tronçons... (priorité aux Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère Z2).



Renforcer la protection des paysages

 - Amélioration du cadre de vie par la création et la mise en œuvre d'outils de protection (ZPPAUP) et organisation d'une assistance architecturale dans les communes concernées.

 - Classement de nouveaux sites au titre des paysages et préservation de la qualité des sites déjà inscrits et classés : identification des enjeux de paysage, mise en œuvre d'actions de valorisation, renforcement des mesures de surveillance et de police.



Zones prioritaires : massif de la Clape, massif de Fontfroide, Robine, ZPPAUP de Bages, Leucate, Narbonne, Gruissan.

PARTENARIAT

- **Etablissements publics** : SDAP, SyCOT, Pays de la Narbonnaise et Corbières-Minervois

- **Organisations professionnelles** : CAPEB, agriculteurs

- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement** : CPIE, Maison de la Clape...

- **Associations/usagers** : CAUE, associations de valorisation du patrimoine, GARAE, GARRI, Lycées agricoles, usagers

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre d'investigations ou d'expérimentation sur le paysage (Parc, CAUE, SDAP)
- Nombre de reconduction des photos de l'Observatoire (Parc)
- Nombre d'opérations façades (Intercommunalités)
- Nombre chantiers de restauration du petit patrimoine bâti (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Taux de communes ayant traité les espaces publics (Communes)
- Superficies classées (Diren, SDAP)



ZOOM sur ...

L'Observatoire photographique du Paysage

Le principe d'un observatoire photographique du paysage est de montrer et d'étudier l'évolution des paysages à partir de photos réalisées depuis les mêmes points de vue, à différentes dates.

« Les séries photographiques, ainsi constituées, permettent d'analyser les mécanismes de transformation des espaces et les acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage. Elles constituent une base de référence permettant d'alimenter la réflexion, la recherche, mais aussi de réaliser des publications, des expositions, des colloques. Concrètement, l'Observatoire photographique du paysage trouve une application dans la mise en œuvre des projets et des programmes de paysage aux différentes échelles de l'aménagement ». (1)

L'observatoire photographique du Parc, créé en 2005, est constitué de 90 points de vue contemporains répartis sur l'ensemble du territoire du Parc, qui sont reconduits tous les ans, au mois de septembre.

(1) Extraits de « L'observatoire photographique du paysage – Mode d'emploi », Fédération des parcs naturels régionaux de France, Ministère de l'Environnement, janvier 1996.

Mesure 1.3.2. Restaurer les sites dégradés ou en mutation

Le diagnostic permet de mettre en valeur la qualité des paysages de la Narbonnaise, mais aussi la présence de grandes infrastructures qui marquent fortement le territoire (autoroute et carrières en piémont, activités portuaires et industrielles sur le littoral, sites éoliens sur les crêtes des Corbières, ...) et de quelques sites ponctuellement dégradés par la cabanisation, les dépôts de gravats, l'affichage publicitaire, ... Certaines de ces altérations sont réversibles et leur traitement assez peu coûteux.

L'élaboration d'une charte pour le développement de l'énergie éolienne en Narbonnaise nous a permis d'éviter la multiplication des sites dédiés à l'essor des énergies renouvelables. Mais, nous ne sommes pas allés encore assez loin pour la requalification des sites dégradés et pour sensibiliser les différents acteurs qui font le paysage.

A l'image du schéma de signalétique élaboré dans le massif de La Clape avec les vigneron, nous devons prolonger nos efforts pour mettre en application la réglementation sur l'affichage publicitaire, sans renoncer à la promotion des activités. Nous sommes aussi confrontés dans les prochaines années à la construction d'une nouvelle ligne de chemin de fer à grande vitesse entre le piémont et les premiers contreforts des Corbières. Nous souhaitons être exemplaire pour limiter les impacts de cette nouvelle infrastructure dans notre paysage.

Mise en œuvre de la loi sur l'affichage et harmonisation de la signalétique

- Mise en place d'une charte signalétique pour une signalisation harmonisée des activités (de type Signalisation d'Information Locale : SIL) en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (viticulteurs, hébergement, communes, ...).
- Elaboration de règlements locaux de publicité (RLP) en accord avec la Loi sur l'affichage publicitaire dans les communes qui le souhaitent.
- Mise en œuvre de procédures pour supprimer les panneaux publicitaires non réglementaires.



Zones prioritaires : sites classés (Clape, Fontfroide) et le long de la RD 6009

Résorber et limiter les décharges et dépôts sauvages

- Information et sensibilisation du public, des communes, des intercommunalités et des professionnels (impact des décharges sur l'environnement et les paysages, procédures et dispositifs existants, ...).
- Mise en œuvre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés et plus particulièrement, résorption de décharges sauvages identifiées comme prioritaires par rapport aux risques incendie et pollutions des milieux aquatiques, création et gestion de déchetteries.
- Lutte contre les dépôts sauvages secondaires : éliminations des sites existants et mise en place d'une surveillance continue du territoire (réseau d'acteurs et d'usagers locaux, ambassadeurs, ...).



Zones prioritaires : territorialisation et hiérarchisation sur la base de l'inventaire départemental du Conseil Général de l'Aude / ADEME de 2004

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Maintien de la qualité des paysages (page 19 du diagnostic)
- Requalification des sites dégradés (p.75)
- Traitement des axes de découverte du territoire et de l'affichage publicitaire (p.75)
- Gestion de l'impact des infrastructures sur les paysages (p.75)

Résorber et limiter les autres points noirs paysagers

- Poursuite des démarches de limitation de la « **cabanisation** » (en dehors des cabanes à valeur patrimoniale) dans les espaces naturels ou ruraux.
- Identification des points noirs paysager et réalisation si nécessaire d'études paysagères pour la réhabilitation des sites dégradés (sites sur-fréquentés, délaissés routiers...) et de travaux de restauration avec une intervention prioritaire, sur le Parc, des pépinières départementales.



Zones prioritaires : sites à inventorier, en priorité sur les sites les plus visibles depuis les axes routiers

Intégrer les nouvelles infrastructures dans le paysage et réhabiliter les sites abandonnés ou en fin d'exploitation

- Accompagnement de la réflexion pour une **intégration paysagère des nouvelles infrastructures** et pour l'élargir à d'autres problématiques que paysagères (environnement social, naturel, corridors).
- Réflexion en amont et à échelle intercommunale des aménagements à fort impact paysager : parcs éoliens (en référence à la **charte du développement de l'éolien Z5**) et centrales photovoltaïques au sol, élargissements routiers et autoroutiers, carrières, réseaux aériens, antennes relais de téléphonie mobile... Mise en place de mesures compensatoires le cas échéant.
- Intégration paysagère du projet ferroviaire de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan de manière **exemplaire** : définition du niveau d'exigence par rapport aux enjeux paysagers et environnementaux, limitation des impacts paysagers de l'aménagement et des travaux connexes (chantier, carrières, routes d'accès...), choix de techniques de mise en œuvre adaptées, mesures de réduction d'impact et le cas échéant, de mesures compensatoires (priorité sur les **Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère Z2**).
- Renforcement de l'intégration paysagère du **Centre d'Enfouissement Technique des déchets de Lambert** : suivi du site et de son évolution paysagère, définition en amont des prescriptions d'intégration du site et des choix techniques de mise en œuvre, exemplaires, en cohérence avec les caractéristiques locales paysagères et environnementales.

PARTENARIAT

- **Etablissements publics** : Réseau Ferré de France, ADEME
- **Organisations professionnelles** : Chambres consulaires et annonceurs (hébergement, supermarchés, syndicats de vignerons)
- **Association / usagers** : CAUE, associations de protection ou de valorisation du patrimoine, SITA Sud, Ste Lafarge, ASF, opérateurs de téléphonies mobiles

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de démarches de réhabilitation (Parc)
- Nombre de règlements locaux de Publicité (Etat)
- Nombre de sites dégradés réhabilités (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Réalisation d'un Système d'Information Locale (CG11)
- Nombre de dispositifs publicitaires illégaux supprimés (Etat)
- Nombre de dépôts ou décharges sauvages supprimés (CG11)



ZOOM sur ...

La Signalisation d'Information Locale (SIL)

Afin de permettre aux gestionnaires de voir de répondre à la demande des usagers, tout en respectant les impératifs de sécurité et d'environnement, la réglementation sur la signalisation routière a été complétée par l'introduction d'une nouvelle catégorie de signalisation d'information locale (SIL).

Cette signalisation permet de guider l'utilisateur de la route vers les services et équipements situés à proximité de la voie sur laquelle il se déplace.

Elle vient en complément des panneaux de signalisations directionnelle et touristique et offre une possibilité aux lieux d'activités d'être annoncés sans avoir recours aux pré enseignes (souvent déjà trop nombreuses et peu esthétiques).

Engagements de tous ... et de chacun

Engagements de tous

Les signataires de la présente Charte reconnaissent le caractère exceptionnel des paysages de la Narbonnaise, atout majeur pour l'attraction du territoire.

Ils s'engagent à valoriser et promouvoir ce patrimoine singulier et à prendre en compte l'ensemble des éléments qui les constituent dans leur projet de valorisation ou d'aménagement local.

Ils veillent collectivement à accompagner les mutations et les transformations du territoire et à freiner la banalisation des paysages.

Ambiances paysagères des zones humides



Engagements de chacun

L'Etat renforce ses moyens pour la valorisation des sites inscrits, classés et sur les ZPPAUP ainsi que pour la veille et la surveillance sur les sites classés et inscrits. L'Etat appuie les communes pour la mise en application du Code de l'Environnement (art. L.581-1 à L581-45) sur l'affichage publicitaire, les enseignes et les pré enseignes et l'élaboration de Règlements locaux de publicité. Il soutient le syndicat mixte du Parc dans l'amélioration des connaissances sur le paysage.

Avec Réseau Ferré de France, l'Etat prend en compte les sensibilités environnementales et paysagères pendant la phase d'élaboration du projet de LGV, s'attache à limiter les nuisances pendant la phase chantier, adopte et met en œuvre des mesures d'accompagnement à la hauteur des enjeux des territoires traversés. Ils prennent en compte les attentes des acteurs locaux centralisées par le Parc. Ils font de cet aménagement une vitrine en termes d'intégration environnementale et paysagère.

La Région soutient le Parc dans l'amélioration des connaissances sur le paysage et l'appuie pour la mise en œuvre d'opérations groupées visant à résorber les points noirs en développant les démarches d'intégration paysagère exemplaire (résorption des décharges, dépôts sauvages et autres sites dégradés).

Le Département soutient le Parc dans sa politique de valorisation du patrimoine naturel et culturel du territoire par l'accompagnement de chantiers de bénévoles ayant pour vocation la réhabilitation du patrimoine bâti dans une démarche d'éducation populaire et s'inscrivant dans le cadre de ses conventions avec les organismes habilités en la matière. Gestionnaire de voirie, le Département contribue, dans le cadre de ses compétences, à l'implantation d'une signalisation harmonisée des activités (type SIL).

Le Département s'engage dans la mesure du possible, à ne pas créer, lors de travaux, de nouveaux délaissés routiers, à contribuer à la suppression des délaissés existants, et à appliquer un traitement différencié des abords des routes notamment dans leur gestion et l'entretien (taille, débroussaillage, coupe, traitement des sols...). Le Département associe le Parc lors de ces interventions.

Le Département contribue à la réhabilitation de sites dégradés hiérarchisés dans l'inventaire départemental des décharges sauvages, en établissant si besoin des pré-diagnostic et en fournissant des plants issus de la pépinière départementale. Il priorise les interventions de la pépinière sur le Parc.

Les Communes et leurs groupements valorisent les patrimoines paysagers et bâtis, appliquent la loi sur la publicité et traitent les « points noirs paysagers ».

Elles sont invitées à continuer ou à entreprendre des actions de valorisation de leur patrimoine paysager, et notamment à mener des opérations pour l'amélioration de la qualité de leurs espaces publics et de leur bâti.

Les communes s'engagent à intégrer dans leurs documents d'urbanisme des orientations en faveur de la restauration et de la conservation du patrimoine bâti des cœurs de villages (respect des caractéristiques des façades, techniques traditionnelles de restauration, matériaux, ...) et des éléments singuliers du paysage.

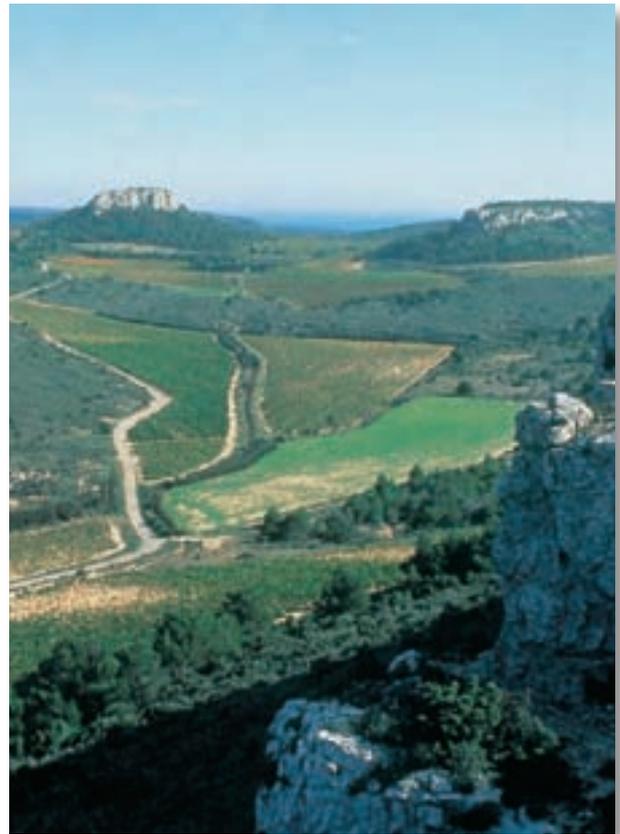
Elles s'engagent à mettre en application la loi sur l'affichage publicitaire sur leur territoire, en lien avec l'Etat et à définir, si elles le souhaitent, des règlements locaux de publicité dans le cadre d'une démarche concertée et participent activement à un programme de signalisation harmonisée des activités et des sites à l'échelle du territoire Parc.

Elles s'engagent à agir pour limiter la cabanisation et à œuvrer pour la résorption de décharges, dépôts sauvages et autres points noirs paysagers, et peuvent solliciter le Syndicat Mixte du Parc pour les y aider.

Les compagnies consulaires s'engagent à préconiser une signalétique des activités qui soit réglementaire et respectueuse du paysage et, le cas échéant, conforme à la charte signalétique du Parc.

Le Syndicat mixte du Parc accompagne les communes et leurs groupements, recherche des financements, anime des programmes sur les déchets et de résorption des points noirs paysagers.

Il soutient et accompagne (administrativement, techniquement, en recherchant des financements) les communes dans leur volonté d'entretenir, de restaurer et de valoriser leur patrimoine.



Il informe et sensibilise les communes à la réglementation spécifique de l'affichage publicitaire dans un Parc et incite à la mise en place de cette réglementation par le biais d'une concertation locale faisant ressortir les besoins des acteurs locaux et les possibilités offertes.

Il apporte un appui méthodologique aux communes qui le souhaitent pour l'élaboration des Règlements Locaux de Publicité et anime un programme d'harmonisation de la signalisation des activités (charte signalétique).

Il peut assurer des délégations de maîtrise d'ouvrages sur des opérations collectives et territoriales, en cas de volonté des communes ou d'absence de compétence statutaire des EPCI.

Il travaille activement à la connaissance, reconnaissance et réhabilitation de tous les éléments caractéristiques qui composent le paysage de la Narbonnaise et recherche les moyens techniques et financiers pour le restaurer ou le valoriser.

Il anime, en partenariat avec RFF, une concertation avec les acteurs locaux pour que soient prises en compte leurs attentes et assiste les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du paysage dans leurs projets (SITA, ASF, RTE, téléphonies mobiles...).





AXE 2.

Aménager, construire et produire de manière responsable

Objectif 2.1. Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages

Mesure 2.1.1. S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

Mesure 2.1.2. Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction

Objectif 2.2. Anticiper les mutations et pérenniser les productions emblématiques du territoire : viticulture et pêche lagunaire

Mesure 2.2.1. Soutenir les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières

Mesure 2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire

Objectif 2.3. Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines

Mesure 2.3.1. Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise

Mesure 2.3.2. Promouvoir le tourisme durable en Narbonnaise

Objectif 2.4. Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable

Mesure 2.4.1. Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine

Mesure 2.4.2. Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale

Objectif 2.1 : Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages

Mesure 2.1.1. S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources

Ces dernières années ont été marquées par l'élaboration de différents outils de planification et de gestion de l'espace : Schéma de Cohérence Territoriale, Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural, Charte du développement de l'éolien, diagnostic énergétique, ...

Il s'agit en effet de privilégier la définition de stratégies globales et concertées à l'échelle du territoire face aux risques d'accélération des pressions et mutations observées ces dernières années : maîtrise de l'urbanisation, préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages, gestion des ressources en eau, gestion de l'espace liée à la déprise agricole, développement des énergies renouvelables de taille industrielle (éolien et photovoltaïque au sol), ...

Nous proposons pour le développement durable du territoire, une vision concertée fixant les grands cadres de l'occupation de l'espace et de l'utilisation des ressources, qu'il s'agisse de l'urbanisation, du changement climatique, de la gestion économe des ressources (eau, énergie, ...) ou encore du développement maîtrisé des énergies renouvelables.

Nous considérons qu'il s'agit de croiser ces diverses approches entre elles et de les relier avec l'ensemble des enjeux du territoire (maintien de la biodiversité, qualité du paysage, maintien des usages agricoles, diminution du risque d'incendie, ...).

En matière de planification, nous souhaitons également favoriser la déclinaison des principes du développement durable au sein des communes et des intercommunalités, notamment avec l'élaboration d'agendas 21 locaux.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Risque d'accélération des pressions et des mutations (p.13)
- Risque d'accélération des pressions et des mutations (p.13)
- Maîtrise de l'urbanisation et accompagnement des mutations paysagères
- Aménagement du territoire privilégiant le retrait stratégique (p.13)
- Requalification des stations balnéaires du littoral (p.19)
- Gestion économe de l'espace et des ressources naturelles (p.23)
- Risque de consommation anarchique de l'espace (p.37)
- Maintien des usages et des pratiques agricoles, gestion forestière (p.71)
- Gestion économe, ressource pour usages hors AEP (p.89)
- Réduction des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre (p.93)

Favoriser les démarches de développement durable

- Mise en œuvre de déclinaisons communales et/ou intercommunales de charte Agenda 21 (incluant ou non un Plan Climat Energie Territorial) pour les collectivités qui le souhaitent.
- Mobilisation des ressources en méthode et en ingénierie auprès des collectivités : sensibilisation, diagnostics et bilans, accompagnement des démarches, éco-conseil, plateforme d'échange entre élus et de diffusion des bonnes pratiques sur la mise en œuvre du développement durable.

Définir des politiques d'aménagement concertées

- Elaboration de documents d'orientations particulières (Cahiers d'application du SCOT, Schémas de secteur) s'appuyant notamment sur la prise en compte des éléments liés aux patrimoines (biodiversité, préservation des zones de nature, prise en compte des corridors écologiques, patrimoine bâti...), aux paysages et sur la limitation des consommations d'espaces sur les Zones de planification prioritaire Z3.
- Elaboration de Plans de paysage ou de Chartes paysagères intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, notamment ceux déclinés dans l'atlas des paysages du Languedoc Roussillon et prioritairement sur les Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère Z2.
- Définition de modalités d'action et d'échange entre les acteurs publics de l'aménagement pour l'appui aux communes lors de leurs projets d'aménagements
- Mise en œuvre d'une politique spécifique d'aménagement durable sur le littoral définie plus particulièrement dans la déclinaison « littoral » de la Charte visant à requalifier les stations et à préserver la qualité des espaces naturels et des paysages. Mise en cohérence du volet littoral du SCOT et de la déclinaison « littoral » de la charte (cf chapitre spécifique), recherche de complémentarités pour la requalification des stations du littoral.



Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau

- Mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial visant la réduction des consommations d'énergie et des émissions de CO², traitant à la fois des causes et des effets du changement climatique (connaissance/adaptation/atténuation du changement).

- **Maîtrise du développement des énergies renouvelables en lien avec le futur Schéma régional du Climat, de l’Air et de l’Energie** : mise en œuvre, bilan, évaluation et renouvellement de la **charte de développement éolien de la Narbonnaise Z5**, élaboration d’une charte pour un développement cohérent et concerté des centrales photovoltaïques au sol à l’échelle du territoire et prise en compte, notamment, des enjeux liés au paysage et à la biodiversité, élaboration d’un plan de gestion de la ressource bois énergie.



- **Définition d’une stratégie territoriale de réduction et d’optimisation des consommations en eau** (domestique, agricole, industrielle) : mutualisation et approfondissement des données et diagnostic d’ensemble du territoire, élaboration conformément aux préconisations du SAGE, d’un programme concerté et hiérarchisé en matière d’amélioration des rendements d’exploitation, sensibilisation aux changements d’habitudes et pratiques, encouragement à la mobilisation de ressources de substitution hors usages AEP (eaux pluviales, eaux usées traitées, eaux grises ...) ; zones « pilotes », ...

■ Conserver et valoriser la dimension rurale caractéristique du territoire dans les projets d’aménagements

- **Intégration des enjeux de maintien des espaces agricoles, de leur rôle dans les corridors écologiques et de valorisation des terroirs dans les documents de planification** (documents d’urbanisme, Plans de paysage, chartes paysagères...) sur les **Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles Z4**.
- **Mise en œuvre prioritaire des actions liées au paysage rural, à la gestion des friches et à la valorisation des terroirs dans les Opérations Concertées d’Aménagement et de Gestion de l’Espace Rural (OCAGER)** proposés par la Région et engagées actuellement par les Pays.
- **Mise à disposition de foncier agricole et de bâtiments d’exploitation dans le cadre de projets concertés et de valorisation des espaces agricoles** (fermes de reconquête, Associations Foncières Pastorales...) avec l’appui de l’Etablissement Public Foncier Régional.



PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Pays Corbières Minervois et Narbonnaise, SyCOT, Etablissement foncier régional
- **Etablissements publics** : ADEME, Agence de l’eau
- **Organismes professionnels** : Chambre d’agriculture,
- **Associations/usagers** : CAUE, AIEDEN, Pôle énergies 11

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l’action (sources)

- Nombre de collectivités engagées dans un Agenda 21 (Parc)
- Indicateurs de suivi du diagnostic énergétique (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Elaboration de cahiers d’application et schémas de secteur (SyCOT)
- Création d’une enceinte d’échanges entre acteurs publics de l’aménagement (Etat)
- Elaboration de chartes paysagères et d’aménagement (Parc)



ZOOM sur ...

Les AGENDA 21 locaux

Pour une commune ou une intercommunalité, entrer dans la démarche Agenda 21 local, c’est se doter d’une stratégie efficace et lisible de développement durable qui vise d’abord à renforcer la cohérence des politiques locales et qui débouche sur un programme d’actions ciblé et des partenaires mobilisés. Littéralement, Agenda 21 local signifie « ce qu’il faut faire localement pour le 21e siècle ». Lors du Sommet de la Terre de Rio a été adopté un programme « Action 21 » qui énonce une série d’objectifs globaux face aux enjeux planétaires du développement durable.

L’Agenda 21 local relaye Action 21 sur un territoire. Pour une commune ou une intercommunalité, un Agenda 21 local s’applique aux divers programmes sectoriels de la collectivité : logement (PLH), déplacements (PDU), contrat de développement culturel, charte pour l’environnement, Plan Climat local... Tous les champs d’intervention de la collectivité sont ainsi concernés (éducation, environnement, économie, logement, tourisme, coopération internationale, insertion sociale...) et même au-delà dans le cadre de partenariats avec d’autres acteurs (entreprises, associations...) et avec son propre personnel.

Objectif 2.1 : Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages

Mesure 2.1.2. Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction

Le diagnostic permet de mettre en valeur les risques de banalisation des paysages et de consommation d'espace liées au développement de l'habitat pavillonnaire et des zones d'activité le long des axes routiers, l'absence de transition entre espaces bâtis et naturels ou agricoles ...

Face à cette tendance lourde, les communes de la Narbonnaise se sont dotées d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Nous avons aussi entrepris une réflexion sur les nouvelles formes urbaines (densification, insertion dans le paysage gestion économe en énergie, ...).

Nous travaillons aussi au plus près des habitants en leur proposant un conseil personnalisé adapté à leurs projets de construction ou de rénovation de l'habitat, de réduction de la facture énergétique et de recours aux énergies renouvelables, notamment au travers de l'Espace Info Energie.

Nous devons renforcer et concrétiser cette ambition de qualité. Innovation, intégration, économie, performance, sensibilisation pour un urbanisme durable : tels sont les principes d'aménagement et de construction que nous entendons défendre, tant pour les logements que pour les activités artisanales ou commerciales, à travers des démarches de Haute Qualité Environnementale, de recherche de performance énergétique et d'intégration dans les paysages, mais aussi de lien social.

Pour remplir cet objectif nous souhaitons une dynamique de travail en lien avec l'ensemble des acteurs publics de l'aménagement et des professionnels de la construction (architectes, urbanistes, paysagistes, promoteurs, artisans, ...), privilégiant une approche globale du bâti. C'est une condition applicable à toutes échelles, de la conception à la maîtrise d'ouvrage, pour les projets publics ou privés, du document d'urbanisme au bâtiment, en passant par le quartier, le lotissement ou la zone d'activité.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Gestion économe de l'espace, articulation entre littoral et arrière-pays
- Approche environnementale de l'urbanisme (p.37)
- Requalification zones d'activités existantes (p.41)
- insertion paysagère nouvelles zones (p.41)
- Accueil d'entreprises de taille réduite sur secteurs bien ciblés (p.41)
- Gestion économe de l'énergie (p.93)
- Sensibilisation et formation pour un urbanisme durable (p.27)

Innover pour un urbanisme de qualité et d'excellence environnementale

- Elaboration de documents d'urbanisme pour les communes qui en sont dépourvues.
- Intégration, par les Communes, des données environnementales (biodiversité, eau, énergie...), paysagères et agricoles lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (à échelle communale ou intercommunale) : intégration d'objectifs de préservation des espaces agricoles, réflexion sur les notions de capacité d'accueil, mise en œuvre de Plans d'ensemble, ...

- Expérimentation de démarches de projets urbains fondées sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).



- Organisation d'une expertise qualifiée auprès des collectivités et facilitation pour un recours externe (Bureau d'étude, AMO, partenariat avec une école d'architecture et paysagère...) pour leurs projets d'aménagement : concours d'architectes, ateliers d'urbanisme... et développement d'une culture du projet urbain.

- Mise en œuvre de programmes d'aménagement exemplaires dans des communes volontaires : poursuite des études sur les nouvelles formes urbaines, lotissements « durables », plans d'ensemble sur les zones à urbaniser, traitement des interfaces entre espaces bâtis et espaces naturels ou agricoles, travail sur les silhouettes urbaines, ...



Zones prioritaires : les villages et hameaux du territoire

Développer des zones d'activité HQE et requalifier les zones d'activités existantes

- Actions d'accompagnement des collectivités pour organiser un accueil de qualité adapté aux nouvelles entreprises sur les zones d'activités existantes ou à créer, ...

- Adoption des démarches d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) pour la conception ou la requalification de Zones d'Activités : réalisation et mise en œuvre de la charte de qualité des zones d'activités (DDE, CCI...).



Zones prioritaires : Ecoparc à Caves, La Palme. Requalification des zones artisanales de Prat de Cest, Leucate, ZAC du Peyrou, ...

Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie et respectueux de l'environnement et du patrimoine

- Mise en place d'un programme pour une évolution du bâti neuf ou existant vers des bâtiments basse consommation d'énergie (EFFINERGIE), à énergie positive et de Haute Qualité Environnementale : travail auprès des architectes, maîtres d'œuvre et d'ouvrage, information, valorisation des référentiels, appui technique, ...
- Programmation d'actions privilégiant une approche globale du bâti, liant architecture et énergie, valorisant l'architecture vernaculaire, intégrant une réflexion sur le développement du solaire sur le bâti de façon harmonieuse, favorisant le confort d'été et la réduction des consommations électriques (éclairage, climatisation...) et, à titre expérimental, tenant compte du bilan en énergie « grise » du bâtiment.



Zones prioritaires : zones urbanisées ou à urbaniser, centres anciens, ZA, logements locatif publics

Informier et conseiller les habitants

- Mise en place d'une assistance architecturale en Mairie à l'exemple de celles réalisées dans les ZPPAUP à disposition du grand public par exemple dans le cadre d'un instruction « intercommunale » des Permis de Construire : appui aux projets portés par les particuliers (projets de restauration, de construction, d'installation de dispositifs d'économie et maîtrise de l'énergie, ...).
- Poursuite du volet « conseil personnalisé » de l'espace INFO ENERGIE, en lien avec les assistances architecturales en Mairie et en optimisant l'articulation avec l'action des partenaires (groupements de communes, CAUE, Pays Corbières&Minervois...). Elargissement progressif à des conseils d'économie d'eau liés à l'habitat (conception, équipement...).

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels :** Pays de la Narbonnaise et Corbières-minervois, SyCOT
- **Etablissements publics :** ADEME
- **Organisations professionnelles :** CAPEB, FFB, artisans
- **Associations/usagers :** CAUE, Aude Habitat

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de réalisations selon les principes AEU (SyCot, CAUE)
- Nombre d'études formes urbaines (SyCot, Parc)
- Nombre de permanences (Parc, CAUE)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de PLU établis ou révisés selon les principes AEU (SyCOT)
- Nombre de bâtiments « pilotes » exemplaires (Parc)
- Nombre de requalifications (SyCOT, Parc)



ZOOM sur ...

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) est un outil méthodologique opérationnel pour développer un urbanisme durable à différentes échelles de projets (PLU, ZAC, lotissements, quartiers, espaces publics...).

Il s'agit d'une approche globale et transversale développée par l'ADEME et qui croise toutes les thématiques environnementales des projets d'aménagement : animation de projet, formes urbaines et économie du foncier (cf. conception architecturale et urbaine, utilisation du bâti vacant, comblement des dents creuses), gestion de l'énergie et prise en compte du climat local, gestion des déplacements, des eaux, des déchets, maîtrise du bruit, préservation de la biodiversité et du paysage (limites d'urbanisation, prise en compte des corridors écologiques, qualité du bâti...)

Dans le même esprit, la Haute Qualité Environnementale (HQE) est une démarche qui s'applique à la construction d'un bâtiment en ciblant des objectifs d'éco construction, d'éco gestion, de confort et de santé.

Engagements de tous

D'une manière générale, dans le cadre de l'application de leurs outils stratégiques respectifs, les signataires de la Charte, accompagnés par les établissements comme l'ADEME ou l'Agence de l'eau, soutiennent les actions visant l'élaboration de stratégies territoriales globales et concertées préalables à la mise en oeuvre de programmes d'intervention en matière d'économies des ressources (espaces, énergie, eau), de changements de pratiques, de mise en oeuvre de technologies économes ou de mobilisation de ressources alternatives.

Ils proposent le Parc comme territoire d'expérimentation prioritaire et tiennent compte des éléments de la présente Charte, et des documents cadre qui en découlent, dans leurs interventions respectives.

Dans l'esprit de la « Convention cadre 2007 – 2013 pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc Roussillon », les signataires soutiennent les actions de sensibilisation, formation, information en direction des publics visés (collectivités, professionnels, particuliers) et favorisent l'émergence de démarches novatrices et exemplaires.

Une responsabilité collective pour l'aménagement du territoire



Engagements de chacun

L'Etat s'engage techniquement et financièrement dans l'élaboration de chartes ou plans de paysage.

L'Etat et le Parc établissent conjointement les porter à connaissance préalables à l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'Etat accompagne, avec l'ADEME, la réalisation et la mise en oeuvre du Plan Climat Territorial.

Dans le cadre de ses stratégies et par la mise en application de ses outils, la Région accompagne les collectivités dans leurs démarches de développement durable exemplaires, plus particulièrement dans l'élaboration d'Agenda 21 locaux et du Plan Climat et soutient les actions de conseil aux habitants via l'Espace Info Energie.

A travers le projet « Aqua Domitia », la Région et le Département s'engagent à sécuriser la ressource en eau par la mobilisation des ressources « Rhône » et « Orb » ; il s'agira de soulager la ressource locale surexploitée et permettre un développement agricole, économique et urbain préservant l'équilibre quantitatif de la ressource en eau. Ils proposent le territoire du Parc comme territoire d'expérimentation des engagements de la « Charte de gestion durable des ressources en eau en Languedoc-Roussillon ». La Région et le Département promeuvent l'élaboration de schémas directeurs de ressources en eau, intégrant tous les usages.

Le Département encourage l'installation de chaudières bois collectives ou individuelles. Il favorise l'émergence d'équipements intercommunaux pour le stockage des plaquettes forestières dans une logique de valorisation des ressources forestières et de soutien à la filière Bois.

Le Département soutient les communes ou leurs groupements volontaires, en mettant à leur disposition les outils de mobilisation foncière des espaces ruraux.

Dans le cadre de la charte architecturale du futur schéma départemental des zones d'activité, il s'engage à soutenir les projets définis comme étant d'intérêt territorial.

Les communes s'engagent, lorsqu'elles ont en sont dépourvues, à élaborer des documents d'urbanisme. Les Communes et leurs groupements privilégient les démarches prenant en compte l'ensemble des enjeux de la charte, dans les documents d'orientation et de planification ainsi que dans les projets d'aménagement, d'équipement ou de travaux.

Elles associent le plus tôt possible le SyCOT et le Syndicat mixte du Parc. Les collectivités intègrent notamment les enjeux liés au paysage, aux espaces naturels, à la biodiversité, aux zones agricoles à préserver, au climat et à l'énergie, aux déchets, à l'eau... dans leurs documents d'urbanisme et leurs projets d'aménagement.

Elles vérifient, lors de tout projet de planification ou d'aménagement nouveau, l'adéquation entre les possibilités d'accueil et les ressources en eau ainsi que les capacités d'assainissement et font en sorte que l'approvisionnement en eau potable reste prioritaire par rapport aux autres usages.

Elles s'engagent à respecter la charte du développement éolien du Parc et à contribuer à l'élaboration d'une charte de développement du photovoltaïque au sol prenant en considération les enjeux à une échelle intercommunale.

Elles contribuent activement aux réflexions du SyCOT (cahier d'application, schémas de secteurs...) et du parc (Chartes paysagères, Plans de Paysage...) et intègrent les éléments dans leurs documents d'urbanisme ou leurs programmes d'aménagement en priorité sur les Zones Z2 et Z3. Des programmes de qualification des zones économiques devront être engagés.

Les collectivités renforcent en amont des projets, les liens entre acteurs publics et acteurs privés, notamment avec les aménageurs et promoteurs immobiliers, pour favoriser le développement d'un urbanisme de qualité et durable et faire valoir leurs exigences (paysage, économies d'énergie, découpage parcellaire...)

Les collectivités renforcent, dans la mesure de leurs moyens financiers, leurs acquisitions foncières de manière à faciliter l'émergence de projets exemplaires sur ces terrains.

Elles contribuent ainsi à l'objectif « Territoire d'exemplarité » du Parc. Pour les collectivités engagées dans des agendas 21 effectifs et traduits en actes, cela devient des habitudes de travail qui n'alourdissent pas les démarches et qui au contraire, permettent de développer « sans blocages » et « au plus près des besoins ».

Le SyCOT associe le Parc lors de l'élaboration de ses documents d'orientations particulières (Cahiers d'application du SCOT, Schémas de secteur, ...) notamment pour la prise en compte des éléments liés aux patrimoines et aux paysages. Ils appuient les porteurs de projets volontaires dans l'élaboration de leurs cahiers des charges.

Ensemble, ils s'associent pour mener des études sur les formes urbaines et incitent les communes à s'engager dans des aménagements innovants et exemplaires.

Les Chambres Consulaires participent aux réflexions de gestion globale et économe du territoire et de ses ressources au travers de leurs stratégies (aménagement du territoire, orientation agricole, développement économique).

Elles participent aussi à la promotion d'une d'excellence environnementale sur l'architecture et l'urbanisme via une sensibilisation de ses ressortissants.

Le Syndicat mixte du Parc favorise la prise en compte globale des enjeux dans les documents cadre et propose des démarches « mobilisatrices » et des ressources techniques aux collectivités : il propose aux collectivités qui le souhaitent des outils adaptés pour mettre en œuvre le développement durable, selon plusieurs « clés d'entrée » qui vont des projets concrets (démarches AEU, aménagements exemplaires) jusqu'aux Agendas 21.

Il recherche les financements pour une assistance architecturale et sensibilise les acteurs de la construction (architectes, constructeurs, artisans, particuliers...).

Le syndicat mixte du Parc engage l'élaboration de Plans de paysage en étroite collaboration avec le SyCoT et les autres collectivités afin de pouvoir les intégrer aux documents d'urbanisme. Avec le SyCOT, il accompagne les collectivités qui intègrent les éléments issus de ces réflexions dans leurs documents d'urbanisme et leur projet d'aménagement.

Il anime ou participe, en relation avec le SAGE, à l'élaboration de réflexion globale et concertée en matière de gestion économe de la ressource en eau.

Il agit pour l'élaboration, l'évaluation ou la prise en compte de documents cadre sur l'énergie dont le Plan Climat Energie territorial (charte de développement éolien, énergies renouvelables de dimensions industrielles).

Il s'associe à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions issues des programmes OCAGER en lien avec les Pays notamment sur les thématiques citées comme prioritaires dans la Charte.

Il propose un conseil personnalisé aux particuliers sur l'énergie, coordonne et mutualise ce conseil avec l'action des partenaires (CAUE, le Pays Corbières&Minervois) et participe aux dynamiques régionales et nationales.

Objectif 2.2 : Anticiper les mutations et garantir le maintien des activités de productions emblématiques : viticulture et pêche lagunaire

Mesure 2.2.1. Soutenir et valoriser les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières

La viticulture et la pêche lagunaire sont des activités emblématiques de la Narbonnaise et contribuent au socle culturel du territoire, même si elles ont perdu de leur poids relatif dans l'économie locale.

La première se trouve de nouveau confrontée à une grave crise économique et sociale marquée par des difficultés d'adaptation à l'évolution des marchés, la fermeture de nombreuses exploitations et la réduction drastique des surfaces en vigne.

La seconde dispose au travers des prud'homies d'un dispositif de gestion qui veille à la préservation de la ressource, mais la profession est aujourd'hui confrontée à de nouvelles contraintes qui nécessitent de fortes capacités d'adaptation, notamment avec la mise en place à l'échelle méditerranéenne d'un plan de gestion de l'anguille. Nous n'avons pas suffisamment investi dans ces secteurs d'activités primordiaux pour l'avenir du territoire, et nous devons redoubler d'efforts pour assurer leur pérennité.

Nous souhaitons, en lien avec les organisations socio-professionnelles, valoriser ces métiers, soutenir plus énergiquement ces activités, les accompagner dans leur évolution, leur modernisation et leur repositionnement sur les marchés locaux et internationaux.

Diversification des revenus, via l'émergence de nouvelles filières (élevage, agro-tourisme, maraîchage, production de biomasse, ...), appui à l'installation, maintien et développement durable de la pêche lagunaire, appui à l'organisation collective de la commercialisation, création de circuits courts et vente directe permettant de rapprocher le producteur du consommateur, valorisation des produits locaux et promotion de l'image de qualité des produits et savoir-faire, ... doivent constituer les principales priorités de notre action dans les années à venir.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Valorisation des produits locaux (page 19 du diagnostic)
- Gestion de la crise viticole et évolution des surfaces en vignes (p.31)
- Création / Mise aux normes des installations pour la vente directe (p.49)
- Préservation de productions à forte valeur patrimoniale (p.49)
- Organisation collective de la commercialisation (p.45)
- Développement des circuits courts (p.45)
- Adaptation aux mutations liées au marché international du vin (p.45)

Soutenir la promotion et la valorisation des produits agricoles et de la pêche lagunaire

- **Création et mise en œuvre d'outils de promotion spécifique** (manifestations, animations locales, guides touristiques, guide des producteurs locaux et participation des producteurs du Parc aux événementiels Parc - quand cela est possible - et aux manifestations existantes au-delà du territoire.

- **Labellisation de certaines productions agricoles et produits de la pêche**, en s'adaptant aux cahiers des charges des démarches de qualité existantes (Pays Cathare, Sud de France, AB, éco-labellisation...) en lien avec des « Plus » Parc : exigence environnementale, innovation, citoyenneté, développement durable, lien avec le territoire, histoire, ...



Développer les circuits courts et accompagner les projets d'amélioration des structures collectives de production des petits métiers de la pêche

- **Création d'outils communs pour la commercialisation** (AMAP, points de vente directe de la pêche, plate-forme de vente collective, consommation de proximité...) ou par le biais d'initiatives existantes (marchés locaux, Aude gourmande, Bienvenue à la ferme, actions spécifiques vers la clientèle estivale ...).

- **Requalification de sites de débarquement de la pêche artisanale** (normes sanitaires, impact sur l'environnement, vente directe...), en conformité avec le plan régional d'équipement des ports de pêche et des halles à marée. Valorisation spécifique des sites de qualité en lieux relais du Parc.



- **Mise en place de formations spécifiques pour les producteurs sur les valeurs du Parc** (développement durable, patrimoine naturel et culturel, ...).



Zones prioritaires : Bages, Port La Nouvelle, Gruissan (pour les sites de débarquement pêche)

Améliorer l'accueil autour du vin, de la pêche lagunaire et dans les exploitations agricoles

- **Promotion d'un programme original « Vin et patrimoine »** (oenotourisme, tourisme à thème, sentier vigneron, lien avec les prestataires Nature et Patrimoine, et touristiques, Marque « accueil du Parc » sur les caveaux en lien avec la dynamique Pays Cathare et le programme LEADER des Pays vigneron.



- **Adaptation des cahiers des charges existants** - Charte accueil des gîtes ruraux et chambre d'hôtes, Marque Qualité France, Sud de France, Pays Cathare, Marque Parc, Bienvenue à la ferme- en matière d'accueil agro-touristique sur le territoire, ...



- **Mise en place de formations spécifiques pour les exploitants volontaires** (Pays cathare, Bienvenue à la ferme) présentant les valeurs du Parc (développement durable, patrimoine naturel et culturel...) pour l'accueil au caveau.

- **Création d'animations de découverte du milieu lagunaire par les pêcheurs professionnels** (intégration possible au réseau des animateurs du Parc, formations adaptées...).



Accompagner et anticiper le changement climatique et développement de cultures agricoles adaptées aux spécificités méditerranéennes

- Développement et relais des recherches sur la vigne par l'INRA : cépages adaptés à la sécheresse, résistance aux maladies, ...
- Programme de soutien au développement de cultures pérennes adaptées à la sécheresse : trufficulture, arboriculture (amandes, oliviers...) ou de nouvelles filières (jus de raisin) avec l'INRA.
- Sur les ceintures vertes, soutien au développement de cultures maraîchères en privilégiant des techniques de production économes en eau et respectueuses de l'environnement.

Expérimenter et encadrer la production d'énergie d'origine renouvelable dans les espaces agricoles

- Expérimentation sur le développement d'une filière courte de production de biomasse sur les friches viticoles, zones inondables, zones tampons en périphérie urbaine (taillis à courte rotation, cultures énergétiques en zones humides et sèches...), et valorisation des effluents viticoles par des procédés de méthanisation (biogaz, cogénération, ...).
- Encadrement du développement du solaire photovoltaïque au sol et sur toitures agricoles (charte de développement).
- Veille réglementaire et conseil aux agriculteurs en tenant compte des enjeux économiques et environnementaux.
- Transfert de technologie, lien avec les collectivités et entreprises, valorisation des expérimentations locales.



Zones prioritaires : Friches viticoles

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Pays de la Narbonnaise et Corbières-Minervois, SyCoT, GAL des pays vigneron, Cépralmar
- **Etablissements publics** : ADEME
- **Instituts de recherche** : INRA, ITE (biogaz), Institut Français du Vin
- **Organisations professionnelles** : Chambre d'agriculture, Fédération des caves coopératives de l'Aude, Les Vignerons indépendants, Comité de développement agricole (CDA) du narbonnais, SAFER LR, Prud'homies, Comité Local des Pêches, Comité régional des pêches, caves coopératives
- **Associations/usagers** : Pôle Energies 11, Association des trufficulteurs audois, association Slowfood, Association d'écoulement, d'irrigation et de défense des eaux dans le narbonnais (AEIDEN), BIOCVAM 11, Association départementale des producteurs de fruits et légumes de l'Aude.

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de nouveaux produits (Chambre d'Agriculture)
- Nombre d'adhérents AMAP, de paniers distribués (Chambre d'Agriculture)
- Fréquentation des caveaux (Chambre d'Agriculture, fédérations de caves)
- Nombre d'hébergement créés (Chambre d'Agriculture, Gîte de France)
- Nombre de sites de débarquement de la pêche mis aux normes sanitaires (Etat)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nb de création ou de reprises d'entreprises agricoles et halieutiques (Etat, CDA)
- Chiffre d'affaire généré (Chambre d'Agriculture, Fédérations)
- Nombre d'ha en nouvelles cultures (Chambre d'Agriculture)
- % d'agriculteurs concernés (Chambre d'Agriculture, Parc)



ZOOM sur ...

L'Association d'Écoulement, d'Irrigation et de Défense des Eaux dans le Narbonnais (AEIDEN)

Créée en 2005 avec l'aide du programme Life EDEN, l'AEIDEN a pour objet fondamental de rassembler les acteurs concernés par l'hydraulique agricole de la Basse Plaine de l'Aude. Cette dernière est composée d'un véritable chevelu dense et très complexe de canaux d'irrigation et/ou d'écoulements, située juste en amont des étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan.

Le travail engagé avec l'AEIDEN avec l'appui de la chambre d'Agriculture, de l'agence de l'eau et de la Région, doit ainsi conduire à la construction d'une gestion partagée de l'eau dans la Basse Plaine prenant en compte l'irrigation, l'économie de la ressource et la diversification des mises en valeur culturales, la désalinisation des terres, l'écoulement des eaux excédentaires et la gestion des flux d'inondations, mais aussi la protection des zones humides.

Objectif 2.2 : Anticiper les mutations et garantir le maintien des activités de productions emblématiques : viticulture et pêche lagunaire

Mesure 2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire

La tendance à la réduction de l'espace viticole risque de peser lourdement non seulement sur le tissu social, mais aussi sur la qualité des paysages et des milieux naturels de la Narbonnaise : enrichissement et fermeture des milieux, risque d'incendie, perte de biodiversité, ...

Nous devons inventer collectivement de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, permettant de maintenir la vocation agricole du territoire et l'ouverture des milieux (protection du foncier agricole, réintroduction du pastoralisme, ...).

Nous avons déjà engagé plusieurs démarches en faveur de l'évolution des pratiques agricoles ainsi que de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux lagunaires, notamment au travers des actions entreprises dans le cadre du Contrat d'Etangs (réduction de l'usage des phytosanitaires, optimisation de l'usage des ressources en eau pour les cultures irriguées, ...).

Le développement des mesures agro-environnementales recommandées dans le cadre des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 doit également contribuer à une meilleure gestion de l'espace, de la qualité des paysages et des milieux naturels.

L'expérimentation de nouvelles productions et pratiques agricoles, en lien avec la recherche, prenant davantage en compte la gestion des milieux vivants et la ressource en eau s'avère en effet déterminante pour un projet d'agriculture durable.

Le rôle de sentinelle et de gestionnaire de la pêche lagunaire pour la qualité des milieux participe également de cette ambition de qualité des produits, paysages et milieux naturels.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Réintroduction du pastoralisme (p.45)
- Gestion de l'espace rural, appui à l'installation, diversification (p.45)
- Maintien de la qualité des produits et des paysages (p.45)
- Maintien des usages et des pratiques agricoles, gestion forestière (p.71)
- Préservation de la ressource et valorisation du patrimoine lié aux étangs
- Maintien et développement durable de la pêche lagunaire (p.49)
- Diversification, gestion environnementale et paysagère des friches
- Restructuration et protection du foncier agricole (p.85)
- Acquisition foncière (p.85)
- Ouverture des milieux et sylviculture (p.85)

Conforter l'agriculture comme outil de gestion durable des espaces ruraux et de prévention contre les risques naturels

 - Gestion des espaces en déprise par le pastoralisme ou d'autres productions (implantation de couverts paysagers) en animant une réflexion technique globale et spatiale pour organiser à nouveau le développement pastoral, en assurant accueil, conseil et orientation aux différents intervenants (communes, propriétaires fonciers, éleveurs...), en menant avec les partenaires institutionnels des projets expérimentaux reproductibles et crédibles.

 - Mise en place de ceintures vertes dédiées à la production agricole autour des zones urbaines par la création de réserves foncières, de zones d'agriculture protégées (ZAP)... : sensibilisation des communes, propriétaires fonciers et agriculteurs, installation d'exploitations agricoles diversifiées (maraichage, arboriculture, riziculture...) en zones périurbaines accompagnés par les partenaires institutionnels dans des démarches collectives circuits courts (priorité aux Zones de mutation rapide à forte sensibilité paysagère **Z2**).

 - Intégration des espaces agricoles dans la stratégie de lutte contre les incendies (coupures vertes, zones tampons entre espaces urbains et naturels) ou les inondations (zones d'expansion des crues) : information des acteurs locaux, projets d'aménagement répondant aux objectifs de prévention des risques et aux conditions d'exercice de l'activité agricole.



Zones prioritaires : Zones de préservation et de valorisation des terroirs et des paysages agricoles **Z4** et plus particulièrement zones péri-urbaines, massifs forestiers de la Clape, de Fontfroide et des Corbières, piémont

Mettre en œuvre des mesures, itinéraires techniques et pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des paysages

 - Mise en œuvre de plans de gestion agro-environnementaux auprès des communes et structures agricoles en particulier sur les sites Natura 2000 ou ZNIEFF en milieu viticole (projets et mesures agroenvironnementaux, Contrat et charte Natura 2000, corridors écologiques...) en apportant un conseil technique aux agriculteurs pour leur mise en œuvre.

 - Mise en œuvre d'une agriculture à haute valeur environnementale, préservation ou restauration des infrastructures et unités agro-écologiques.

 - Entretien, amélioration et valorisation des paysages viticoles. Réflexion pour la localisation des bâtiments agricoles (limitation des impacts paysagers).

 - Programme de réduction des pollutions diffuses et dispersées en agriculture.

- **Promotion de l'agriculture biologique** (matériel collectif, formation, appui à la commercialisation dans des démarches collectives circuits courts et/ou d'engagements contractuels d'organisation de producteurs) et généralisation de l'agriculture raisonnée.



- **Sur les étangs, mise en œuvre à l'échelle locale du plan de gestion européen sur l'anguille** en appui aux organisations professionnelles de la pêche.



- **Renforcement de l'implication des pêcheurs professionnels dans la gestion des milieux naturels et la concertation avec les autres usagers** (programme Natura 2000, surveillance des étangs, nettoyage de printemps collectif...).



Zones prioritaires : corridors écologiques, zones de captage (Sigean, Portel des Corbières), milieux lagunaires

■ Poursuivre et soutenir la gestion des déchets et effluents agricoles et optimiser l'usage des ressources en eau et en énergie

- **Soutien aux filières de collecte des plastiques** maraichers, Emballages Vides de Produits Phytosanitaires, Produits Phytosanitaires Non Utilisés, et organisation de la filière de collecte de plastiques agricoles (polyéthylènes sol et de couverture) s'inscrivant en particulier dans des démarches mise en place par les acteurs professionnels (ADIVALOR...).
- **Programmes d'épandage de boues et de valorisation des déchets agricoles** accompagnés d'un programme d'utilisation raisonnée des produits bruts (boues) et en compost.
- **Incitation à la recherche de substitutifs biodégradables aux plastiques agricoles** pour une disparition totale sur le territoire.
- **Gestion économe des usages et pratiques pour l'eau agricole, en adéquation avec les réflexions globales de gestion territoriale des ressources menées notamment au niveau départemental** (stratégie ALDAE 2011) et régional (programme AquaDomitia) : meilleure connaissance des prélèvements ; soutien à l'équipement et aux aménagements pour le stockage de l'eau ; mobilisation des ressources alternatives de substitution (retenue collinaire...) ; soutien aux démarches de gestion collectives telles que celles initiées par l'AEIDEN, optimisation des prélèvements et des rendements de réseaux d'irrigation, zones « pilotes ».
- **Réduction et maîtrise des consommations d'énergie en agriculture** : conseils techniques, diagnostics d'exploitations de type PLANETE, diagnostics moteurs avec banc d'essai, ...



Zones prioritaires : Basse Plaine de l'Aude, canal de la Robine, zones de friches agricoles

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Pays de la Narbonnaise et Corbières-miner-vois, SyCOT, GAL des pays vigneron.
- **Etablissements publics** : ADEME, Agence de l'eau, Institut Français du Vin, Ifremer, Université de Perpignan.
- **Organisations professionnelles** : Chambre d'Agriculture, Comité de Développement Agricole (CDA) du Narbonnais, SAFER LR, Prud'homies, Comité Local des Pêches, Comité Régional des Pêches, Fédération des caves coopératives, Vignerons indépendants.
- **Associations/usagers** : SUAMME, BIOCIVAM 11, Pôle énergies 11, AIEDEN, Cépralmar, CAUE.

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre d'exploitations concernées (Chambre d'Agriculture, CIVAM, Parc)
- % d'exploitations diagnostiquées (énergie) (Chambre d'Agricultur, Parc, Polenergie11)

Indicateurs de résultats (sources)

- Economies réalisées (factures énergie et eau)
- Nombre d'hectares en MAE (Etat, Chambre d'Agriculture)
- Tonnage de produits phyto recueillis (Ch agri, Parc, Polenergie11)



ZOOM sur ...

Les mesures agroenvironnementales (MAE)

Des contrats signés entre l'Etat et les agriculteurs permettent de rémunérer un travail supplémentaire ou de compenser un manque à gagner des exploitants qui s'engagent à mettre en oeuvre des pratiques agricoles en faveur de la préservation de l'environnement :

- réduction des traitements herbicides et phytosanitaires des cultures,
- entretien d'éléments paysagers connexes au parcellaire (haie, arbres...),
- débroussaillage des friches pour éviter la fermeture des milieux,
- économie d'eau,
- préservation de sous-sols et de la matière organique, ...

Objectif 2.2 : Anticiper les mutations et garantir le maintien des activités de productions emblématiques : viticulture et pêche lagunaire

Engagements de tous

... et de chacun

Engagements de tous

Les signataires de la présente Charte se mobilisent tout particulièrement pour maintenir, soutenir et développer les activités liées à l'agriculture et à la pêche professionnelle, véritables marqueurs de l'identité de la Narbonnaise.

Ils travaillent conjointement pour sauvegarder et préserver leurs espaces de production afin de maintenir le tissu social rural et les usages qui y sont liés.

Ils soutiennent les actions des producteurs visant les économies des ressources (eau, énergie, espaces), les changements de pratiques, de maîtrise de la demande et d'optimisation des ressources prélevées, la mise en œuvre de technologies économes ou de mobilisation de ressources alternatives s'intégrant en priorité dans une stratégie territoriale globale et concertée (en référence aux engagements de la « Charte de gestion durable des ressources en eau en Languedoc-Roussillon »).

Ils favorisent la modernisation des ASA d'irrigation (et autres maîtrises d'ouvrage agricoles) et les réorganisations permettant d'atteindre cet objectif.

En lien avec l'association Pôle Energie 11, ils accompagnent les agriculteurs sur les enjeux économiques et environnementaux liés aux énergies renouvelables et notamment pour un développement concerté et maîtrisé des centrales photovoltaïques au sol dans les espaces agricoles.

Ils soutiennent les actions de sensibilisation, formation, information en direction des professionnels et favorisent l'émergence de démarches novatrices et exemplaires.

Petits métiers de la pêche sur les étangs



Engagements de chacun

L'Etat appuie la recherche agronomique en recherche développement notamment sur la station de Pech Rouge à Gruissan.

Dans le cadre de ses compétences directes en matière de Pêche et de cultures marines, et par la mise en application de ses stratégies pour la biodiversité et de l'aménagement des territoires ruraux et des milieux lagunaires, **la Région** soutient la recherche-développement en matière agronomique notamment sur la station de Pech Rouge à Gruissan, les producteurs agricoles et aquacoles ainsi que les petits métiers de la pêche dans leurs démarches de développement durable de leur activités et l'élaboration de plans de gestion agro-environnementaux.

Le Conseil Général réfléchit, avec les communes volontaires, à la détermination de zones agricoles protégées et les soutient avec ses outils fonciers.

Il soutient financièrement le développement de la filière truffe par son schéma des espaces naturels sensibles (SDENS), il soutient la mise en œuvre de plans de gestion agroenvironnementaux.

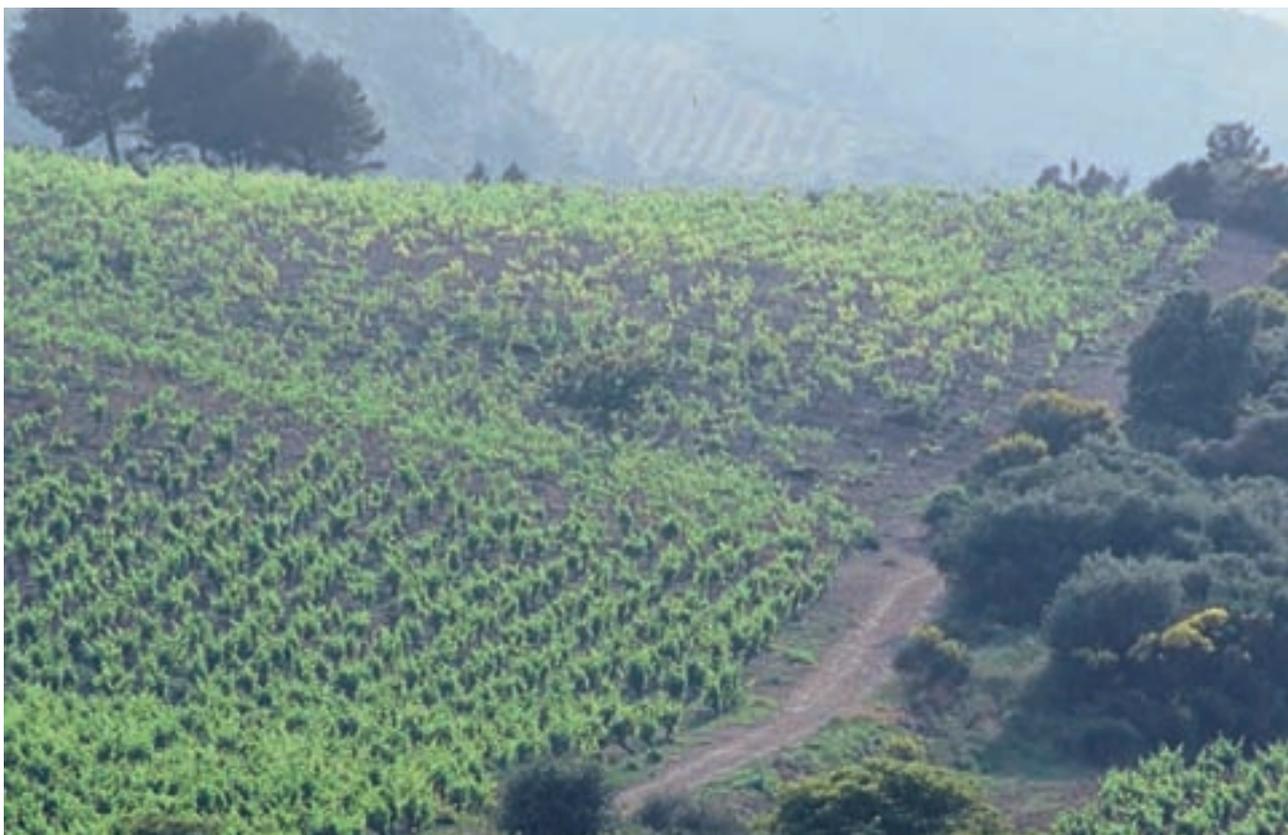
Le Comité Départemental du Tourisme intègre les démarches de qualité des producteurs locaux dans les opérations de promotion qu'il pilote et édite les documents de promotion.

Les Communes et leurs groupements s'engagent à préserver et développer les structures de production et favoriser la vente directe des agriculteurs et des pêcheurs.

Les collectivités privilégient la préservation de terrains agricoles en zone périurbaines ou villageoises afin de faciliter le maintien et l'installation d'exploitations agricoles et dans un but de limitation des risques liés aux incendies (mise en place de zones agricoles protégées, des ceintures vertes agricoles...).

Elles inscrivent ces principes dans leurs documents d'urbanisme et intègrent en particulier la problématique de la localisation des hangars agricoles de manière à éviter le mitage du paysage (création de zonages spécifiques éventuellement...)

Elles favorisent l'innovation pour l'appui à l'installation et pour les circuits courts. Elles modernisent, si besoin, les structures collectives de production des pêcheurs.



Elles privilégient l'utilisation de produits locaux et le contact direct avec les producteurs du territoire pour leur approvisionnement (cantines, repas...) et soutiennent les marchés et structures de vente directe.

La Chambre d'agriculture par convention avec le Parc, anime un Comité agricole chargé du suivi de la politique agricole sur le Parc et mobilise ses techniciens pour l'animer, impulse et coordonne la mise en œuvre du programme d'actions agricoles de la Charte, initie et mène des expérimentations, notamment sur le développement d'une filière courte de production de biomasse sur les friches viticoles.

Elle s'engage à réaliser un bilan énergétique de type PLANETE sur 80% des exploitations suivi d'un plan pour l'amélioration des performances énergétiques sur 40% des exploitations.

Elle sensibilise, informe les agriculteurs pour une bonne utilisation des produits d'épandages issus des boues de station d'épuration et recherche et expérimente de nouvelles filières de collecte et valorisation de déchets agricoles spécifiques (compost à partir des déchets de vinification...).

Elle coordonne et anime, en association avec le Parc, les opérations de collecte et d'élimination des déchets agricoles.

Le Syndicat mixte du Parc s'engage à faire le lien avec les collectivités pour l'ensemble des actions d'appui et d'expérimentations co-organisées avec la Chambre d'agriculture et les organisations professionnelles.

Le Syndicat Mixte du Parc, la Chambre d'Agriculture et le Comité local des Pêches s'associent pour le conseil et l'appui aux producteurs, notamment sur les aspects eau, énergie, foncier, diversification, prise en compte de l'environnement et des paysages, risques, agriculture biologique (en lien avec le BIOCIVAM), références et pratiques...

Ils font le lien avec les collectivités et favorisent leur implication dans les outils ou démarches innovantes favorisant l'installation, l'accès au foncier, la promotion des produits locaux et la diversification des activités et s'implique et se coordonne dans les démarches des Pays en faveur de la commercialisation des produits locaux en circuits courts.

Mesure 2.3.1. Révéler la dimension

« Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise

Le tourisme balnéaire contribue largement à la dynamique économique du territoire, mais aussi à sa fragilité.

La concentration des activités dans le temps et dans l'espace entraîne de fortes pressions sur les milieux naturels du littoral et dans une moindre mesure sur les espaces lagunaires. Depuis quelques années, on assiste par ailleurs à un fort développement des activités récréatives et sportives, sur le lido, en mer ou sur les étangs (char à voile, planche à voile, kite surf, ...).

La présence régulière d'un vent soutenu qui constitue un atout pour certaines activités, conduit dans le même temps une partie de nos visiteurs à se tourner vers d'autres loisirs sans que cette offre soit véritablement organisée et structurée. Dans un cas comme dans l'autre, ce mode de développement entraîne ponctuellement la surfréquentation de quelques sites, dont certains sont réputés fragiles.

Nous avons déjà engagé une action spécifique en faveur de la préservation des sites les plus sensibles, de la diversification de l'offre touristique et du rééquilibrage des activités sur le territoire (aménagement de sentiers de randonnée et de circuits d'interprétation du patrimoine, appui à l'émergence de structures d'hébergement et de prestations « Nature & Patrimoine », ...), mais il reste encore beaucoup à faire pour conforter cette dynamique.

Nous souhaitons contribuer au développement d'un tourisme exemplaire, en saison et hors saison, liant le littoral à l'arrière-pays, répartie sur l'ensemble du territoire, complémentaire au tourisme balnéaire et compatible avec la préservation de nos espaces naturels. En promouvant une offre « Nature & Patrimoine » de qualité répondant à la diversité des publics, nous voulons faire émerger une destination « Parc naturel régional » forte, lisible et créatrice d'activités.

Notre action s'inscrit dans le cadre des Schémas Locaux d'Organisation Touristique élaborés par les Pays tandis que nous recherchons des connexions avec la dynamique engagée par le Conseil Général de l'Aude au travers du Pays Cathare ou des dynamiques régionales comme les voies et passages (Canal du Midi, Via Domitia, Chemins de St Jacques, ...).

Nous souhaitons nous positionner comme territoire de déclinaison exemplaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui détermine les conditions du développement durable des sports de loisirs et de plein air.

■ Proposer une offre « Nature et Patrimoine » spécifique

● - Constitution d'une offre regroupant les activités de plein air, les prestations du réseau « Nature et patrimoine », une offre structurée de sentiers de randonnée, la possibilité de découvrir le patrimoine en liberté ou guidé, des hébergements engagés dans une démarche durable et des produits touristiques qui regroupent l'ensemble de ces éléments.

● - Structuration des filières promenades et randonnées (pédestre, équestre, cycliste) afin de proposer un maillage d'itinéraires de découverte douce du territoire (GRP, PR, sentier cathare) permettant de réguler la fréquentation dans les espaces naturels et ruraux sur l'ensemble du Parc et éviter la sur-fréquentation littorale de certains sites plus fragiles. Brancher ce maillage sur le réseau d'itinéraires voisin, en particulier sur le territoire du pays touristique Corbières Minervois.



● - Confortation du réseau des animateurs « Nature & Patrimoine », permettant l'intégration de leurs prestations dans une offre touristique spécifique et originale locale.

● - Création et animation de produits touristiques environnementaux, culturels et de terroir originaux (séjours ornithologique, oenotouristique...)



Zones prioritaires : Corbières, Canton de Sigean : mise en réseau de boucles de randonnée sur le thème des Passages "Occitano- Catalan", voies historiques



Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Développement d'un tourisme de nature et de culture de qualité (p.31)
- Appui à l'émergence d'une image Nature & Patrimoine (p.53)
- Schéma touristique et promotion commune pour la Narbonnaise (p.53)
- Création de produits touristiques intégrés en saison et hors saison (p.53)
- Equilibre de l'accueil sur le territoire entre littoral et arrière-pays (p.101)

Faire émerger une destination "Parc naturel régional"

- Réflexion au niveau régional et en lien avec les autres Parcs naturels régionaux du Languedoc-Roussillon sur la demande de tourisme de nature et mise en œuvre d'une stratégie de mise en marché des prestations.
- Promotion de l'offre "Nature & Patrimoine" et de la destination Parc : documents touristiques spécifiques et coordonné et intégration dans la communication des différents partenaires, ...
- Développement d'un réseau d'acteurs touristiques afin qu'ils deviennent des « ambassadeurs touristiques de l'Aude » en intégrant une dimension locale « Parc » : formation et information sur les patrimoines auprès des prestataires, ...
- Développement d'événementiels et de séjours à thème, liés au patrimoine original du territoire : liens viticulture-patrimoine naturel, hébergements-prestations nature, ...

Proposer une meilleure intégration des patrimoines et du territoire dans l'offre balnéaire

- Actions de renvoi des flux touristiques en lien avec la politique départementale et les Schémas Locaux d'Organisation Touristique dans le sens d'une complémentarité en littoral et arrière-pays.
- Promotion de la richesse et de la diversité des sites et des activités liés à la nature et au patrimoine auprès des publics touristiques afin d'offrir une alternative à la plage et dans le but d'aider à l'allongement de la saison et à une meilleure répartition dans l'espace en lien avec les réseaux touristiques existants : recensement des activités, formation et information auprès des offices du tourisme.



Zones prioritaires : Littoral

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Fédération des PNR de France, Pays de la Narbonnaise et Corbières Minervois, Pays touristique Corbières Minervois, UDOTSI
- **Organisations professionnelles** : Groupement des Hôtelier de Plein air de l'Aude, association Escapades
- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement** : réseau des animateurs du Parc
- **Associations/usagers** : Relais des Gîtes de France Aude, EuroParcs, WWF

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de nuitées dans les hébergements du réseau (Hébergeurs)
- Nombre de randonneurs et de vente de topo-guides (Parc)
- Nombre de personnes assistant aux animations (Parc, réseau des animateurs)
- Nombre de produits touristiques mis en marché (TO)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de séjours à thèmes vendus (TO, GFS, ...)
- Chiffre d'affaire généré (CCI, CDT)
- Taux de progression du chiffre d'affaire hors saison (CCI, CDT)
- Taux de répartition de la clientèle sur le territoire (Parc / éco-compteurs)



ZOOM sur ...

Le tourisme durable

On entend par développement du tourisme durable toute forme de développement de cette activité touristique qui respecte, préserve et mette en valeur à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales d'un territoire.

Le développement du tourisme durable doit s'inscrire dans une dynamique qui articule des modes de production et de consommation responsables, tout en offrant aux populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur cet espace des avantages socioéconomiques équitablement répartis.

Ce développement suppose un aménagement et une gestion intégrée des ressources ainsi que la participation des acteurs locaux, afin de concilier sa mise en œuvre avec les besoins et capacités du territoire».

Définition adoptée par le Comité Français du Groupe de travail International sur le Tourisme Durable, le 4 juillet 2006

Mesure 2.3.2.

Promouvoir les valeurs du tourisme durable en Narbonnaise

Le développement touristique s'est parfois fait au détriment de la préservation de l'environnement (forte consommation d'espace, d'eau, d'énergie, production de déchets, fréquentation anarchique des espaces naturels, ...). Nous avons engagé un travail de sensibilisation auprès des professionnels de l'hôtellerie de plein air et des estivants avec des campagnes d'information comme « Plages vivantes ». Cette action répond à une demande sociale croissante en faveur de la préservation de la nature, et la gestion économe des ressources.

L'offre touristique d'un Parc doit en effet être exemplaire. Pour répondre à ces attentes, nous souhaitons mobiliser nos partenaires et les professionnels du tourisme, dans une démarche de progrès et de qualité en lien avec la charte européenne du tourisme durable pour construire une offre touristique équilibrée, innovante et compatible avec les impératifs de préservation de l'environnement.

Nous devons également agir pour la création d'un parc d'hébergements touristiques ou secondaires éco-performant, dans ses consommations d'eau ou d'énergie et portons un regard attentif sur la réduction des consommations liées aux transports.

Nous voulons ainsi réduire l'impact de l'activité touristique sur les ressources naturelles et responsabiliser les professionnels et les gestionnaires d'équipements par une politique active de formation et d'information des acteurs et de leurs regroupements.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Qualité du territoire, qualité des produits et des paysages (p.9)
- Organisation des usages (pêche, sports nautiques...) (p.23)
- Exploiter l'image positive du vent et réguler le développement des pratiques (p.53)
- Evolution vers une offre plus qualitative et plus environnementale (p.53)
- Anticipation et diversification de l'offre touristique (p.53)
- Développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature (p.57)

■ Développer le partenariat autour des démarches de progrès et de qualité environnementale

- - Encouragement pour une gestion environnementale pour les hébergements touristiques et la restauration (énergie, eau, déchets...) dans le cadre des dynamiques portées par les partenaires consulaires (écolabels, clés vertes ...), par le Département de l'Aude et la Région Languedoc Roussillon ainsi que les stations, les EPCI ou les labels.
- - Actions de réduction des consommations d'énergie liées au tourisme (rénovation énergétique des hébergements touristiques et des résidences secondaires,...) et encouragement pour le développement des transports doux (pédestre, cycliste, VTT, fluvial, ferroviaire) en lien avec le Plan Climat.
- - Accroissement d'un tourisme adapté aux handicaps notamment lors de l'aménagement de sites (accessibilité) ou de prestations adaptées en lien avec le Label Tourisme et handicap.
- - Développement d'un réseau d'acteurs du tourisme (hébergements, réseau des animateurs du Parc, professionnels des sports de plein air, musées, sites Escapades...) autour de ces thématiques et selon la philosophie de la charte européenne du tourisme durable.
- - Participation à la formation des acteurs en se basant sur les compétences existantes (réseau des animateurs, E.I.E. CCI...).



■ Soutenir la qualification de l'ensemble de l'offre

- - Développement d'une dimension environnementale dans la Qualification de l'offre touristique dans les référentiels existants (Qualité Sud de France, Pays Cathare, Gîtes de France...).
- - Marquage des composants de l'offre touristique « Nature & Patrimoine » en cohérence avec la démarche et la marque « Pays Cathare » et « Qualité Sud de France » : marquage de prestations des animateurs du réseau « nature et patrimoine » et marque « Panda/ Accueil du Parc » pour des hébergements touristiques...).

Accompagner le développement durable des sports et loisirs de plein air

-  - Mise en place d'une vision territoriale des aménagements sportifs et de loisirs de plein air avec une attention particulière pour les zones majeures pour la préservation de la biodiversité Z1.
-  - Concertation et sensibilisation des fédérations sportives et des professionnels du tourisme afin de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et participer aux sessions de formation : mise en place de chartes de bonnes pratiques.
-  - Inscription de sites dans le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) afin de pouvoir pérenniser, maîtriser ou gérer les pratiques en fonction des impacts sur la biodiversité.
-  - Valorisation des activités et sites ayant intégrés des pratiques durables ou exemplaires (signalétique informative sur les sites de bonnes pratiques, labels, ...).



Zones prioritaires : Port Mahon équipement informatif du secteur de l'école de voile (dans le cadre d'un projet environnemental)



- **Partenaires institutionnels :** Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Pays de la Narbonnaise et Corbières Minervois

- **Organisations professionnelles :** Groupement des Hôteliers de Plein air de l'Aude, association Escapades

- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement :** Réseau des animateurs du Parc

- **Associations/usagers :** Comité de Voile de l'Aude, Ligue régionale de Vol libre, Fédération départementale de randonnée pédestre et autres fédérations d'activités de pleine nature, Relais départemental des gîtes de France



PARTENARIAT

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nb sites et prestataires de services intégrant bonnes pratiques (CCI, Parc, GdF, CDT)
- Nb de produits et services intégrant un label de qualité (CCI, Parc, GdF, CDT)
- Nombre de sites inscrits au PDESI (Conseil Général)
- Nombre de prestataires touristiques et sportifs intégrés au réseau (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % de sites et prestataires intégrant les bonnes pratiques (CCI, Parc, GdF, CDT)
- % de produits et services ayant intégré un label de qualité (CCI, Parc, GdF, CDT)
- % de sites inscrits au PDESI (Conseil Général de l'Aude)
- % de prestataires touristiques et sportifs intégrés au réseau (Parc)



ZOOM sur ...

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) relatif aux sports de nature est l'outil opérationnel du Conseil Général pour planifier, avec le concours de la Commission du même nom (CDESI), les actions départementales en faveur du développement maîtrisé des pratiques sportives de nature.

L'objectif premier du PDESI est de favoriser un accès pérenne aux lieux de pratique sportive de nature, dès lors que cette accessibilité est maîtrisée. Un des objectifs majeurs est la compatibilité entre l'activité et la fragilité du milieu naturel concerné. En intégrant cette dimension dans la sélection des « ESI » à inscrire et, le cas échéant, des aménagements à y effectuer, le PDESI participe à la préservation de l'environnement.

Les ESI peuvent aussi avoir un enjeu social notamment en terme d'accessibilité à différents type de publics dont ceux souffrant d'un handicap. Un dernier objectif est la rentabilité économique qu'induit la pérennisation d'un ESI.



Engagements de tous

L'ensemble des signataires de la Charte se mobilisent pour faire de la valorisation de la nature et du Patrimoine de la Narbonnaise, un des piliers du tourisme, en termes de découverte et de pratique de plein air. Ils s'investissent dans la dimension « Nature » de la destination Parc naturel régional.

Ils se rassemblent afin de faire émerger la destination Parc naturel régional pour renforcer l'image de qualité de la Narbonnaise et de son littoral notamment dans le but de valoriser l'avant et l'après saison.

Ils soutiennent les actions en faveur des démarches de progrès et du développement de gestion environnementale par les professionnels du tourisme ou des sports de nature.

Enfin, ils intègrent une dimension environnementale dans la qualification de l'offre.

Plage du littoral audois



Engagements de chacun

La Région s'engage, dans le respect du Schéma Régional de Développement du Tourisme, à contribuer à la structuration et à la promotion d'une « destination Parc » basée sur le développement d'une offre régionale de tourisme de nature et s'appuie sur le Parc pour mettre en œuvre ce programme.

Le Département intègre et consulte le Parc dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires et favorise en Narbonnaise le développement d'une dimension environnementale dans la qualification touristique lié au programme Départemental Aude Pays Cathare.

Le Département peut accompagner les projets de création et de valorisation des sentiers de randonnée du territoire s'inscrivant dans le Plan Départemental des Sites et Itinéraires, et soutient plus particulièrement les actions concernant l'itinéraire du Sentier Cathare.

Le Comité Départemental du Tourisme, outil technique du Conseil Général s'engage à porter la promotion des produits de tourisme durable proposés sur le territoire en lien avec les marques qualité « Le Pays Cathare® » et « Qualité Sud de France », intègre le Parc dans la spécificité de l'offre Audoise et prend en charge la promotion de la destination « Parc naturel régional », composante de la destination « Aude, Pays Cathare », dans le Département et à l'extérieur, dans la mesure où cette destination s'intègre pleinement dans les préconisations tant du Schéma Départemental de Développement Touristique que des Schémas Locaux d'Organisation Touristique qui s'imposent sur son territoire.

Les Communes et leurs groupements inscrivent dans les politiques touristiques la dimension Nature et patrimoine du territoire.

Les communes poursuivent leurs efforts pour mettre en valeur tous les patrimoines et pour faciliter l'accès, l'information et l'interprétation par les touristes et les habitants : chemins, petit patrimoine, paysages et points de vue, bâtis, histoire et culture, signalétique concertée, montage de produits touristiques et coordination avec les professionnels, et SI/OT...

La Chambre de commerce et d'industrie de Narbonne s'engage à travailler avec le Parc et les professionnels du tourisme dans le cadre d'une dynamique territoriale (mise en place d'un groupe de travail sur le périmètre du Parc...) et met en valeur l'offre « Nature et Patrimoine » dans les outils de la CCI.



Le Syndicat mixte du Parc aide les communes à mettre en valeur leurs patrimoines et coopère avec leur groupement intervenant directement ou indirectement sur le tourisme lié aux patrimoines et à la prise en compte de l'environnement.

Le syndicat mixte du Parc appuie les communes et soutient les actions d'interprétation et d'information, en lien avec les associations et professionnels, et avec la CDESI, le Système d'Information Touristique Informatisé du CDT et les SLOT initiés par les Pays.

Il soutient les efforts de réhabilitation ou de modernisation « durable » des hébergements et équipements et accompagne la CCI dans sa dynamique d'encouragement pour une gestion environnementale dans les établissements touristiques.

Il propose aux Communes et à leur groupement de travailler sur une offre en randonnée cohérente et structurée sur l'ensemble du territoire en lien avec le PDIPR et les fédérations de randonnée.

Il bâtit les produits « Nature et patrimoine » et accompagne les démarches de progrès avec l'ensemble des acteurs du tourisme, fournit les éléments aux acteurs du tourisme pour qu'ils puissent promouvoir la destination « Parc naturel régional » et les produits spécifiques qui y sont associés et promeut la destination « Parc naturel régional » au sein de ses réseaux nationaux et internationaux (Fédération des PNR de France, EuroParcs, WWF...).

Le syndicat mixte du Parc s'engage dans l'organisation touristique du territoire et notamment sur les actions permettant une meilleure répartition dans l'espace et dans le temps de la fréquentation touristique en lien avec les initiatives des Pays ou/et Pays touristiques et sur la dimension « Nature et patrimoine » des SLOT.

Il accompagne techniquement et financièrement le réseau des animateurs du Parc, développe, avec le réseau, l'offre « Nature et patrimoine » (appellation réservée aux activités développées par ce réseau), structure cette offre en accompagnement des acteurs touristiques, et sur la création de prestations pour l'interprétation des paysages et des sites.

Il participe activement à la mise en œuvre du PDESI, aux labellisations de qualité portées par les partenaires, apporte une expertise sur les impacts des activités sur le patrimoine.

Il élabore, dans le cadre du PDESI, une stratégie concertée d'aménagement des sites de pratique de sports de plein air à l'échelle du territoire du Parc.

Enfin, il met en place avec les fédérations sportives (Comité Voile de l'Aude) un module de formation « nature » pour les encadrants de sports de nature, en formation initiale ou continue.

Mesure 2.4.1. Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine

La Narbonnaise bénéficie d'une dynamique économique liée en grande partie à la vocation résidentielle du territoire (artisanat, commerce, services aux particuliers, ...). Elle abrite également quelques établissements industriels pouvant présenter un risque industriel pour la qualité de l'eau et des milieux naturels.

Aussi, l'amélioration des performances environnementales des entreprises constitue une forte préoccupation de l'ensemble des acteurs locaux. Nous travaillons en lien étroit avec les acteurs économiques, car ils peuvent contribuer à la sauvegarde et à la valorisation des patrimoines tout en favorisant l'emploi. Ils peuvent limiter les risques de pollution tout en favorisant l'économie de proximité. Nous nous sommes déjà engagés dans un partenariat avec de nombreux établissements présentant un risque industriel et sommes associés à ce titre aux Commissions Locales d'Information et de Concertation.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les artisans du bâtiment avec lesquels nous avons identifié les besoins émergents en matière de construction, de rénovation, d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Nous souhaitons en effet faire des préoccupations environnementales un atout pour le développement économique du territoire et favoriser le développement d'activités liées à l'environnement et au patrimoine. Il s'agit par ailleurs de soutenir les démarches de reconnaissance de Haute Qualité Environnementale des entreprises, mais aussi la valorisation du patrimoine architectural narbonnais, comme supports de développement économique pérenne pour les entreprises locales.

■ Appuyer et valoriser les démarches environnementales dans les entreprises

- - Actions de maîtrise et de réduction des consommations des ressources (eau, énergie), s'inscrivant en priorité dans les réflexions territoriales (préconisation du SAGE pour l'eau), utilisation des ressources alternatives de substitution (énergie renouvelable, eaux brutes ou recyclées...), mesures de gestion et de réduction des consommations à l'échelle de l'entreprise et de son site d'implantation (process de fabrication, fonctionnement du personnel, plans local de déplacement des entreprises locales, espaces internes d'accueil du public, de végétalisation...).
- - Mise en œuvre de procédés ou de démarches de certification environnementale (ex : ISO 14001) dans les entreprises.

■ Appuyer la gestion des déchets des entreprises, du Bâtiment et des Travaux Publics

- - Sensibilisation collective et individuelle des entreprises à la richesse et à la fragilité de l'environnement en lien avec la problématique des déchets professionnels (dont les déchets dangereux) ; recherche de solutions de tri et de filières, communication, promotion des actions et résultats obtenus : création d'un eco-trophée.
- - Mise en place d'action collective et démonstrative de collecte et de valorisation et/ou de réduction de la production de déchets et de leur nocivité, en particulier pour la réduction des pollutions issues des déchets dangereux (par filière, par zone géographique multisectorielle, port maritime, ...).
- - Mise en place et gestion de filières collectives d'élimination des déchets professionnels : appui et relais au Plan déchets BTP, Chantier propre, démarche de branche professionnelle, incitation à l'utilisation de matériaux recyclés du BTP dans les marchés publics, appui pour développer l'accès en déchetteries.
- - Promotion des entreprises locales de collecte et recyclage des déchets : communication, guide d'information pratique aux particuliers et aux collectivités, ...

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Maintien activités et amélioration performances environnementales (p.41)
- Accompagnement des entreprises dans leurs démarches HQE (p.41)
- Développement des activités innovantes en matière d'environnement

Développer une offre locale de compétences pour les petites entreprises du bâtiment

- Développement de formations proposant une approche globale du bâtiment (de type ECO ARTISAN, FEEBAT,...), en lien avec ECOBAT, le centre de ressources régionales sur la qualité du bâtiment pour les professionnels de l'acte de construire.
- Formation des artisans par la valorisation des savoirs faire et des labels existants et simplification des labels pour une meilleure lisibilité de l'offre.
- Identification des savoir-faire et des caractères patrimoniaux du patrimoine architectural vernaculaire, formation et information des artisans du bâtiment pour le développement d'un réseau d'artisans du patrimoine pouvant intervenir notamment lors des opérations de restauration (ex : opérations façades).

Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales et créer des passerelles entre producteurs et consommateurs

- Création de liens entre les entreprises industrielles, les collectivités, les agriculteurs et les filières de production locales et promotion à cette fin de partenariats public/privé : partenariats avec les pôles de compétitivité (DERBI, INRA sur les biotechnologies), ...
- Promotion et développement d'une filière bois énergie en lien avec les démarches départementales et régionales, répondant aux besoins d'entretien des milieux naturels, valorisant la sylviculture et les déchets bois et réduisant les risques d'incendies.
- Diversification des énergies renouvelables exploitées sur le territoire par le soutien au développement des filières liées à la biomasse en général, au biogaz et au petit éolien, ...
- Promouvoir le développement d'une offre locale de produits dédiés à l'éco-construction, fondé sur les ressources du territoire (paille, bois, pierre, ...).

PARTENARIAT

- Etablissements publics : ADEME, Agence de l'eau, ONF, CRPF
- Instituts de recherche : INRA, ITE
- Organisations professionnelles : FFB, CAPEB
- Associations/usagers : Pôle énergies 11

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nb d'opérations exemplaires (Parc, consulaires, DDE, organismes professionnels)
- Nombre d'entreprises certifiées (Idem)
- Nb de nouvelles filières collectives de gestion des déchets (Idem)
- Nb de professionnels du bâtiment formés et diversité des formations (Idem)

Indicateurs de résultats (sources)

- Économies générées (Parc, consulaires, DDE, organismes professionnels)
- Evolution du tonnage de déchets traités (Idem)
- Chiffre d'affaire généré / qualité du bâti (Idem)
- Nombre de filières locales (Idem)



ZOOM sur ...

L'Eco Trophée dans les Parcs

Généralement, dans les Parcs naturels régionaux, les concours Eco Trophée visent à récompenser les entreprises qui excellent dans la démarche environnementale et dont les critères portent sur la création de richesses par la valorisation économique du patrimoine naturel, culturel et de savoir-faire, sur la gestion de l'espace, la préservation des milieux et des paysages ainsi que sur le renforcement du lien social entre l'entreprise et au sein du territoire.

L'Eco Trophée devient ainsi la reconnaissance d'une approche vertueuse du développement auprès de tous les acteurs d'un territoire.

Mesure 2.4.2. Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale

Les compétences des collectivités locales et de leurs groupements en font des acteurs majeurs du développement durable.

Nous nous sommes organisés ces dernières années pour renforcer l'efficacité de nos politiques publiques, en groupements disposant de moyens, humains, techniques et financiers.

Nous nous sommes engagés dans ce cadre dans des politiques et ambitieuses en matière de gestion économe des ressources en eau ou innovantes dans la construction de nos bâtiments publics.

En lien avec les acteurs économiques et sociaux et les habitants, nous souhaitons renforcer et multiplier ces efforts au service de la qualité du cadre de vie pour les habitants, en qualité de territoire d'accueil pour les visiteurs.

Nous souhaitons avancer collectivement dans cette voie, en recherchant toutes les marges de progrès et d'amélioration de nos pratiques, du projet concret, support de sensibilisation, à la mise en œuvre de l'agenda 21 local, comme outil transversal de nos politiques en faveur de la gestion économe de l'eau, de l'énergie, des déchets, mais aussi de la biodiversité, ou encore de la voirie, des achats responsables, de la conception et du fonctionnement des bâtiments, de la qualité des services, de la participation des habitants et de la concertation locale, ...

Optimiser l'usage domestique de l'eau

- Actions de sensibilisation, de réduction des gaspillages, de gestion économe des usages et des consommations en eau collectives et individuelles, sous forme d'opérations groupées à des échelles opérationnelles (schéma collectifs, communes, groupements, ZAE...) : amélioration des rendements de réseaux AEP, minimisation des arrosages d'espaces verts (conception ou choix d'espèces peu consommatrice...), sensibilisation des particuliers (consommations domestiques, arrosage des jardins, ...).
- Informer et conseiller les particuliers sur les solutions individuelles de gestion économe de l'eau (habitats, équipements, pratiques de consommations, ...).



Réduire et valoriser les déchets ménagers

- Participation à la mise en œuvre du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, en particulier le volet des Préventions à la production de Déchets (actions pilotes « foyers témoins »...) en poursuivant de manière exemplaire les objectifs fixés au niveau national et européen.
- Programme de sensibilisation des particuliers : éco-citoyenneté, réduction de la production individuelle, tri, valorisation du recyclage, composteurs individuels, ou emploi de compost collectif, ...
- Recherche et promotion de débouchés et de bonne utilisation de compost issu des boues de station d'épuration domestique et déchets verts (Compost Bioterra, épandage...) : collectivités (espaces verts...), pépiniériste, paysagiste, particuliers, agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures (ASF, ...).
- Promouvoir la valorisation énergétique des déchets bois industriels et des bois d'élagage ou issus de l'entretien des espaces verts.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Sensibilisation et formation pour un urbanisme durable (p.27)
- Gestion économe de la ressource en eau (p.31)
- Satisfaction durable des besoins en eau potable (p.89)
- Adéquation entre besoin et ressources disponibles (p.89)
- Sécurisation des réseaux de distribution (interconnexion) (p.89)
- Evolutions technologiques (p.93)

Etre exemplaires et innovants en matière d'économie d'énergie

- **Promotion de dispositifs innovants** (partenariats publics/privés, contrats de performance énergétiques, Certificats d'Économie d'Énergie, ...) **et de nouveaux outils incitatifs à destination des administrés** (outils fiscaux, exonération taxe foncière, majoration COS, dispositifs locaux d'aide aux investissements, conditionnalité des aides au respect de référentiels, aides européennes, ...).
- **Création d'un « club énergie » des élus visant à expérimenter et à mutualiser les pratiques d'efficacité énergétique** : étendre la campagne de Conseils d'Orientation Énergétique, engager des diagnostics éclairage public, faciliter la mise en œuvre des préconisations, promouvoir l'affichage des résultats et le conseil en énergie partagé.
- **Réduction des consommations d'énergie liées au transport de marchandises et de passagers** : accompagnement des autorités compétentes, sensibilisation des publics, transports en commun, modes de déplacements doux, covoiturage, lien à l'urbanisme.

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Pays de la Narbonnaise, Pays Corbières Minervois
- **Etablissements publics** : ADEME, Agence de l'eau
- **Instituts de recherche** : INRA, CNRS, Universités Perpignan et Montpellier
- **Associations/usagers** : CAUE

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Diagnostics réalisés, travaux effectués (Communes, CAUE, Parc)
- Nombre de personnes informées (CAUE, Sycot, Parc)
- Nombre de Kg de déchets par habitants (Communes)
- Mise en place d'une charte photovoltaïque (Parc)
- Nombre de permanences EIE ou architecturales (CAUE, Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % de rendement des réseaux AEP (Communes, EPCI)
- Économies générées (Chambres consulaires)
- % du territoire engagé dans un Plan Climat (Parc, ADEME)
- % d'actions du Plan Climat réalisé (Parc)



ZOOM sur ...

Les objectifs nationaux et européens de réduction des déchets

Fin 2007, le Grenelle de l'Environnement a fixé les objectifs suivants : réduction de la production individuelle de 5kg/an/Habitant sur 5 ans, recyclage de 35% en 2012 (45% en 2015) pour les déchets ménagers et assimilés et recyclage de 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises.

Dans le même registre, la nouvelle Directive Cadre européenne sur les Déchets (publié en novembre 2008) fixe également de nouveaux objectifs de recyclage que les États membres devront atteindre d'ici 2020 : recyclage à 50% pour les déchets ménagers et assimilés et à 70% pour les déchets de construction et de démolition.

Ces objectifs peuvent ainsi servir de véritables fils conducteurs pour toute politique de gestion exemplaire telle que celle menées dans un Parc naturel régional.



Engagements de tous

Dans le cadre de l'application de leurs outils stratégiques ou de leurs compétences respectives, **les signataires de charte** soutiennent les actions visant l'économie des ressources, les changements de pratiques, la mise en œuvre de technologies économes ou de mobilisation de ressources alternatives, déclinées en priorité à partir de stratégies territoriales globales et concertées préalablement élaborées.

Ils appuient les opérations groupées d'élimination des déchets dangereux issus des entreprises, artisans et commerçants, soutiennent et valorisent les actions destinées à développer une filière énergétique ancrée sur le territoire, notamment en matière de formation et d'expérimentation, ainsi que la mise en œuvre de démarches liées à la qualité environnementale, et en particulier les opérations innovantes et reproductibles.

Dans l'esprit de la « Convention cadre 2007 – 2013 pour une gestion durable et solidaire de l'eau en Languedoc-Roussillon », l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau soutiennent les actions de sensibilisation, formation et information en direction des collectivités, favorisent l'émergence de démarches exemplaires en terme d'aménagement urbains, d'espace verts, d'équipement publics ou de technologie innovante, et œuvrent à la pérennisation des missions d'animation et d'accompagnement nécessaire aux montages de ces opérations.

L'Etat, l'ADEME, la Région et le Département soutiennent les démarches des collectivités et des entreprises visant la réduction de la production des déchets, l'optimisation de leur gestion et leur revalorisation, et les actions de maîtrise de l'énergie et de recours aux énergies.

Engagements de chacun

Dans le cadre de ses stratégies et par la mise en application de ses outils en faveur du développement économique et des entreprises, **la Région** appuie les entreprises et les collectivités dans des démarches de gestion économe des ressources.

Elle soutient la pérennisation des missions d'animation et d'accompagnement nécessaire aux montages de ces opérations.

Le Département propose aux Communes du Parc des pré-diagnostic d'opportunité d'équipement en chaufferie bois.

Le Département encourage vivement la mise en place d'actions pilote « foyer témoin » s'inscrivant dans le Plan de Prévention à la production de déchets du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Par ailleurs, dans le secteur de l'Eau Potable, le Département peut accompagner les opérations d'amélioration des rendements des réseaux d'adduction. Il fournira à l'ensemble des communes éligibles, en référence à la LEMA, le suivi et conseil d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour les entreprises présentant un projet stratégique de développement, une bonification environnementale devrait être accordée par le Département, dans le cadre de son futur dispositif d'aide aux entreprises, en contrepartie du dispositif européen FEDER.

Les **Communes et leurs groupements** engagent des politiques environnementales exemplaires (eau, déchets...). Les collectivités participent à la mise en place de programmes collectifs incitatifs auprès de la population pour la réduction des consommations domestiques de l'eau.

Elles recourent, chaque fois que c'est possible, aux technologies environnementales et patrimoniales lors de projets de construction ou de rénovation (énergies renouvelables, matériaux naturels, architecture de qualité, démarches HQE...).

Elles peuvent intégrer progressivement des critères de développement durable dans leurs marchés publics. En tant que gestionnaires de zones d'activités, elles peuvent mettre en place avec les entreprises, les chambres consulaires et le Parc, une démarche de qualité environnementale.



Elles peuvent également participer aux actions de conseils et de sensibilisation auprès des entreprises pour la gestion des déchets professionnels.

En qualité de donneuses d'ordre de travaux, les collectivités mettent en œuvre lors des marchés publics les dispositions et les moyens nécessaires pour contrôler la bonne destination des déchets produits.

Les communes et leurs groupements s'engagent à définir des objectifs de réduction de consommation d'énergie sur leur patrimoine bâti.

Les Chambres Consulaires animent et relaient les actions d'information et sensibilisent les ressortissants professionnels, en association avec le Parc.

Elles soutiennent le développement de nouvelles filières économiques liées à l'environnement, promeuvent la qualité environnementale auprès des entreprises, et proposent des formations en partenariat avec les organismes professionnels du BTP (FFB, CAPEB).

La Chambre de Commerce et d'Industrie, en collaboration avec la DDE, anime et coordonne le Plan de gestion des déchets du bâtiment, en associant le Parc pour faciliter le lien avec les collectivités et les particuliers.

Avec le Syndicat mixte du Parc, elle peut impulser et participer à la mise en place et à l'animation d'opérations pilotes de gestion économe des ressources globales à l'échelle de ZI, ZAE (sites tests).

Le Syndicat mixte du Parc suscite des démarches de qualité ou de « développement durable » à partir de contacts de terrain et d'exemples.

Il propose des outils (démarches label, cahier des charges type...) et aide les porteurs de projets. Il valorise les expériences et organise des visites et échanges (comme avec le club énergie des élus).

Il soutient les projets d'aménagement ou de construction labellisés, les opérations de réduction des déchets et des consommations d'énergie et d'eau et tout autre projet conduit selon les principes du développement durable. Il peut être amené à assurer des délégations de maîtrise d'ouvrages sur des opérations collectives et territoriales.

Il soutient les actions destinées à développer de nouvelles filières locales, en lien notamment avec les organismes de recherche du territoire (INRA, ITE...) et impulse une dynamique sur le bois énergie.





AXE 3.

Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants

Objectif 3.1. Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire

Mesure 3.1.1. Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large

Mesure 3.1.2. Partager le projet avec les habitants

Objectif 3.2. Prolonger l'émergence d'une plate-forme pour l'éducation à l'environnement et au territoire

Mesure 3.2.1. Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements.

Mesure 3.2.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement

Objectif 3.3. Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels

Mesure 3.3.1. Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise

Mesure 3.3.2. Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise

Objectif 3.1 : Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire

Mesure 3.1.1. Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large

Depuis la création du Parc naturel régional, l'organisation territoriale de la Narbonnaise a profondément évolué, comme l'ensemble du territoire national, avec l'émergence de nouvelles intercommunalités, l'organisation des territoires en pays, la mise en œuvre de nouveaux outils de gestion et de planification territoriale, notamment en matière d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale).

Cette situation inédite a parfois produit un sentiment de confusion et d'enchevêtrement institutionnel, peu favorable à la lisibilité des politiques publiques.

Nous avons tiré les leçons de cette situation, appris à travailler ensemble et noué des partenariats pour forger une vision commune de notre développement (élaboration concertée du SCOT, du Schéma Local d'Organisation Touristique ou partenariat entre Parc et Pays Corbières Minervois pour l'animation de l'Espace Info-énergie,...).

Notre charte est le fruit de ce processus d'apprentissage. Elle s'efforce de mettre en valeur le rôle de chacun dans la mise en œuvre de notre projet de territoire. Nous devons en effet aller encore plus loin dans nos modes de coopération locale et la mutualisation de nos compétences au service du développement durable de la Narbonnaise. Conformément à la vocation d'ouverture et d'échange de notre territoire (« carrefour » de l'espace méditerranéen, situation transfrontalière), nous avons aussi tissé des liens avec les territoires voisins ou plus lointains : implication active dans les réseaux régionaux (Lagunes méditerranéennes, groupe inter-parcs de Languedoc-Roussillon, ...), nationaux (groupes de travail thématique de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux, ...) ou internationaux (échanges avec des territoires présentant des problématiques similaires aux nôtres).

Nous souhaitons préserver cet esprit d'ouverture, de solidarité et de coopération pour nous enrichir de l'expérience des autres et témoigner de notre propre expérience, reconnue dans certains cas comme exemplaire (éducation à l'environnement, énergie éolienne, ...).

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Identification des structures de gestion, coordination des interventions (p.115 du diagnostic)
- Implication et mobilisation des élus locaux dans la dynamique de parc (p.111)
- Gestion intégrée et concertée (page 111)
- Articulation et complémentarité de l'action publique (p.111)

■ Coopérer localement pour privilégier la co-construction des projets

- Mise en place d'une conférence de territoire de toutes les institutions locales se réunissant au moins une fois par an pour définir les actions communes, les outils à conduire en commun et les priorités de l'année.
- Création de groupes de travail techniques, commissions ou comités de suivi dont le pilotage sera confié à l'un des partenaires locaux (EPCI, Pays, Parc, consulaires, socioprofessionnels...) dans le sens d'un partage des responsabilités.
- Etablissement de liens et de modes de travail en commun en amont entre les différentes structures (EPCI, SCOT, Pays, Parc) pour une meilleure complémentarité des actions: contractualisation, conventionnement, ...
- Création des conditions pour regrouper les Conseils de développement et conseils consultatifs dans une seule instance de concertation avec la société civile pour le territoire.

■ Engager des partenariats dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux

- Participation au réseau des Parcs naturels régionaux du Languedoc-Roussillon animé par la Région (PNR Pyrénées Catalanes, PNR Haut Languedoc) et collaboration à des actions conjointes aux 3 Parcs (Corridors écologiques, promotion de la « destination Parc » en Languedoc-Roussillon...).
- Participer à la dynamique des réseaux de territoires ou thématiques existants (GEE-Aude, Espaces naturels protégés, GRAINE LR, Fédération des PNR de France, réserves naturelles de France...).
- Participation au réseau national Agenda 21, le Parc étant engagé dans un agenda 21 local dans le cadre de la mise en œuvre de la présente Charte, et promotion d'une démarche de développement durable.
- Mise en place de 2 ou 3 projets de coopération décentralisée destinés à mutualiser les moyens avec d'autres espaces riches et fragiles concernés par des problématiques similaires prioritairement dans le cadre du réseau international des sites RAMSAR (Sud Bénin, Sud Méditerranée...).

Participer et mettre en place des projets dans le cadre de l'arc latin et méditerranéen

- Profiter de la situation géographique du territoire de la Narbonnaise, proche de la frontière Espagnole (catalogne, Aragon), pour mener des actions conjointes, transférables et reproductibles.
- Cohésion des programmes avec les zones transfrontalières de façon équilibrée et durable au travers des actions de coopération.
- Intégration de l'action dans les réseaux existants (SUDOE, MED) afin de bénéficier du savoir-faire et de la richesse des expériences d'autres territoires .
- Suivi, veille, information et accompagnement des collectivités pour la mise en œuvre de programmes et de financements européens.
- Mettre au service du territoire et des partenaires, la capacité du Parc à coordonner et suivre des projets de dimensions européennes (LIFE +, Jeunesse, Culture, ...).

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Commission européenne et ses relais sur le territoire, Commission de travail des Pyrénées, Pays de la Narbonnaise, Pays Corbières Minervois...
- **Syndicats et gestionnaires de milieux** : SyCoT
- **Associations/usagers** : Comité 21, Agence française LIFE +...

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de conventions de partenariat signées (Parc)
- Nb d'opérations conjointes menées avec d'autres territoires (Parc, Pays)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nb de projets de coopération (Parc, Conseil Général de l'Aude)
- Montant des financements européens (Etat)



ZOOM sur ... Les programmes Européens

Le territoire du Parc, de par sa situation géographique stratégique transfrontalière et littorale du bassin méditerranéen, est éligible à différents programmes interrégionaux européens :

- L'axe interrégional du Massif des Pyrénées : amélioration de l'offre touristique, maintien de la filière agro-pastorale, valorisation de la ressource forestière, ...
- Le volet transfrontalier France-Espagne-Andorre : valorisation des patrimoines naturel et culturel, protection et gestion des ressources environnementales, amélioration de la qualité de vie des populations à travers des stratégies communes de développement durable...
- Le volet transnational SUDOE (Sud-Ouest Européen) : promotion d'un développement urbain soutenable, amélioration de la protection et de la conservation de l'environnement et du milieu naturel
- Le volet transnational MED (MEDiterranée) : constitution de partenariats transnationaux sur les rives Nord de la Méditerranée notamment sur la protection de l'environnement et promotion d'un développement territorial durable)
- La politique Européenne de Voisinage et de Partenariat (IEVP) « Bassin Maritime Méditerranée » dans laquelle participent les régions de l'Union européenne (UE) et celles des Pays partenaires situés le long des côtes de la mer Méditerranée pour une promotion du développement durable et du dialogue culturel.

Mesure 3.1.2.

Partager le projet avec les habitants

La procédure de révision a montré l'attachement des habitants au projet de parc et leurs sensibilités aux problématiques de l'environnement, des paysages, du développement durable ou de la culture.

On relève en effet une forte attente de connaissance et d'information, un désir d'échange et de participation, une volonté d'action partagée.

Nous avons veillé au travers d'une large concertation à prendre en compte l'avis de tous et de chacun, à expliquer notre bilan et le sens de notre projet pour les 12 prochaines années.

Cette démarche vient prolonger les différentes manifestations organisées depuis 5 ans avec les habitants et la large implication des réseaux associatifs de l'environnement, du patrimoine et de l'éducation dans la vie du Parc.

Le Parc est en effet l'affaire de tous, et d'abord de ceux et de celles qui y vivent et y travaillent.

Nous souhaitons prolonger cette dynamique en élaborant de nouveaux modes de communication, interactifs et participatifs, en offrant aux habitants et acteurs locaux différentes possibilités de s'impliquer dans la vie du Parc et en partageant les connaissances acquises sur nos patrimoines avec le plus grand nombre.

C'est une condition majeure pour susciter l'adhésion et l'envie de contribuer, chacun à sa manière, à l'action collective.

C'est aussi une façon de contribuer au lien social et au sentiment d'appartenance au territoire, pour les anciens comme les nouveaux résidents.

■ Proposer plusieurs modes de participation pour les habitants

- - Création de conditions favorables à l'expression des habitants sur l'aménagement et la gestion de leur territoire : amélioration du fonctionnement du conseil consultatif, commissions communales, création d'un forum des associations, site internet interactif, bistrot du Parc, ...
- - Création d'un réseau de médiateurs et de relais locaux pour contribuer à la reconnaissance et à la promotion du territoire : association des Amis du Parc avec un rôle de lien avec les habitants du Parc, mise en place d'« ambassadeurs du Parc » relais dans les communes, ...

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Mixité sociale, solidarité, lien social et convivialité (p. 37)
- Supports et méthodes de sensibilisation adaptés aux différents publics
- Visibilité du Parc sur le territoire (p.101)
- Maintien et renforcement de la dynamique de participation (p.111)

Partager les connaissances et les perceptions du territoire avec les habitants

- **Construction d'une politique de communication ciblée vers les habitants** : moyens de communication et de sensibilisation sur les spécificités du territoire et de son label Parc, organisation régulière de rencontres, poursuite de la participation à l'Université Populaire de Septimanie, chroniques à Radio Lengua d'Oc, ...
- **Ouverture plus large vers la société civile par un accueil physique et une implication plus forte du Parc dans le milieu associatif** : création d'un bureau des associations au sein de la Maison du Parc, de la Maison éclusière de Sainte Lucie, ...
- **Organisation de « chantiers bénévoles » permettant à chacun d'agir concrètement, en faveur de la préservation de son espace de vie** (journée de nettoyage de sites protégés, organisation de journée de formations « pierres sèches », stages de reconnaissance « faune-flore », ...).

PARTENARIAT

- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement** : réseau des animateurs du Parc,
- **Associations/usagers** : Tissu associatif local, Club Léo Lagrange, Association des Amis du Parc

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre d'ambassadeurs « diplômés » (Parc)
- Nombre d'adhérents aux Amis du Parc (Amis du Parc)
- Nombre de participants aux journées et aux chantiers (Parc)
- Nombre d'associations accueillies à la Maison du Parc (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de projets et d'actions par commune (Communes, Parc)
- Nombre de commissions communales organisées sur le territoire (Communes)
- Nombre d'habitants ayant visité la Maison du Parc (Parc)



ZOOM sur ...

La Maison du Parc

La vocation d'une Maison du Parc est d'accueillir habitants et touristes sur son territoire, de permettre au grand public de s'orienter, de mieux appréhender ses spécificités et de les informer sur le rôle et les missions du Parc. C'est également un lieu d'interprétation des patrimoines.

Outre le fait que la maison du Parc est le siège administratif du Syndicat mixte, elle se doit d'être pour les élus, chaque partenaire du Parc, habitant et visiteur du territoire, un lieu d'échange, de convergence et de rencontres.

On trouve des Maisons de Parc très variées au cœur des 45 territoires labellisés « Parcs naturels régionaux » qui proposent des expositions permanentes, un espace d'expositions temporaires, un bureau des associations, un centre de ressources documentaires, un point d'informations touristiques (...)

L'ambition de la Charte sera aussi de donner au territoire du Parc une maison d'accueil emblématique et exemplaire à la hauteur de la richesse de son patrimoine.

Engagements de tous

Les signataires de la Charte du Parc s'engagent à favoriser l'adhésion du plus grand nombre au projet de territoire dans le sens d'une solidarité territoriale, d'un échange et d'un enrichissement mutuel et d'une participation des habitants au projet commun.

Ils s'engagent dans une coopération efficace et fructueuse aussi bien au sein du territoire qu'avec les territoires voisins ou à l'international et restent vigilant et réactifs sur les sollicitations ou les expérimentations proposées par les territoires (du niveau départemental à l'échelon européen), compte tenu de l'exemplarité d'un territoire de Parc.

Engagements de chacun

L'Etat identifie le territoire du Parc comme espace privilégié pour la mise en œuvre de Programmes européens.

La Région identifie le territoire du Parc comme espace privilégié pour la mise en œuvre de Programmes européens notamment en matière environnementale (Life).

L'implantation d'une Maison de Parc dans ce cadre est une priorité pour la Région qui s'engage à soutenir ce projet.

Dans le cadre de sa politique de Développement Territorial, le Département appuie le renforcement des liens entre les acteurs du territoire et le Parc et les initiatives visant à la clarification dans la répartition des missions et compétences des structures locales œuvrant dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Le Département soutiendra plus particulièrement les projets de coopération pouvant émerger dans le cadre du réseau Arc Latin et portés par le consortium de la communauté de travail des Pyrénées.

Atelier de réflexion collective sur les enjeux d'aménagement et de préservation des paysages





Pour les communes et leurs groupements, mettre en œuvre la charte à l'échelle de la commune ou du groupement de communes, c'est ouvrir des espaces de coopération et de participation.

Les communes proposent à certains habitants, de devenir relais du Parc de la façon la plus adaptée au contexte local. Elles mobilisent des élus et des personnes intéressées dans les différentes instances de participation et de pilotage du Parc.

Les groupements de communes définissent avec le Syndicat Mixte du Parc les coopérations possibles et souhaitables à partir d'un document cadre évalué et révisé annuellement.

Le Syndicat mixte du Parc propose des espaces de pilotage, de participation et de coopération pour nourrir une dynamique d'échange visant à l'efficacité collective.

Le Syndicat Mixte du Parc propose aux collectivités qui le souhaitent un appui en méthode et en animation pour la mise en œuvre de la charte Agenda 21.

Il organise à ce titre des échanges d'expérience et des visites de terrain pour les élus.

Il organise au mieux la participation des élus délégués au Parc dans les instances du syndicat mixte et ouvrira la participation de tous les élus non délégués intéressés, dans des groupes d'échange ou des groupes projets.

Il met en place avec les EPCI, le Pays de la Narbonnaise, et le Sycot un conseil consultatif ou de développement unique.

Il met en place avec les EPCI, les Pays, le SYCOT, le Département, la Région et l'État, une conférence de territoire pour le pilotage de la charte et la coordination des politiques territoriales.

Il organise des échanges thématiques et des formations pour les personnels des collectivités et se fait le relais des appels à projets liés à des programmes existants ou spécifiques des grandes collectivités ou partenaires (Département, Région, Europe, Fondations...)

Il propose de mettre au service de ses partenaires, une veille informative et à se faire le relais sur le territoire des appels à projets liés à la programmation nationale ou européenne.

Le Parc s'engage auprès des citoyens du territoire à mettre en place une démarche participative afin d'informer et d'associer plus largement le grand public à son projet de territoire.

Mesure 3.2.1. Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une des missions fondamentales des parcs naturels régionaux. Elle doit permettre de faire évoluer les comportements en matière de responsabilité individuelle et collective, de citoyenneté, de relation à l'environnement, par l'adoption de gestes simples et la prise de conscience de la richesse et la fragilité de ce qui nous entoure.

Cette ambition s'adresse non seulement aux habitants, mais aussi aux nombreux visiteurs qui séjournent parmi nous, notamment l'été.

Notre territoire accueille en effet tous les ans près de 200 000 touristes, ce qui constitue une formidable opportunité pour diffuser un certain nombre de messages et attirer l'attention du plus grand nombre sur l'importance de nos comportements, habitudes et gestes quotidiens (consommation d'eau et d'énergie, déplacements, fréquentation des espaces naturels, ...).

Notre action en la matière est d'ores et déjà réputée comme exemplaire, notamment avec l'organisation d'un réseau de prestataires spécialisés (Réseau « Nature & Patrimoine ») qui s'implique toute l'année dans différentes manifestations et actions de sensibilisation destinées au grand public : campagne estivale « Plages vivantes », Journées Mondiales des Zones Humides, évènements sportifs comme le Mondial du vent, ...

Nous avons d'ailleurs travaillé à la reconnaissance du rôle majeur de leur travail en leur octroyant le label « Accueil du Parc ».

Nous devons encore renforcer ce volet de notre action en élargissant les publics (acteurs économiques, décideurs locaux, personnel des collectivités locales, ...), en adaptant nos outils à la diversité des besoins et en expérimentant de nouvelles pratiques d'animation ludique et attractive.

Il s'agit là d'une ambition transversale de cette nouvelle charte.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Modification des pratiques et usages en matière d'énergie (p.93)
- Supports et méthodes de sensibilisation adaptés aux différents publics
- Promotion d'une offre « nature et patrimoine » adaptée au public estival
- Diversification et viabilité économique des structures (p.97)
- Promotion et renforcement du réseau (p.97)

■ S'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement pour développer les initiatives éducatives

- - Elaboration d'un Schéma Territorial d'Education à l'Environnement et appui technique collectif aux acteurs de l'Education à l'environnement : aménagement d'un lieu ressource commun (maison des animateurs), ...
- - Renforcement du Réseau des animateurs du Parc comme outil au service des communes, des élus, des scolaires, des habitants, et mise en œuvre de projets communs (ex : projet Canal 08).
- - Qualifications et acquisitions de nouveaux savoir-faire au sein du réseau pour répondre à la demande et développement de programmes de formations spécifiques en lien avec d'autres établissements ou démarches départementales ou régionales.
- - Poursuite du volet « animation » de l'Espace INFO ENERGIE, en s'appuyant sur le réseau des animateurs et animation pour une sensibilisation progressive du grand public sur les éco-gestes (eau, transport, déchet, ...).
- - Confortation des prestations du réseau par la mise en œuvre d'outils de mise en marché : promotion des « marqués » et liens avec les autres Marques (Pays Cathare), mise en place de structures communes de commercialisation des prestations grand public.

■ Constituer une dynamique de partage et de rencontres autour de l'Education à l'environnement

- - Facilitation de l'accès aux ressources documentaires par un échange avec les réseaux régionaux ou départementaux : mise en réseau des lieux ressources sur la documentation et l'information, utilisation d'internet, échanges entre bibliothèques, médiathèques, ...
- - Formations thématiques adaptées aux différents publics et échanges des connaissances naturalistes, paysagères, artistiques et culturelles.
- - Offre éducative et de formation adaptée pour les partenaires socio-économiques (artisans, animateurs sportifs, élus, services techniques, gendarmes...) autour de l'éducation à l'environnement et au changement climatique, au paysage et au patrimoine.

- Conception et réalisation de programmes, de projets, de rencontres, d'outils pédagogiques et de sensibilisation innovants autour d'événementiels intégrant l'éducation à l'environnement et aux changements climatiques (gestion et préservation de la biodiversité, accompagnement de l'évolution des paysages, changement climatique, gestes éco-citoyens, ...).
- Participation aux événementiels des partenaires de gestion des Espaces naturels, de l'aménagement et du développement du territoire, du réseau des bibliothèques, des sports et des loisirs de plein air (animation estivales, événements sportifs, festifs, forum, salons, congrès, ...).

■ Soutenir et relayer les initiatives des partenaires locaux et s'inscrire dans une démarche à l'échelle du littoral

- Mise en place dans les communes du littoral d'actions d'éducation et de sensibilisation des publics et notamment dans le cadre de certains labels (Pavillon Bleu, ...).
- Lancement d'un programme global à l'échelle du littoral et visant le public estival : éducation populaire et festif, valorisation de l'image « Nature » du territoire et définition de messages simples d'éducation à l'environnement, ...
- Appui et sensibilisation des gestionnaires d'espaces naturels pour la construction d'outils de sensibilisation du public (journées « nature », kit « nature » ...).



Zones prioritaires : Littoral, Espaces naturels sensibles, site Natura 2000



PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels :** Pays Corbières Minervois et de la Narbonnaise
- **Association naturaliste et d'éducation à l'environnement :** Gée-Aude, GRAINE, Ecole et Nature, Réseau des Animateurs du Parc
- **Etablissements publics :** ADEME, Bibliothèque Départementale de l'Aude
- **Associations/usagers :** Associations communales de Chasse, Fédération départementale des chasseurs de l'Aude

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre et type de formations proposées (Parc)
- Nombre de professionnels dans le réseau (Parc)
- Nombre de journées de formation (Parc)
- Nombre de prestations marque « Parc » (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % d'animations mises en place dans le cadre du Réseau (Parc)
- Nombre de projets et d'actions par commune (Communes, Parc)
- Nombre de personnes touchées par les campagnes (Parc)



ZOOM sur ...

Pavillon Bleu

Le pavillon Bleu est un éco-label exclusif récompensant plus de 3300 plages et ports de plaisance dans 36 pays d'Europe.

Le Pavillon Bleu est un label reconnu de haute qualité environnementale qui concerne de la même manière les installations sanitaires et la sécurité des ports de plaisance et des communes.

C'est pour cela que l'on voit se développer aussi bien des restaurants que des campings ou encore des hôtels avec cet éco-label.

Le label Pavillon Bleu est basé sur une série de critères spécifiques : Qualité de l'eau, Education environnementale et information, Gestion environnementale, Sécurité et services, Gestion des déchets, Protection des sites naturels à respecter et des espèces animales et végétales protégées.

Le label est attribué à la commune ou au port pour une saison afin d'assurer une conformité continue avec les critères.

Objectif 3.2 : Prolonger l'émergence d'une plate forme pour l'éducation a l'environnement et au territoire

Mesure 3.2.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement

La sensibilisation des jeunes publics à la préservation de l'environnement et au développement durable est déterminante pour l'avenir.

Elle contribue pour les générations futures à tisser des liens solidaires avec l'ensemble du vivant planétaire, mais aussi à prendre part et à donner du sens à la vie collective.

Elle conditionne la pérennité des efforts entrepris aujourd'hui pour préserver la qualité de notre territoire.

Conscients de cet enjeu, nous avons engagé depuis une dizaine d'années une politique ambitieuse avec la majeure partie des établissements scolaires de l'enseignement primaire présents sur le territoire.

L'Ecole du Parc est ainsi née avec l'appui des animateurs fédérés au sein du réseau « Nature & Patrimoine ».

Reposant sur un partenariat actif avec l'Education nationale, cette action s'est concrétisée par une forte implication dans la formation des enseignants, le financement de projets pédagogiques, la labellisation conjointe des professionnels de l'animation, la création d'une classe « Environnement » spécialisée sur la découverte des milieux lagunaires, l'élaboration de différents supports pédagogiques, ...

Nous devons prolonger ces efforts, notamment en appuyant l'ensemble des établissements scolaires dans leurs démarches de développement durable, en portant notre action au-delà du cadre strictement scolaire, en élargissant notre action aux établissements du secondaire (collèges et lycées), en diversifiant notre outillage pédagogique, ...

■ Renforcer et développer les partenariats éducatifs

- - **Co-construction des projets éducatifs** (Classe Accueil Environnement de Bages, projets « Ecole du Parc », programmes thématiques, liens avec les CDI...) sur le territoire avec l'Education Nationale.
- - **Mise en place avec l'Education nationale de formations pour les enseignants qui répondent aux besoins** (connaissances du patrimoine, pédagogie de projet, éducation au territoire...) : journées pédagogiques enseignants animateurs, programmes ou cycle de formation spécifique, ...
- - **Recherche des conditions pour la mise en œuvre d'un « service éducatif » au niveau du second degré au Parc** (système de mise à disposition de personnel de l'Education nationale pour développer les programmes éducatifs auprès d'une structure) afin d'animer un relais efficace entre les partenaires et les enseignants et conception d'une offre éducative pour le second degré.
- - **Création et organisation de Classes transplantées** (vertes, bleues ou rousses) et de classes « Parc » avec séjours sur le territoire en lien avec l'Education nationale.
- - **Développement de nouveaux partenariats pour diversifier la mission éducative vers d'autres publics** notamment les Accueils Collectifs de mineurs avec ou sans Hébergement, les centres d'accueil spécialisés, les clubs sportifs et de loisirs, ...

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Former les générations futures (p.97)
- Extension de l'action auprès des collèges et des lycées (p.97)
- Adaptation de l'offre à la diversification de la demande (p.97)

Diversifier et enrichir les démarches éducatives innovantes

- Mise en œuvre et accompagnement des établissements scolaires dans les démarches E3D (Etablissement en démarche de développement durable) (Agenda 21, Eco-école, Lycée 21...) afin d'éveiller l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et l'appartenance des jeunes habitants au territoire.
- Coordination de programmes pédagogiques et d'outils spécifiques à la découverte, la connaissance et à la compréhension du territoire en lien avec ses enjeux : fiches pédagogiques sur le patrimoine, classeur ressources, ...
- Mise en œuvre de projets innovants d'éducation à l'environnement hors temps scolaire dans des démarches de développement durable.

PARTENARIAT

- Association naturaliste et d'éducation à l'environnement : Gée-Aude, GRAINE, Ecole et Nature, réseau des animateurs du Parc
- Associations/usagers : Comité 21, structures, fédérations, associations d'éducation populaire, des sports et des loisirs, Centres Régional et Départemental de Documentation Pédagogique

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de projets pédagogiques (Parc)
- Nombre de jours de formations (Parc)
- Nombre d'outils et de supports pédagogiques réalisés (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de classes et d'élèves sensibilisés (EN)
- Nombre d'établissements accompagnés (EN)
- Nombre de jeunes sensibilisés (EN)



ZOOM sur ...

L'éducation à l'environnement

L'éducation par, l'éducation pour, l'éducation à ... l'environnement, c'est avant tout permettre la compréhension puis l'implication et la participation des individus dans le fonctionnement de ce qui les entoure, là où ils vivent, mais aussi d'une façon plus globale.

C'est donner les moyens de forger sa propre opinion quant à l'utilisation des ressources, à l'échelle locale tout en cultivant une réflexion planétaire.

C'est pourquoi, l'éducation à l'environnement joue un rôle primordial dans la construction du monde de demain.

Elle permet « d'ouvrir » l'environnement en privilégiant une démarche pédagogique basée sur le respect, la responsabilité, le partage et l'éco-citoyenneté pour gérer ensemble un territoire commun afin de contribuer au maintien de la biodiversité des paysages, des milieux naturels,... mais aussi des liens sociaux et culturels ...

Engagements de tous ... et de chacun

Engagements de tous

Les signataires de la présente Charte soutiennent les actions d'éducation à l'Environnement et au Développement Durable sur le territoire, encouragent les comportements éco-citoyens, soutiennent les actions de sensibilisation des publics.

Ils mobilisent les moyens techniques et financiers pour cette importante mission éducative partagée de la Charte, veillent à la pérennisation des pratiques d'éducation au territoire et à la pertinence de l'offre éducative et facilitent la mise en œuvre des démarches de développement durable dans les établissements scolaires.

Balade en famille avec le réseau des animateurs « Nature & Patrimoine »



Engagements de chacun

L'Etat s'engage à poursuivre son appui à l'éducation à l'environnement sur le territoire en lien avec le Syndicat Mixte du Parc. Il facilite l'accès aux formations pour les enseignants sur l'éducation à l'environnement et le développement durable et étudie la possibilité de mettre en place un service éducatif au Parc notamment pour le second degré.

Dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Education à l'Environnement et au Développement Durable et par la mise en application de ses outils, la Région :

- aide et soutient les actions et projets d'Education à l'Environnement et au Développement Durable visant à l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des publics, à tous les âges,
- encourage les actions valorisant l'acquisition de comportements éco-citoyens
- apporte sa contribution à l'animation et la structuration du réseau de professionnels de l'EEDD,
- participe à la mise en œuvre de ces actions,
- accompagne la mission éducative du Parc.

Le Département accompagne la mission éducative du Parc dans le cadre de sa stratégie en faveur de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable.

Le Département s'appuie sur le Parc et son dispositif d'éducation à l'environnement pour mettre en place, dans le cadre du Projet Départemental, son programme d'Agenda 21 scolaire.

Les communes et leurs groupements impulsent des actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation de tous les publics : adultes, jeunes, touristes, personnels techniques, ...

A ce titre, elles soutiennent le développement des activités d'éducation à l'environnement en milieu scolaire et au sein des établissements de loisirs.

De façon plus générale, elles prennent des initiatives pour l'éducation à l'environnement et l'éco-responsabilité des habitants.

Durant la saison touristique, elles préparent (notamment les communes littorales), un programme saisonnier d'animation du public estival en faveur des éco-gestes (volet sensibilisation du label Pavillon Bleu, autres démarches qualité, ...)



Elles facilitent la sensibilisation et la formation au développement durable de leurs personnels techniques, administratifs et d'accueil.

Elles relaient les messages de la charte et peuvent solliciter le Syndicat Mixte du Parc, pour leur communication sur ce thème et pour l'organisation d'événements ou d'animations.

Elles s'appuient prioritairement sur le réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement pour la mise en œuvre de leurs programmations touristiques et événementiel liés à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement des publics.

Le Syndicat mixte du Parc propose aux collectivités, aux établissements scolaires et aux associations locales, une palette diversifiée d'outils d'éducation et de sensibilisation. Il s'appuie, prioritairement sur le réseau des animateurs du Parc, qu'il s'engage à soutenir techniquement et financièrement.

Il instruit à ce titre les demandes d'attribution de la marque « Accueil du Parc ».

Il accompagne les communes qui le souhaitent dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme d'éducation à l'environnement (outils pédagogiques et de communication adaptés aux besoins, formation, animation, volet sensibilisation du Pavillon Bleu, appui de l'Espace INFO ENERGIE, ...).

Il participe à la vie des réseaux des acteurs de l'éducation à l'environnement, présents au niveau départemental, régional et national. Il renforce le partenariat entre les structures associées à la mise en œuvre d'actions éducatives.

Il favorise l'échange et la mutualisation d'expérience des acteurs éducatifs engagés dans une démarche de développement durable.

Il veille à l'amélioration permanente de l'offre éducative, anime et met en œuvre les moyens techniques et financiers pour cette mission éducative de la Charte.

Il met à disposition son centre de documentation et de ressources spécialisé sur les domaines de l'environnement et du territoire.

Le Parc et les EPCI compétentes s'engagent également dans une stratégie commune d'information et de sensibilisation sur la gestion des déchets auprès de tous les publics (scolaire, professionnels, particuliers), en assurant notamment un lien et une cohérence entre les actions des Ambassadeurs de tri des collectivités et les démarches d'éducation à l'environnement menées dans le cadre du Parc.

Mesure 3.3.1.

Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise

Le maintien de la qualité du territoire passe aussi par la connaissance et la valorisation de la culture locale et du petit patrimoine.

Car si notre territoire bénéficie de la présence de sites remarquables comme l'abbaye de Fontfroide ou le canal de la Robine (classé avec le canal du Midi au patrimoine mondial), l'essentiel de notre patrimoine culturel est constitué de sites relativement modestes disséminés ici et là et de savoir-faire liés aux activités traditionnelles, peu connus du grand public, y compris des habitants du territoire.

Nous avons contribué, notamment au travers des « Archives du Sensible », à révéler la richesse de cette mémoire collective et de cette identité locale. Il s'agit de prolonger ce travail expérimental sur le patrimoine immatériel aujourd'hui reconnu de tous.

Nous souhaitons également prolonger le travail d'identification des différents acteurs culturels présents sur le territoire pour stimuler les synergies et les dynamiques de création.

Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre mission de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.

Nous considérons qu'il s'agit, pour ce faire, de privilégier l'appui à une création artistique originale, de qualité et diversifiée qui permette de revisiter le patrimoine de façon contemporaine et qui reste accessible au plus grand nombre.

La valorisation des sites et des savoir-faire locaux autour de thématiques transversales, doit permettre par ailleurs de fédérer les communes autour de projets mobilisateurs.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Préservation de la biodiversité et valorisation du patrimoine naturel (p.13)
- Préservation et restauration du patrimoine vernaculaire (p.79)
- Valorisation du patrimoine culturel des étangs (p.23)
- Appui à la dynamique de valorisation du patrimoine culturel (p.79)
- Diversification des actions culturelles sur le territoire (p.105)
- Maintien de la diversité des cultures locales (p.105)

■ Connaître et valoriser le patrimoine immatériel et sa dimension matérielle

- Poursuite du programme de recherche et de collectage de la mémoire (« Archives du sensible ») abordant le patrimoine ethnologique matériel et immatériel de manière « sensible » privilégiant la diversité des regards, par une approche du savoir enrichie par l'expérience vécue et en s'appuyant sur les ressources documentaires (iconographie, correspondance, monographie...).
- Réflexion sur les choix de thèmes de recherches prioritaires en lien avec les espaces et les activités les plus emblématiques du territoire : vigne, pêche et étangs, tourisme balnéaire, ...
- Poursuite du Panorama des Acteurs culturels visant à révéler le potentiel humain local dans le domaine des arts, des lettres et de la création.

■ Préserver et valoriser le patrimoine historique à travers des projets fédérateurs

- Mise en œuvre d'un programme de connaissance et valorisation des sites emblématiques majeurs (Oppidum de l'âge du fer de Pech Maho, musée des Corbières, chapelles du préroman au gothique, ...). 
- Inventaire, hiérarchisation permettant de privilégier les sites méconnus à valoriser (Tours de guet difficilement accessibles, village de carriers, clapas, blockhaus...) : panorama des sites patrimoniaux, réhabilitation ou valorisation des sites, ...
- Valorisation de thématiques transversales pour le territoire (voies /Via Domitia, Via Mercaderia, Via Aquitania... Chemin de St Jacques de Compostelle, fortifications, architecture de pierre sèche, canal de la Robine, histoire des savoir-faire de la vigne et du vin, ...). 

- Valorisation du patrimoine local et réflexion pour proposer un label Pays d'Art et d'Histoire sur le territoire en lien avec la commune de Narbonne dans le cadre de l'accord national entre la Fédération des PNR de France et l'association des Villes d'Art et d'Histoire.
- Mise en réseau des acteurs culturels locaux : réseau des associations de défense du patrimoine, liens entre collectivités.

Préserver et valoriser la langue et la culture occitane

- Organisation d'un programme de fond sur la connaissance et la présence de l'occitan dans la vie locale sous forme d'ateliers d'animation et de recherche.
- Soutien à la création occitane dans le cadre des différents événements en lien avec le Parc : spectacles occitans ou bilingues, éditions, ...
- Appui aux supports et vecteurs de l'occitan sur le territoire : intervention de l'occitan dans les publications sous des formes variées, collaboration avec Radio Lengua d'Oc par une chronique régulière, signalétique sur site, ...

Favoriser la création et les œuvres d'auteurs pour irriguer le territoire

- Création de liens et de passerelles entre le territoire, le public et les artistes afin de réduire le déséquilibre régional en matière de développement culturel : projets de spectacle vivant de qualité, soutien aux démarches de création, expérimentations de nouvelles formes inventives de convivialité, accueil d'artistes en résidence, ...
- Interprétation, ré-interprétation et valorisation des patrimoines par l'action culturelle en vue de croiser plusieurs des objectifs du Parc (connaissance, préservation, valorisation) : résidences d'écrivain de langue française et/ou de langue occitane ou catalane, itinéraires ou regards croisés sur le patrimoine naturel et culturel du Parc, travail et mobilisation des habitants ; sensibilisation à l'écocitoyenneté, ...

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : Ministère de la culture et de la Communication, Archives départementales de l'Aude, CIRDOC, Réseau en scène, Narbonne ville d'Art et d'Histoire, Pays de la Narbonnaise, Pays Corbières Minervois
- **Instituts de recherche** : Ethnopôle GARAE, CNRS, Universités de Perpignan et de Montpellier
- **Associations/usagers** : Associations de défense du patrimoine, Institut d'Etudes Occitanes, Cercle occitan, Radio Lengua d'Oc, FAOL, Galeries d'art, Festival Jazzèbre, Festival Label Rue, Festival Convivencia, Asso Via Domitia...

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre d'acteurs et de sites recensés (Parc)
- Nombre de sites valorisés (Parc)
- Nombre d'opérations menées (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- Nombre de public touché (tout public et scolaires) (Parc)
- Nombre d'œuvres de recherche et de création (Parc)



ZOOM sur ...

Le patrimoine immatériel

« Arts du spectacle, traditions et expressions orales, pratiques sociales, rituels et événements festifs, savoir-faire artisanaux... autant de pratiques et de connaissances transmises de génération en génération, vivantes et évolutives, par lesquelles une communauté, un groupe expriment leur identité.

Tel est le patrimoine culturel immatériel au sens de la convention adoptée en 2003 par l'Unesco et ratifiée en 2006 par la France.

La mise en œuvre de cette convention, qui nécessite la participation des communautés et qui implique de repenser la notion même de patrimoine, confronte les chercheurs et les acteurs concernés à de nouvelles questions méthodologiques et scientifiques ».

Christian Hottin, chef de la Mission ethnologie, Direction de l'architecture et du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication.

Mesure 3.3.2.

Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise

Si la Narbonnaise bénéficie d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche et attractif, on relève aussi un certain déficit et parfois l'absence de dispositifs de valorisation et d'interprétation témoignant de l'organisation du territoire en Parc naturel régional (supports d'information et de découverte, lieux d'accueil, signalétique sur site, ...).

Nous avons engagé un travail important pour remédier à cette situation : élaboration d'une dizaine de carnets thématiques et de supports audiovisuels, création en lien avec les communes de sentiers d'interprétation du patrimoine, étude préalable à la création d'une maison du Parc, ... Mais il reste beaucoup à faire notamment en matière de signalétique autour des sites naturels, d'articulation, de maillage et de différenciation entre les différents lieux d'accueil présents sur le territoire, ...

Nous devons en effet améliorer notre stratégie d'accueil des publics à l'échelle du territoire pour faire découvrir et partager la diversité et la richesse de nos patrimoines, attirer l'attention sur leur fragilité, faire de chacun un acteur de leur préservation.

Il s'agit là de proposer, en lien avec les différents acteurs du territoire (collectivités, conservatoire du littoral, professionnels de l'accueil touristique, ...) un dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...), en équilibrant l'accueil sur le territoire entre littoral et arrière-pays.

C'est une condition essentielle pour améliorer la visibilité de notre action en faveur de la préservation de nos patrimoines, mais aussi pour favoriser l'appropriation et la compréhension de l'intérêt du label « Parc » par le plus grand nombre.

La création d'une maison du Parc, emblématique et exemplaire, est aussi de nature à contribuer à cette ambition d'un accueil de qualité.

■ Définir une stratégie globale d'interprétation du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés

- - **Création d'une Maison du Parc « emblématique et exemplaire »** : porte d'entrée du territoire, lieu de synthèse pédagogique, mise en scène du territoire pour un public trans-générationnel, tête de réseaux, lieu d'échange et de convergence, lieu de rencontre, Centre de Ressources, siège du syndicat mixte, intégration paysagère, ...).
- - **Partage et valorisation des connaissances acquises sur le patrimoine avec les différents acteurs concernés** (concertations, échanges) en vue de créer des outils d'interprétation innovants et originaux (lieux, itinéraires usages, savoir faire, animations, outils de médiation, ...).
- - **Création de liens entre sauvegarde des sites et valorisation touristique** (publications, panneaux d'interprétation, produits touristiques, sentiers thématiques...) avec les collectivités locales.
- - **Inscription des sites d'accueil patrimoniaux ou des démarches de qualité existantes, dans une dynamique territoriale vertueuse et cohérente** : Abbaye de Fontfroide, Musée de la Vigne et du Vin, Label Ville d'Art et d'Histoire, ...
- - **Création et valorisation de nouveaux réseaux d'interprétation thématiques et cohérents** : valorisation des anciens salins de la Narbonnaise, mise en réseau des propriétés du Conservatoire du littoral, création d'un label des sites Natura 2000, ...
- - **Coordination des programmes d'activités, d'animations et d'événements** de façon à construire la complémentarité et l'originalité de chacun des lieux d'interprétation.



Zones prioritaires : les espaces naturels, les sites touristiques majeurs, les lieux historiques, patrimoniaux

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Mise en réseau des sites patrimoniaux (p.79)
- Connexion du territoire au Sentier Cathare (p.79)
- Développement des outils d'interprétation du patrimoine (p.79)
- Offre diversifiée pour s'adapter à la diversité des publics (p.79)
- Articulation des lieux d'accueil et d'interprétation (p.101)
- Visibilité du Parc sur le territoire (p.101)

■ Structurer un réseau d'accueil et d'équipement de plein air

- - Mise en cohérence, création et valorisation des lieux d'accueil existants et à venir (Offices du tourisme, lieux associatifs existants, Maison éclusière de St Lucie, Maisons de réserves...) débouchant sur une stratégie d'accueil Parc.
- - Maillage des lieux d'accueil, d'informations et d'interprétation labellisation des lieux relais du Parc (OTSI, musées, sites touristiques, caves viticoles, sites de débarquement de la pêche lagunaire, hébergements...),
- - Valorisation des « Circuits du patrimoine du Parc » et des sentiers d'interprétation existants. 
- - Déclinaison d'outils interprétatifs spécifiques et adaptés aux patrimoines locaux des sites et aux différents publics (signalétique, supports de découverte, panneauage, animations, ...).
- - Matérialisation de l'appartenance au territoire de Parc par une signalétique sur site adaptée et normée.



Zones prioritaires : espaces naturels, les sites touristiques majeurs, les lieux historiques, patrimoniaux ...

■ Poursuivre et développer les éditions du Parc

- - Conception d'éditions tout public au contenu original, inédit, rigoureux et valorisant entre autres, les patrimoines (naturel, bâti, ethnographique : savoir-faire, usages, représentations...) sous la responsabilité de comités d'experts : Livres, expositions, films, documentaires, Carnets du Parc, CD, CD Rom, ...
- - Amélioration de la diffusion dans les points de vente sur le territoire et au-delà (librairies, points d'informations, d'accueil, maisons de presse...) et sur le site internet.
- - Développement d'une gamme de publications gratuites : cahiers techniques, plaquettes de découvertes sur le patrimoine naturel, livrets interprétatifs, ...

PARTENARIAT

- **Etablissements publics** : Conservatoire du Littoral, Voie Navigable de France, ...
- **Associations/usagers** : FFRP

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Nombre de sites et lieux d'interprétation (Parc)
- Nombre et état de l'équipement d'information et d'interprétation (Parc)
- Nombre d'édition et de plaquettes gratuites (Parc)
- Nombre de points de ventes (Parc)
- Chiffre d'affaire des ventes (Parc)

Indicateurs de résultats (sources)

- % de mise en œuvre de la stratégie d'accueil (Parc)
- Terrains du Conservatoire, anciennes salines mis en réseau (Parc)
- Evolution de la fréquentation dans les lieux d'accueil



ZOOM sur ...

L'interprétation au service du développement local

L'interprétation du patrimoine permet de donner du sens aux différents éléments observés par un habitant ou un visiteur sans entrer dans des explications scientifiques.

Les éléments caractéristiques et remarquables des patrimoines (historiques, culturels, humains et naturels) d'un territoire local gagnent à être mis en valeur et présentés sur site à travers l'équipement (bâtiments, itinéraires, installations...) mais aussi, par la qualité des prestations d'un professionnel de l'interprétation ou de la médiation culturelle. L'interprétation favorise la perception émotionnelle des lieux avec le plaisir et la stimulation de la découverte. La diversité des connaissances, des approches et des techniques auxquelles l'interprétation fait appel permet de démultiplier les formes de supports et même de prolonger la découverte au delà du lieu (livres, plaquettes, CD...).

L'interprétation peut donc appuyer une dynamique de développement local et touristique et constitue un véritable outil de transmission, de partage, de valorisation et de préservation du territoire.

Engagements de tous

Les signataires de la présente Charte, en fonction de leurs compétences et de leurs missions respectives, s'engagent à sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel local, reconnaissant l'action et la médiation culturelle qui peuvent lui être liés comme facteur d'attractivité du territoire et d'un sentiment d'appartenance pour les habitants.

Ils s'engagent au côté des partenaires et maîtres d'ouvrages dont le Parc pour l'identification, la connaissance, la transmission et la valorisation du patrimoine naturel de ce territoire notamment dans sa dimension ethnologique.

Ils s'engagent à soutenir la construction et la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil à l'échelle du territoire dans le cadre de leurs compétences respectives.

Engagements de chacun

L'Etat apporte son soutien artistique, scientifique, technique et financier en particulier pour le Livre, l'Ethnologie, le Théâtre, les Arts Plastiques. Il s'engage à contribuer au contenu scientifique des éditions.

Dans le cadre du Schéma régional pour la culture et le patrimoine, la Région apporte son soutien aux actions conduites sur le territoire en lien avec sa Stratégie régionale pour le patrimoine culturel, sa Stratégie régionale pour les langues régionales et sa Stratégie régionale pour les spectacles vivants.

La Région s'engage à soutenir la construction et la mise en œuvre d'une stratégie globale d'accueil à l'échelle du territoire dans le cadre de ses compétences.

Chantier de jeunes pour la réhabilitation du patrimoine bâti





Le Département s'engage à soutenir les actions liées à la valorisation du patrimoine ethnologique en associant, dans un souci de cohérence territoriale, les collectivités locales et leurs groupements.

Il inscrit son action dans le cadre du Programme Départemental « Aude, Pays Cathare » et dans le cadre des actions patrimoniales et de valorisation culturelle des Archives Départementales de l'Aude.

Le Département peut accompagner des actions de mise en valeur pédagogique des Espaces, Sites et Itinéraires intégrés dans son PDESI, pour l'ensemble des sports de pleine nature.

Le département souhaite que les actions de mise en cohérence, création et valorisation des lieux d'accueil touristiques s'intègrent tout particulièrement dans les actions du Schéma Départemental de Tourisme et du Schéma Local d'Organisation Touristique.

Les communes et leurs groupements participent à un maillage de qualité de tous les patrimoines et à leur valorisation par des circuits, des activités et des événements.

Elles développent des outils d'interprétation de communication et de signalétique. Elles se font le relais des projets fédérateurs pouvant être engagés à l'échelle du territoire (ancienne frontière, mémoire, culture et langue occitane, ...). Elles prennent des initiatives pour rendre leurs patrimoines accessibles et prennent en compte les éléments de leur patrimoine dans leurs actions culturelles.

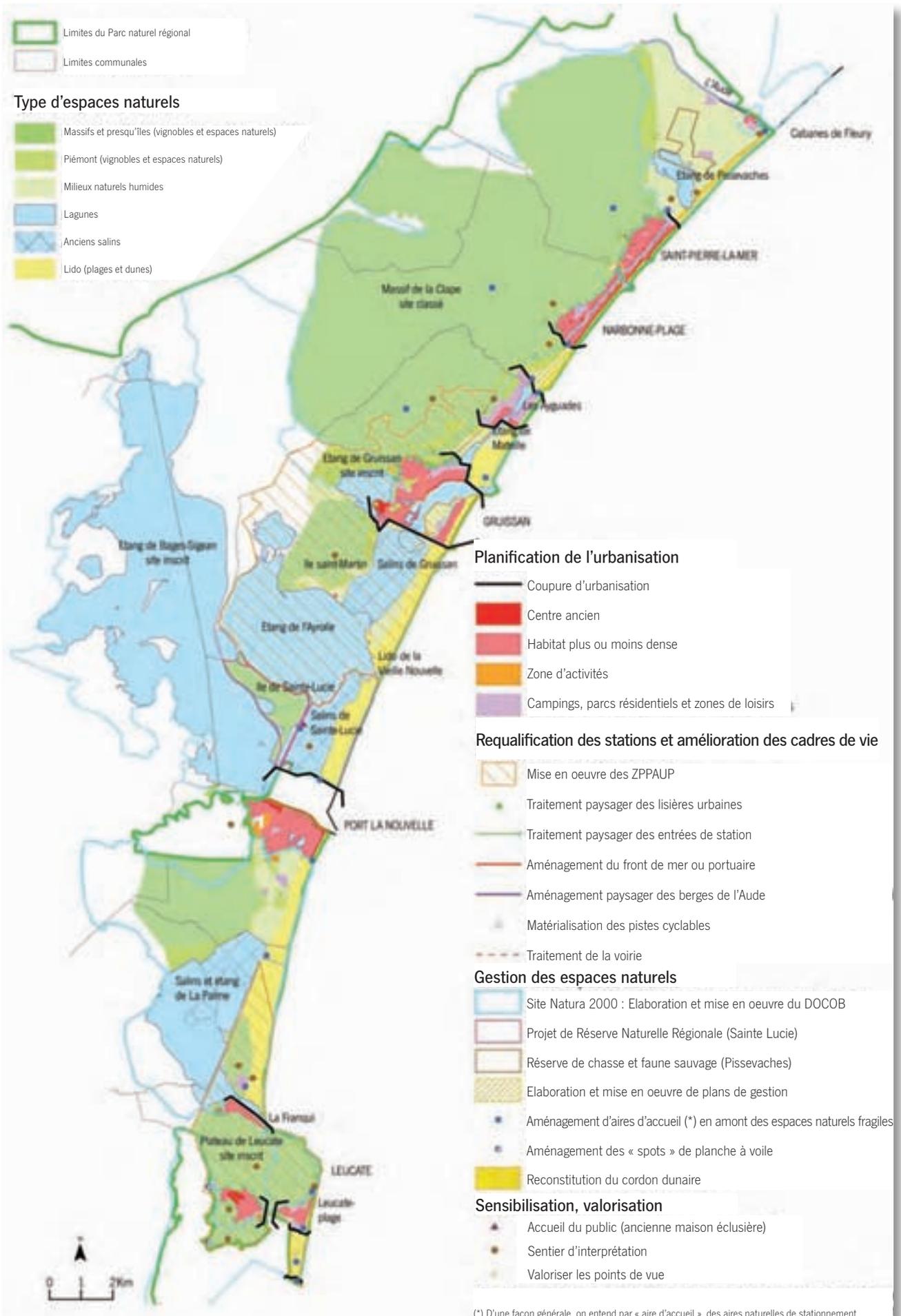
Elles relaient les messages « patrimoines » auprès des associations et des acteurs culturels.

Le Syndicat mixte du Parc anime une stratégie concertée d'accès aux patrimoines avec les acteurs concernés, encourage et soutient les initiatives locales. Il mobilise à ce titre l'ensemble des acteurs concernés pour élaborer une stratégie globale d'accueil sur le territoire.

Il favorise le rapprochement entre les acteurs culturels du territoire (information, coordination, mutualisation), anime la concertation, mobilise les compétences, connaissances et l'ensemble des ressources humaines issues du territoire et au-delà lorsque cela est nécessaire.

Il soutient les collectivités qui le souhaitent dans la programmation, la valorisation, l'animation des projets culturels liés au patrimoine, apporte son soutien aux acteurs locaux et aux associations dans leur action en faveur du patrimoine local et culturel, et relaye les propositions artistiques ou culturelles en lien avec le territoire. Il peut prendre à sa charge une partie de la réalisation lorsque cela est nécessaire.

Il conduit le programme des Archives du sensible, soutient la langue et la culture occitanes. Il est responsable de la ligne éditoriale des éditions du Parc naturel régional.



(*) D'une façon générale, on entend par « aire d'accueil », des aires naturelles de stationnement (aménagement léger d'accueil des véhicules) à l'exclusion de tout autre aménagement.



Déclinaison « Littoral » de la Charte

Introduction à la déclinaison «Littoral de la Charte

Commune de Fleury d'Aude (Saint Pierre La Mer)

Commune de Narbonne (Narbonne-Plage)

Commune de Gruissan

Commune de Port La Nouvelle

Commune de Leucate

Les facettes du littoral sont multiples et contrastées : qualité exceptionnelle des espaces naturels des lidos et des massifs (massif de la Clape, plateau de Leucate), tous inclus au sein du réseau Natura 2000, paysages remarquables et variés, villages à forte identité patrimoniale, identité touristique forte mais stations balnéaires vieillissantes...

Les pressions démographiques, urbaines (extensions des villages et stations), et de fréquentation dans les espaces naturels (des touristes et résidents à l'année) y sont particulièrement fortes.

Les enjeux du développement durable justifient pleinement un investissement fort et prioritaire de l'ensemble des acteurs locaux sur ce secteur, dans la continuité des nombreuses actions déjà engagées : préservation des espaces naturels et des paysages, organisation de l'accueil dans les espaces naturels, valorisation patrimoniale, sensibilisation du public, maîtrise des extensions urbaines, requalification des stations tout en prenant en compte le nouvel enjeu considérable, mis en évidence par le diagnostic de territoire, lié au changement climatique et aux risques de submersion marine afférents.

Dans les prochaines années les actions, d'amélioration de la qualité paysagère et du cadre de vie, de requalification urbaine seront certainement à renforcer, tout en mettant en application le SCoT de la Narbonnaise qui prévoit l'évolution des stations vers des villes à part entière (en réponse aux nouvelles attentes touristiques et à l'arrivée de populations permanentes). Le SyCoT souhaite d'ailleurs aller encore plus loin dans le sens d'un aménagement planifié et cohérent sur le littoral et s'est engagé dans l'élaboration d'un volet littoral.

Face aux grands enjeux du littoral, il est établi une déclinaison particulière de la charte du Parc sur le littoral dans la continuité de la déclinaison « littoral » 2003-2008 déjà réalisée lors de la première période de classement.

Ainsi, au-delà des orientations générales et transversales applicables sur l'ensemble du territoire du PNR, les orientations pour le littoral en matière de planification de l'urbanisme, de requalification des stations et d'amélioration du cadre de vie, de gestion des espaces naturels et de sensibilisation ou valorisation sont localisées à une échelle du 1/25 000ème. Six communes sont concernées : Fleury d'Aude avec la station de Saint-Pierre-la-Mer et les Cabanes de Fleury, Narbonne avec la station de Narbonne- Plage, Gruissan, Port-la-Nouvelle, La Palme, Leucate avec les entités urbaines de La Franqui, Leucate-Village et Leucate-Plage.

■ Orientations générales pour les massifs, les îles

(massif de la Clape, île Saint Martin, île Sainte Lucie, Cap Romarin, plateau de Leucate) et les lidos.

- Réalisation du DOCOB de la Clape et mise en œuvre des DOCOB déjà réalisés.
- Gestion et restauration (si besoin) des espaces naturels, reconstitution des cordons dunaires, mise en défens de sites sensibles.
- Amélioration de l'accueil dans les espaces naturels et amélioration de l'offre de tourisme de nature.
- Poursuite de la limitation des accès aux véhicules dans les espaces naturels fragiles (plages, sites sensibles tels que la falaise de Leucate...), aménagement d'aires d'accueil en amont des espaces naturels, aménagement d'aires pour les campings cars en dehors des espaces naturels.
- Organisation des pratiques de sports et loisirs de pleine nature et des accès aux milieux naturels : promenades pédestres, circuits VTT, sentiers équestres, voies d'escalade, planche à voile, kit surf, char à voile, ...
- Mise en valeur des étangs et des salins.
- Gestion des graus.
- Valorisation de la pêche et de la conchyliculture .
- Valorisation et requalification de paysages viticoles et ruraux et réhabilitation des piémonts, en particuliers viticoles (maintien de la continuité entre le massif de la Clape et le lido), valorisation des domaines viticoles (massif de la Clape) et des produits locaux.
- Maîtrise de l'affichage publicitaire et harmonisation de la signalétique sur le massif de la Clape.
- Prise en compte du risque de submersion marine.

Enjeux de développement durable issus du Diagnostic

- Préservation, valorisation et gestion des milieux naturels, accueil du public
- Préservation des paysages et valorisation des patrimoines (p. 19)
- Coordination des politiques de planification urbaine (p. 37)
- Respect de la loi littoral (p. 19)
- Requalification des stations balnéaires du littoral (p.19)
- Traitement soigné des interfaces (p. 37)
- Projet urbain et densification (p. 85)
- Développement maîtrisé des sports et loisirs de pleine nature (p.57)
- Valorisation des produits locaux (pêche, viticulture) (p. 19)

■ Orientations pour les stations et villages

- Intégration paysagère et amélioration de la qualité urbaine
- Aménagement des lisières urbaines (transitions entre espaces bâtis et espaces naturels ou agricoles) afin de cerner l'urbanisation et de mettre en valeur les espaces urbains et ruraux.
- Aménagement paysager et entretien des entrées de stations.
- Réhabilitation du bâti basée sur l'identité patrimoniale (ZPPAUP, ...) .
- Requalification et aménagement des espaces publics majeurs (ports, voiries, places, ...).
- Mise en valeur des éléments identitaires.
- Requalification des fronts de mer.
- Evolution des stations vers des villes à part entière.
- Prise en compte du risque de submersion marine.

PARTENARIAT

- **Partenaires institutionnels** : SyCoT, Etablissement foncier régional
- Etablissements publics : ONF, ONCFS, ONEMA, Agence de l'eau, Région Languedoc-Roussillon, EID, VNF, CRPF, CNBP, CEL-LR
- **Syndicats et gestionnaires de milieux** : SMDA, SMBVA, CPIE du Narbonnais, Syndicat Rivages
- **Instituts de recherche** : Ifremer, Universités, CEFE, Cemagref
- **Organisations professionnelles** : Comité local des pêches, Prud'homies des pêcheurs, chambre d'agriculture, Chambre de Commerce et d'industrie, chambre des métiers, syndicats de crus
- **Associations naturalistes et d'éducation à l'environnement** : OPIE Région Languedoc-Roussillon, LPO Aude, CEN LR, Pôle relais lagunes Méditerranée, réseau des gestionnaires des espaces naturels de Languedoc Roussillon, Méridionalis, Fédération Aude Claire, SESA, ENE, Amis du Pech Maynaud, Aude Nature, Société de Protection de la Nature, Narbonne environnement section Iris, Cernunos, ECCLA ...
- **Associations/usagers** : CAUE, Aude habitat, Fédération de pêche, Fédération des chasseurs et associations de chasse, Groupement d'Intérêt Cynégétique

EVALUATION

Indicateurs de suivi de l'action (sources)

- Evolution des documents d'urbanisme (Communes)
- % de réalisation des actions (Communes)

Indicateurs de résultats (sources)

- % de la station réhabilitée ou valorisée (Communes)
- Nombre d'ha en espaces naturels gérés (gestionnaires, Parc)



ZOOM sur ...

Le volet littoral du SCoT

« Par délibération de son Comité syndical du 04 Novembre 2008, approuvée à l'unanimité, le SyCoT de la Narbonnaise s'est engagé dans l'élaboration d'un Volet littoral au SCoT valant Schéma de mise en valeur de la Mer.

Le volet littoral du SCoT, par une approche « Mer-Terre » (impact des activités terrestres sur la mer et impact des activités maritimes sur la terre, notion de « gestion intégrée des zones littorales ») doit assurer la cohérence de l'aménagement des espaces littoraux, en arbitrant entre les différents usages et notamment entre la protection de l'environnement et le développement économique et urbain.

Cette procédure viendra décliner et préciser les premières orientations relatives au littoral arrêtées dans le SCoT de la Narbonnaise : transport, commerces, habitat et requalification des stations littorales, aménagement urbain et transformation des « stations en villes à l'année »....

Il constituera ainsi un véritable projet global, cohérent et ambitieux, pour nos 10 communes littorales, compris à la fois dans le périmètre du Parc et du le SyCoT, et pour les 42 kilomètres de traits de côte du littoral audois.

L'élaboration du Volet littoral, qui associera de manière étroite le Syndicat mixte du Parc, prendra en compte les orientations de la Déclinaison littorale de la Charte. Le Volet Littoral du SCoT appréhendera la « déclinaison littorale du Parc » dans une perspective plus large, notamment issue de la notion de « gestion intégrée des zones côtières ».

Conformément à l'article L122-1 du Code de l'Urbanisme, il est rappelé que le Volet littoral du SCoT dispose d'une opposabilité juridique identique à celle des Schémas de Mise en Valeur de la Mer.

Préserver et requalifier le littoral à Fleury d'Aude

A Fleury d'Aude de grandes superficies de zones humides et de milieux secs appartiennent au Conservatoire du littoral : étang de Pissevaches et marais adjacents, domaine de l'Oustalet avec son site pittoresque du gouffre de l'Oeil Doux.

Sur ces secteurs s'exerce l'essentiel des pressions de fréquentation. La commune est également concernée par trois sites Natura 2000, celui de la basse Vallée de l'Aude dont l'opérateur est le Syndicat Mixte de gestion de la basse vallée de l'Aude (SMBVA) et ceux du massif de la Clape et du cours inférieur de l'Aude pour lesquels il faut encore élaborer les DOCOB.

Municipalité, Conservatoire du Littoral, SMBVA, ONF, chasseurs et PNR œuvrent à la gestion de ces espaces et à la sensibilisation du public (Journées Mondiales des Zones Humides, fête de la transhumance, réseau Nature et Patrimoine ...).

La gestion hydraulique du grau naturel de Pissevaches et des marais, la maîtrise de la fréquentation et l'accueil du public aux abords de l'étang ou dans le massif de la Clape (fermeture de la plage aux véhicules, réalisation d'aires de stationnement et d'aires pour les campings cars,...) ont constitué des projets forts pour la préservation des espaces naturels. De même des pistes cyclables, sentiers d'interprétation et de randonnée ont été créés de manière à faire découvrir les sites.

Autant d'actions qui devront encore être poursuivies dans les douze ans à venir en mettant un accent particulier sur la reconstitution du cordon dunaire en lien avec la problématique de risque de submersion.

Dans la continuité également de ce qui a déjà été mené, la commune de Fleury, mais aussi les propriétaires privés, pourront s'investir dans l'amélioration du cadre de vie au travers de divers aménagements paysagers : requalification aux Cabanes de Fleury et valorisation des métiers de la pêche, poursuite de l'aménagement du front de mer à Saint Pierre, amélioration de l'accueil dans les domaines viticoles, valorisation des points de vue, traitement paysager des transitions entre espaces bâtis et naturels

Enfin, la commune de Fleury élabore son PLU. Cela lui permettra de conforter l'amélioration du cadre de vie et la préservation des espaces naturels et d'en limiter l'artificialisation.

■ La station de Saint-Pierre-la-Mer

- Aménagement paysager des lisières urbaines en transition, renforcé aux entrées de la station
- Requalification du front de mer (réalisation en cours)
- Aménagement paysager du bassin de rétention et ses abords
- Traitement de la voirie
- Aménagement paysager de la base de loisirs et de ses abords immédiats
- Préservation du fonctionnement naturel et de l'intégrité de la lagune des Exals

■ Les Cabanes de Fleury

- Aménagement d'une promenade le long de la rive de l'Aude et création de points de stationnement
- Réaménagement de la liaison routière et du bord de rive entre la station et la plage
- Matérialisation de pistes cyclables pour favoriser les modes de déplacements doux
- Mise en valeur du port par son réaménagement et par un aménagement paysager du parking
- Affirmation de la façade fluviale par le maintien de l'activité portuaire
- Valorisation des types de pêches et de la culture des pêcheurs
- Aménagement paysager du parking de la plage
- Aménagement paysager d'une aire de service pour les camping-cars

■ La Clape

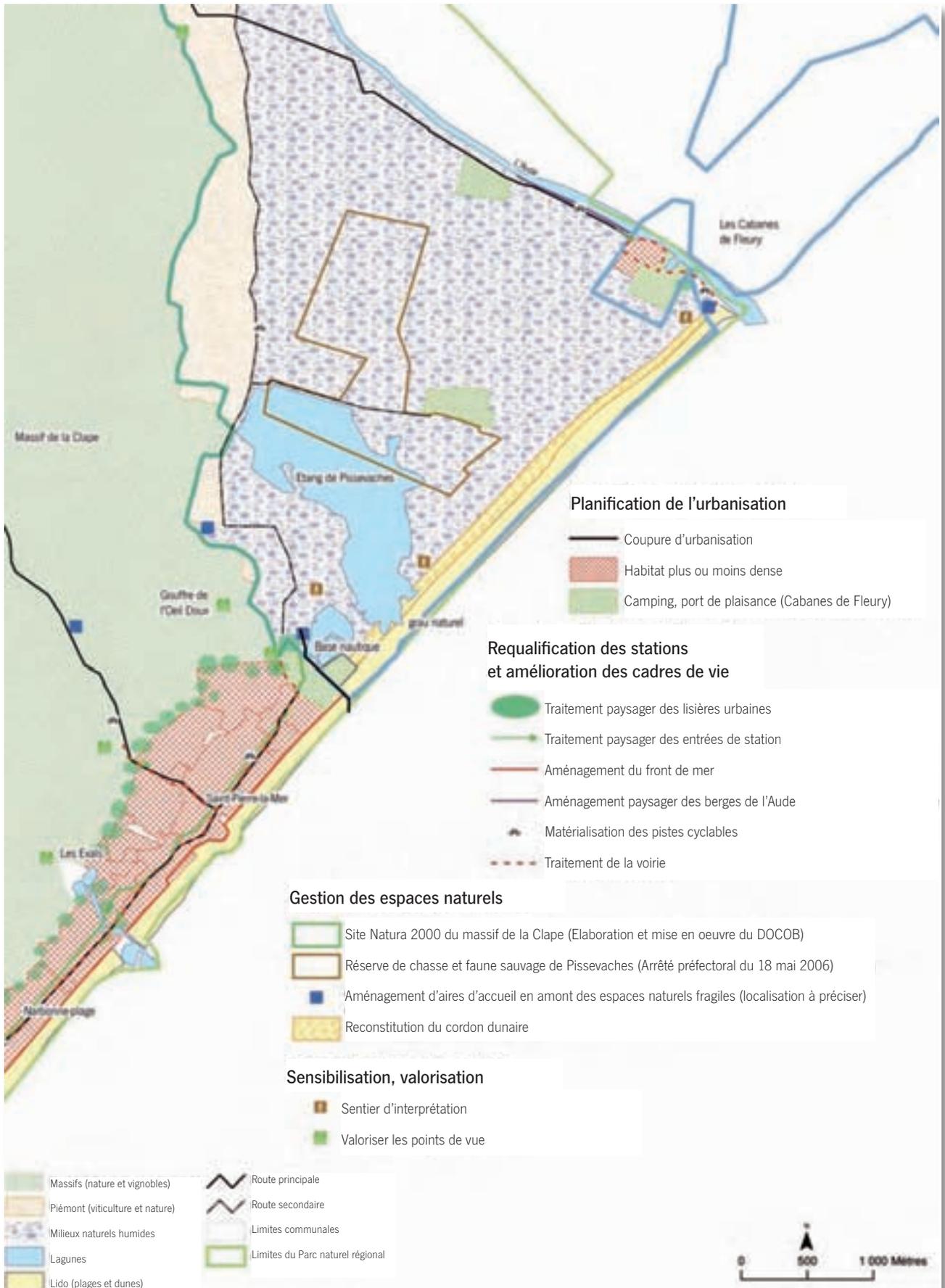
- Gestion des milieux naturels : préservation de la faune et de la flore
- Mise en valeur des piémonts
- Valorisation du vignoble et développement de la fonction d'accueil des domaines (dans l'intérêt économique du territoire)
- Valorisation des points de vue à partir de la Clape sur le littoral et la basse plaine de l'Aude
- Aménagement de points de stationnement pour éviter le stationnement sauvage
- Mise en œuvre de la charte signalétique du massif de la Clape
- Aménagement paysager et maîtrise de la fréquentation du parking de l'œil Doux

■ Le lido et les étangs

- Maîtrise de l'érosion dunaire
- Reconstitution du cordon dunaire
- Mise en œuvre du DOCOB des Basses Plaines de l'Aude et du plan de gestion, notamment sur les terrains du Conservatoire du littoral
- Gestion du grau naturel de Pissevaches

■ Relier les différentes entités de Fleury entre elles

- Favoriser les modes de déplacement doux par des liaisons pédestres entre les zones urbaines de la commune et vers les espaces naturels ou ruraux



Préserver et requalifier le littoral à Narbonne-plage

La station de Narbonne Plage s'est développée entre la mer et le pied du massif de la Clape. Après avoir limité considérablement les extensions urbaines lors de l'élaboration du PLU, la requalification de la station constitue une priorité pour la commune.

Il s'agit de transformer progressivement Narbonne-Plage en une ville à part entière, c'est-à-dire en une ville habitée à l'année, avec son lot de commerces permanents, d'équipements et espaces publics dignes de cette ambition.

Pour cela la mairie souhaite engager des projets d'envergure de réinvestissement urbain, de transformation d'une partie de l'habitat saisonnier en habitat permanent, d'aménagement des espaces publics (et notamment du front de mer). Une extension urbaine est également programmée, au Nord de Narbonne-Plage avec la création de la zone des Karantes venant s'appuyer sur le chenail et la petite lagune karstique des Exals (qui sera dotée d'un plan de gestion).

Ces projets seront menés dans un souci de qualité architecturale, urbaine (nouvelles formes urbaines) et paysagère et d'ores et déjà des concours d'architectes sont prévus.

Pour autant les espaces naturels et agricoles ne sont pas oubliés puisque les plages, dunes, sansouïres du « créneau naturel » (sud de Narbonne - Plage) seront dotées de mesures de protection et gestion (maîtrise de la fréquentation motorisée et des accès, préservation des habitats naturels).

Le maintien ou la restauration de continuités naturelles ou agricoles entre mer et Clape feront également l'objet de précautions particulières avec notamment la valorisation des domaines viticoles et le balisage de sentiers de découverte (pédestres, cyclistes...).

Sans oublier la gestion du site classé du massif de la Clape (DOCOB) ou encore la réhabilitation de sites dégradés par la fréquentation, en particulier celle du magnifique point de vue de l'aire des crêtes permettant de découvrir une grande partie du littoral audois.

■ La station de Narbonne-plage

- Aménagement paysager des lisières urbaines en transition, renforcé aux entrées de la station et embellissement de la station, dans le cadre d'un plan vert méditerranéen
- Requalification des espaces publics (parking du Languedoc, places « la Méditerranée » et « Place des Karantes »)
- Requalification du front de mer
- Requalification des équipements de loisirs
- Traitement de la voirie
- Réaménagement paysager du port et du canal des Exals
- Limitation de l'extension urbaine
- Projet urbain et paysager de qualité concernant le projet des Karantes

■ Les Exals

- Réalisation et mise en œuvre d'un plan de gestion
- Sentiers pédestres et VTT balisés à partir des Exals en liaison avec la Clape

■ Le « créneau naturel »

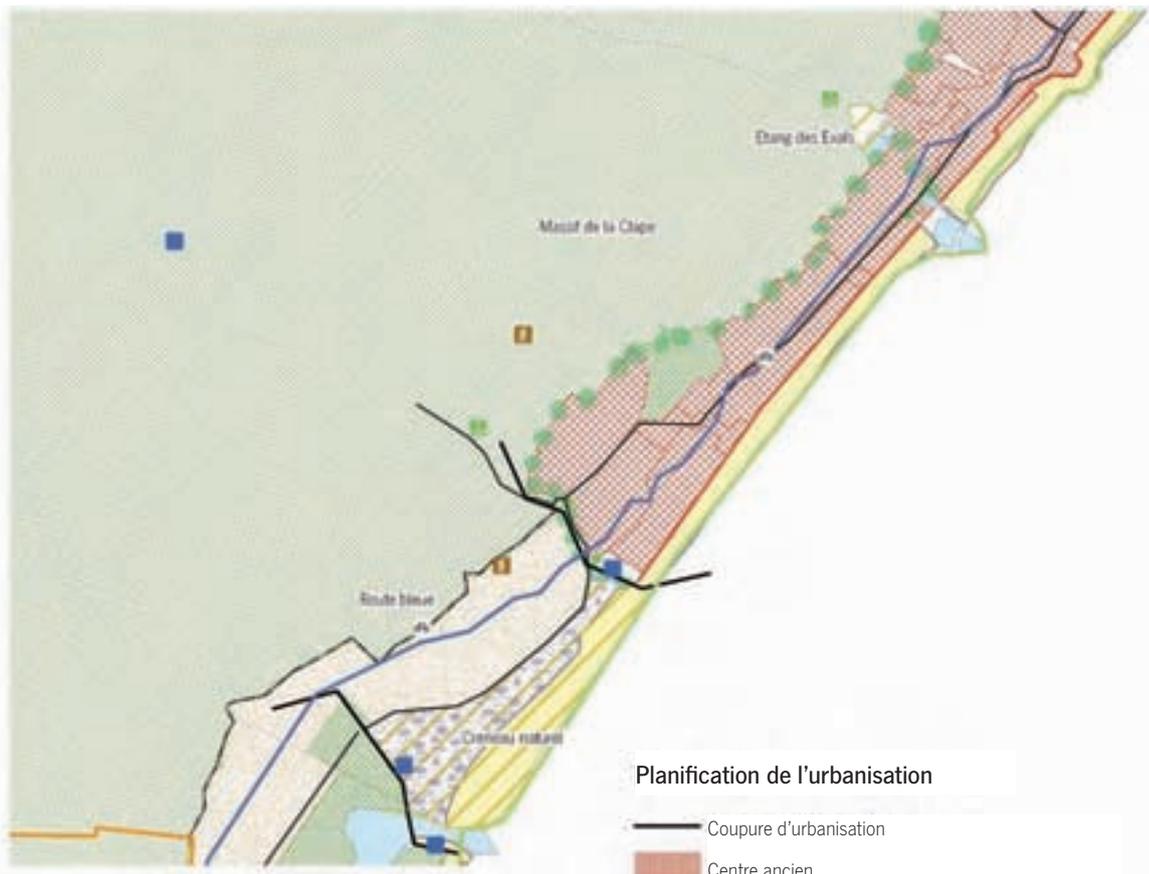
- Gestion et préservation de ce site naturel
- Création d'une aire de stationnement au sud de la plage
- Accès interdit aux véhicules dans les espaces naturels

■ Le massif de la Clape

- Elaboration et mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 de la montagne de la Clape
- Sentiers pédestres et VTT balisés en liaison avec la station
- Aménagement paysager de l'aire des Crêtes
- Mise en œuvre de la charte signalétique du massif de la Clape

■ Le pied de la Clape

- Mise en valeur du vignoble et des domaines viticoles
- Réhabilitation de la route bleue en voie cyclable, avec accès limité des véhicules motorisés
- Sentiers pédestres et VTT en réseau (liaison avec la Clape, Narbonne-Plage et les autres stations)
- Gestion adaptée des espaces naturels présents en pied de Clape (DOCOB Clape)
- Reconstitution de la continuité naturelle ou agricole entre la mer et la Clape



Planification de l'urbanisation

- Coupure d'urbanisation
- Centre ancien
- Habitat plus ou moins dense
- Campings, parcs résidentiels et zones de loisirs

Requalification des stations et amélioration des cadres de vie

- Traitement paysager des lisières urbaines
- Traitement paysager des entrées de station
- Aménagement du front de mer (ou d'étang)
- Matérialisation des pistes cyclables

Gestion des espaces naturels

- Natura 2000 : Elaboration et mise en oeuvre des DOCOBs
- Elaboration et mise en oeuvre de plans de gestion
- Aménagement d'aires d'accueil en amont des espaces naturels fragiles (localisation à préciser pour les nouveaux aménagements)

Sensibilisation, valorisation

- Sentier d'interprétation
- Valoriser les points de vue

- Massifs (milieux naturels secs et vignobles)
- Piémont (viticulture et milieux naturels)
- Milieux naturels humides
- Lagunes
- Lido (plages et dunes)
- Route principale
- Route secondaire
- Limites communales
- Limites du Parc naturel régional

Préserver et requalifier le littoral à Gruissan

La commune de Gruissan possède de vastes espaces naturels qui présentent une grande qualité et richesse écologique : les lagunes (Gruissan, Mateille, Campagnol, Ayrolle), les lidos (Mateille, la Vieille Nouvelle), les salins et les massifs secs (massif de la Clape et île Saint-Martin). Certains d'entre eux sont très attractifs en raison de la proximité de la mer et de la qualité de leurs paysages, et sont localement très fréquentés (les Auzils, lidos).

Ces espaces sont tous inclus dans des sites Natura 2000 et bénéficient pour certains de plans de gestion spécifiques, notamment sur les terrains du Conservatoire du littoral (étang et lido de Mateille, les Auzils).

Dans les années à venir la commune poursuivra son investissement important pour la gestion des espaces naturels et agricoles, en lien avec une valorisation économique, qu'il s'agisse des espaces soumis à forte fréquentation ou au contraire subissant une certaine forme de déprise : en pérennisant par exemple une expérience de réinstallation d'un troupeau dans le massif de la Clape, en garantissant le maintien de la viticulture et de la pêche ou encore d'une activité économique et touristique dans les salins...

La préservation, la valorisation et la réhabilitation des paysages urbains et naturels occupent également une place très importante dans les projets de la commune à l'horizon 2021, puisqu'une ZPPAUP couvrant le vieux village, les chalets, la station de la Mission Racine, une partie du massif de la Clape, l'île Saint Martin et l'essentiel des étangs de Gruissan sera mise en œuvre après finalisation en 2009.

Le traitement des transitions entre espaces bâtis et naturels ou agricoles, l'aménagement paysager des entrées de stations...sont également envisagés.

Enfin un Agenda 21 en cours témoigne de l'engagement fort de Gruissan en faveur du développement durable.

■ **Poursuite de l'élaboration et mise en œuvre de la ZPPAUP** pour le vieux village, les chalets et la station balnéaire de la Mission Racine

■ Gruissan-village

- Traitement de la liaison entre Gruissan-village et Gruissan-station
- Traitement des entrées du village
- Aménagement paysager des lisières urbaines

■ Les chalets de Gruissan

- Suivi de la qualité urbaine de la zone des Chalets
- Réhabilitation progressive des Chalets

■ Gruissan-station

- Aménagement paysager du bord de l'étang de l'avant-port
- Réhabilitation du bâti
- Aménagement paysager des entrées de la station
- Aménagement paysager des lisières urbaines
- Traitement de la voirie, aménagement et entretien d'un réseau de pistes cyclables

■ Les Ayguades

- Accompagnement paysager : constitution d'une transition entre le bâti et la zone naturelle (plantations, dunes,...)

■ Sur l'ensemble des espaces naturels

- Réflexion sur l'ensemble de la commune sur la circulation et le stationnement des véhicules notamment pour l'accès aux espaces naturels (transports en commun, vélos, aires de stationnement en amont des espaces naturels fragiles...) en recherchant l'équilibre entre la préservation des sites et les enjeux économiques
- Appui et valorisation des activités traditionnelles telles que la pêche, la viticulture, la saliculture pour leur maintien
- Aide à la valorisation des produits issus des activités traditionnelles
- Valorisation patrimoniale des sentiers pédestres, équestres et VTT existants (sentiers d'interprétation)

■ Les lidos de Mateille et de la Vieille Nouvelle

- Mise en œuvre du DOCOB du site des étangs du Narbonnais
- Mise en œuvre du plan de gestion du lido et de l'étang de Mateille (DOCOB)

■ Le Massif de la Clape

- Gestion des milieux naturels : de la faune et de la flore (DOCOB à élaborer et mettre en œuvre)
- Valorisation du vignoble et de la fonction d'accueil des domaines viticoles dans et aux abords du massif
- Mise en œuvre de la charte signalétique du massif de la Clape
- Gestion de la fréquentation touristique : parcours pédestres, équestres et VTT
- Valorisation du site des Auzils
- Mise en valeur et restauration des murets, cabanons, vergers...
- Pérennisation de l'activité pastorale pour la gestion des espaces naturels

■ L'île Saint-Martin

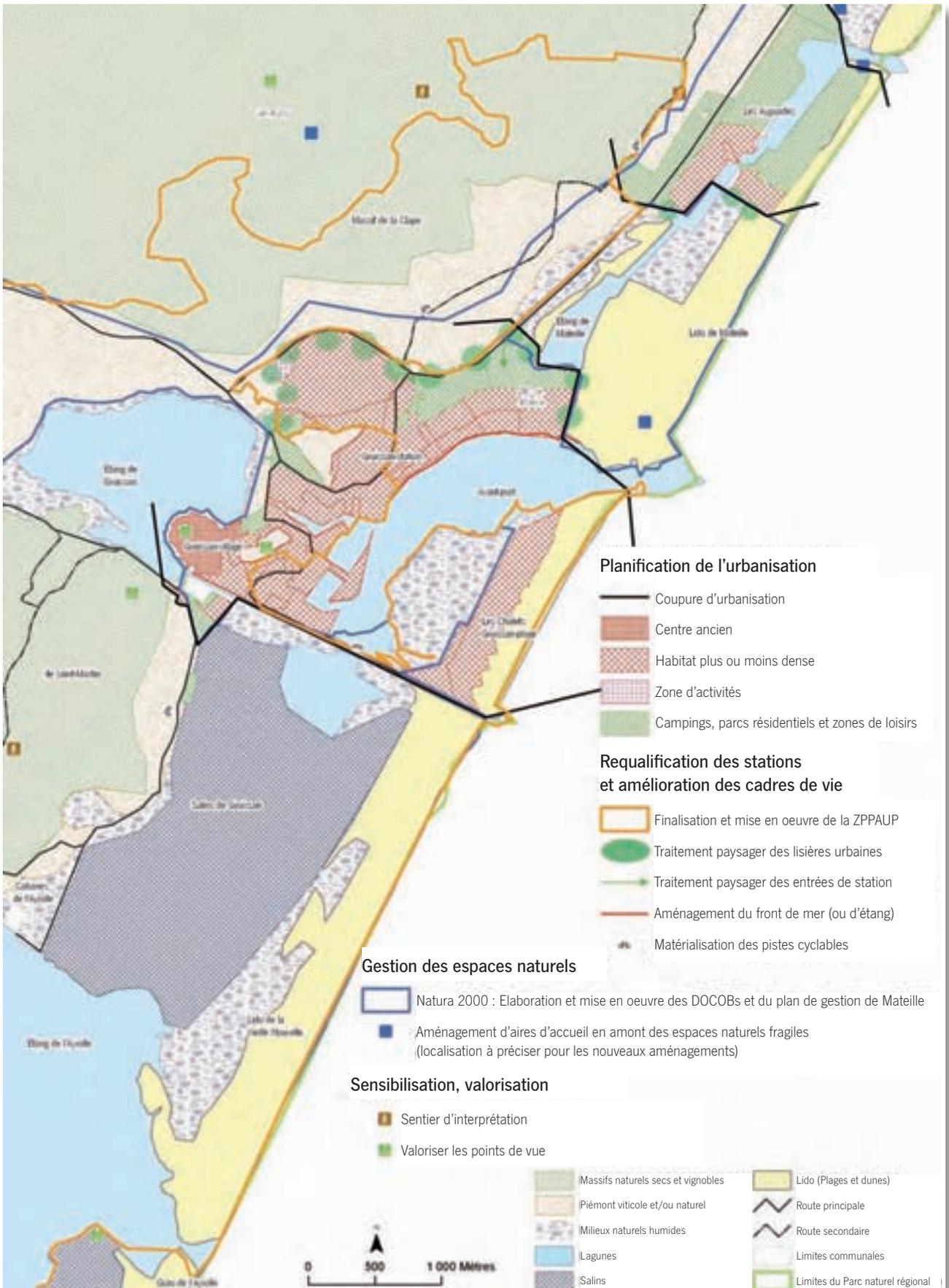
- Maintien des milieux ouverts et des structures paysagères rurales (DOCOB)
- Mise en valeur et restauration des murets, cabanons, vergers...
- Valorisation des points de vue sur les salins de Gruissan et sur les étangs de Campagnol et de l'Ayrolle
- Valorisation des blockhaus

■ Les salins de Gruissan

- Maintien, soutien et développement de la valorisation touristique et économique des salins
- Préservation de ces espaces naturels spécifiques

■ Les étangs

- Gestion des apports d'eau douce (en qualité et quantité) pour favoriser la restauration des milieux (règlement d'eau, travaux hydrauliques...)
- Appui au suivi de la qualité des eaux notamment vis-à-vis de la baignade et du ramassage des coquillages



A Port la Nouvelle les enjeux urbains sont multiples puisqu'il s'agit d'y étendre le port industriel (hors PNR), de programmer l'extension de l'urbanisation (PLU en cours d'élaboration) en tenant compte aussi bien des risques industriels que de la sensibilité des milieux naturels, de requalifier la station et de poursuivre la valorisation du cœur de village et de ses espaces publics ou encore celle de la façade portuaire et maritime.

Mais tout l'intérêt sur cette commune réside dans la proximité immédiate de la ville et du port avec des espaces naturels de très grande qualité, tous inclus en sites Natura 2000, tels que l'île Sainte Lucie (joyau de la commune géré par l'ONF, la commune, le PNR, le CPIE), les salins et le lido de la Vieille-Nouvelle.

Le Conservatoire du Littoral en est propriétaire, ou affectataire pour le lido (situé sur le Domaine public maritime), et un projet de réserve naturelle régionale actuellement en cours viendra renforcer la protection foncière existante sur environ 850 ha : une meilleure organisation de la fréquentation ainsi que la gestion des niveaux d'eau permettront de préserver aussi bien les habitats naturels, dont certains très rares tels les steppes salées, que les populations de laro-limicoles présentes dans les salins et sur le lido.

La maison éclusière de Sainte-Lucie, idéalement située entre île et salins, sera gérée par le PNR, après réhabilitation, afin de compléter le dispositif d'accueil du public dans les espaces naturels. La valorisation du patrimoine bâti et historique (île de la Nadière, la Tour de la Redoute) fait également partie des objectifs de la commune.

Au sud de la station l'aménagement et la finalisation de l'extension urbaine, le traitement des interfaces entre espaces bâtis et espaces naturels (site Natura 2000) constitueront également un enjeu important. De même pour la reconquête de l'arrière plage avec la poursuite de l'opération de décabanisation sur la route des Vignes.

Enfin sur ce lido sud, les limites communales ont récemment évolué pour transférer la plage du Rouet, jouxtant les salins de La Palme, à la commune de la Palme. La problématique porte sur la maîtrise de la circulation mais aussi sur la gestion environnementale des salins.

L'agglomération de Port la Nouvelle

- Affirmation du centre ville par la requalification des espaces publics centraux : renforcement de la fonction centrale autour de l'église
- Valorisation de la façade maritime et portuaire
- Extension du port de plaisance
- Aménagement d'une piste cyclable entre Sigean et Port-la-Nouvelle

La station

- Requalification des espaces publics centraux
- Réhabilitation du bâti des résidences
- Finalisation de l'extension urbaine sur le sud de la station : projet urbain et aménagement paysager de qualité
- Aménagement paysager du front de mer

Le plateau des éoliennes

- Balisage du sentier de découverte des éoliennes
- Maillage pédestre et VTT
- Aménagement d'une aire de stationnement en amont du site
- Mise en œuvre du DOCOB de l'étang de La Palme
- Création d'une zone de développement éolien (ZDE)

L'île Sainte-Lucie et les salins

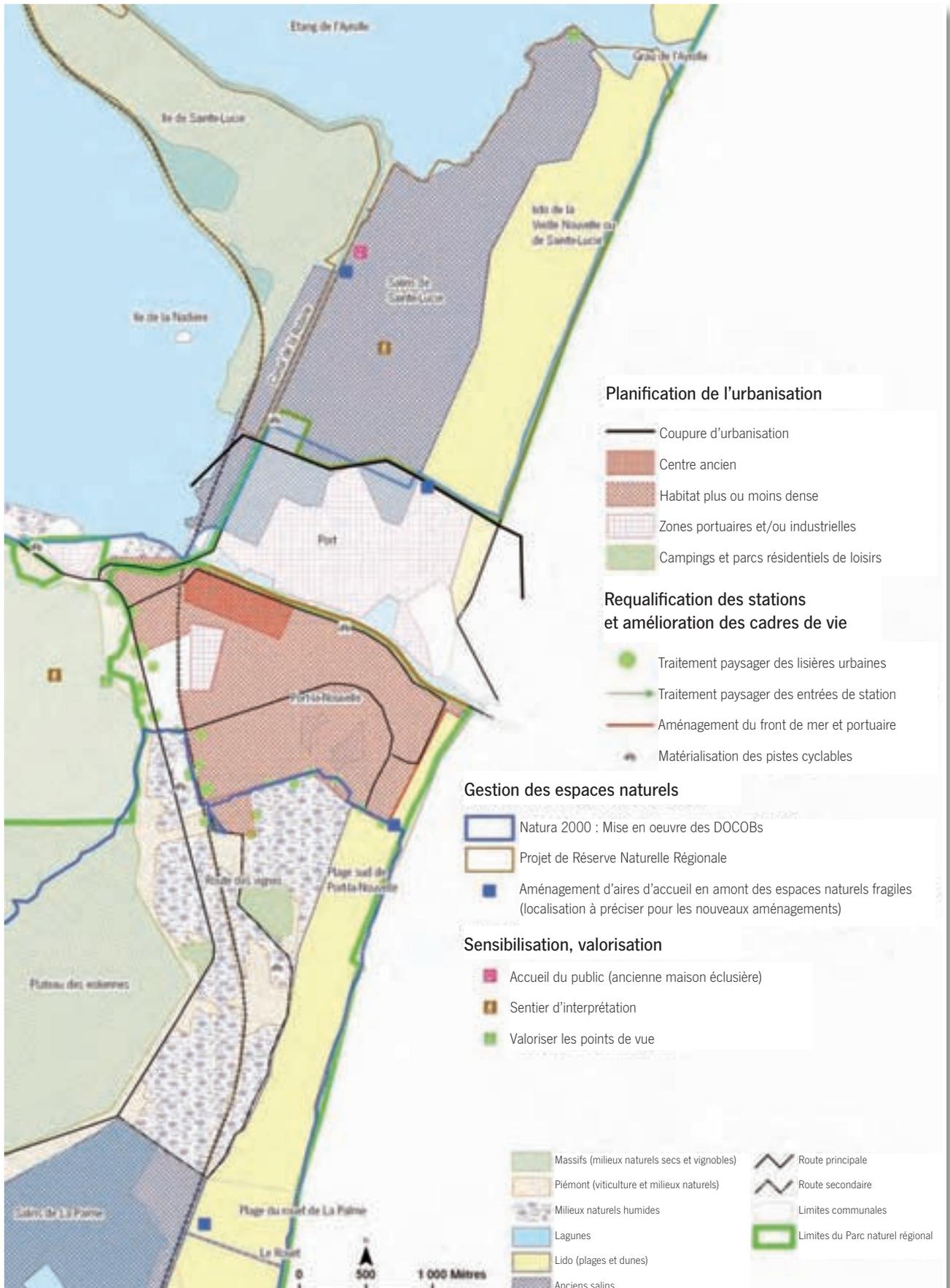
- Mise en œuvre du DOCOB du site des étangs du Narbonnais
- Création d'une réserve naturelle régionale : île, salins et lido de Sainte-Lucie
- Mise en place et aménagement paysager des zones de stationnement
- Optimisation de l'accueil au niveau de la maison éclusière et d'une maison de la Réserve
- Requalification de l'accès à l'île
- Affirmation de l'identité culturelle et patrimoniale des salins et de l'île Sainte-Lucie par le biais de la réserve naturelle régionale
- Restauration et mise en valeur de la Tour de la Redoute
- Accès interdit aux véhicules à moteur en fonction du plan de gestion de la Réserve

Les lidos de Port la Nouvelle (plage sud et Vieille Nouvelle)

- Accès régulé des véhicules à moteur
- Création d'aires de stationnement en amont des espaces naturels fragiles
- Pistes cyclables permettant la liaison de la ville aux lidos : aménagement d'une voie cyclable sur la « route des vignes » en arrière du lido de La Palme.
- Maîtrise de la cabanisation en arrière du lido de La Palme (route des vignes)
- Requalification paysagère du sud de la station
- Mise en œuvre du DOCOB de La Palme

Plage du Rouet et salins de La Palme

- Mise en œuvre du DOCOB de la Palme
- Accès régulé des véhicules à moteur
- Matérialisation d'une aire de stationnement en dehors des espaces naturels fragiles
- Maintien du Rouet et valorisation patrimoniale
- Reconversion d'une partie des salins en pôle nautique et écotouristique en lien avec l'organisation de la fréquentation sur l'étang
- Remise en eau et gestion hydraulique d'une partie des salins pour la nidification des laro-limicoles (DOCOB) et pour le développement d'une activité économique respectueuse de l'environnement



Préserver et requalifier le littoral à Leucate

La commune de Leucate est concernée par 3 DOCOB dont deux validés (plateau de Leucate, étang de La Palme), et un en cours d'élaboration (étang de Salses Leucate). Mais dès 1995, elle s'est investie dans l'élaboration d'un plan de gestion de l'île et du lido des Coussoules, dans l'optique de conserver et renforcer l'attractivité des plages pour les sports de glisse, tout en préservant la forte biodiversité.

Récemment une aire de stationnement fut créée en amont de la plage afin d'y limiter la circulation et le stationnement des véhicules. Plusieurs aires pour les campings cars ont également été aménagées à La Franqui et à Leucate Plage. Un plan de gestion agro-environnementale portant sur l'ensemble du plateau est à ce jour à l'étude, dans la continuité des différentes mesures de reconquête viticole et de valorisation paysagère engagées depuis longtemps.

Les grandes priorités à l'horizon 2021 pour les espaces naturels restent centrées sur l'amélioration de l'accueil et la réduction des impacts (installation d'une signalétique et d'une information appropriées, création de sentiers, organisation des pratiques et manifestations sportives, sensibilisation du public...), la poursuite des aménagements visant à limiter les accès des véhicules aux espaces fragiles (falaise de Leucate, Mouret, bord de l'étang de Salses Leucate).

La gestion d'habitats naturels (mise en défens de sites soumis à forte fréquentation...) et du grau de l'étang de La Palme constituera également un volet important pour la préservation des espaces naturels.

L'amélioration du cadre de vie ainsi que la protection et la restauration du patrimoine bâti et paysager restent également des préoccupations importantes de la commune, avec notamment la mise en œuvre des prescriptions de la ZPPAUP (créée en 2008), la poursuite de l'aménagement des fronts de mer, la valorisation d'espaces publics et des entrées de village et l'adoption de nouvelles formes urbaines. Enfin la mairie de Leucate tient également à ce que les produits locaux issus des activités traditionnelles de la pêche, de la viticulture et de la conchyliculture soient valorisés à leur juste valeur.

■ **Mise en œuvre de la ZPPAUP** pour Leucate-village, le plateau, la Franqui, le lido et l'île des Coussoules, Leucate-plage et le Mouret

■ Accès aux entités urbaines

- Mise en valeur des accès routiers aux entités urbaines de Leucate : requalification des voies, traitement des accotements au niveau de la plaine viticole (végétalisation des déblais, remblais et des emprises disponibles de l'ancien projet de 2x2 voies)
- Matérialisation d'une voie cyclable reliant La Franqui, Leucate-Plage, le grau des Ostréiculteurs puis Port Leucate

■ L'île et le lido des Coussoules

- Mise en œuvre du DOCOB de l'étang de La Palme
- Maîtrise de la fréquentation automobile sur l'île et la plage des Coussoules : accès interdit aux véhicules sur le lido (DOCOB)
- Organisation de l'accueil et des pratiques sportives : sentiers d'interprétation pédestre, sentier équestre, balisage des zones sensibles (nidification et zones végétales) et information du public
- Résorption des points noirs paysagers (cabanes abandonnées, décharges sauvages, ...) et déplacement du ranch
- Mise à niveau de la station de lagunage : extension et intégration paysagère
- Gestion du grau et amélioration du fonctionnement hydraulique de l'étang de La Palme (DOCOB)
- Gestion des habitats naturels à vocation agricole éventuelle

■ Leucate-village

- Création d'un sentier d'interprétation au château
- Requalification de la cave coopérative et de ses abords : conception urbaine, architecturale et paysagère de qualité

■ Leucate-Plage

- Requalification des espaces publics centraux et de l'entrée de ville
- Création d'un équipement touristique : conception urbaine, architecturale et paysagère de qualité
- Poursuite du traitement du front de mer

■ La Franqui

- Préservation du site et gestion du patrimoine arboré
- Conception urbaine, architecturale et paysagère pour l'extension en entrée de station, traitement des transitions entre espaces bâtis et espaces naturels
- Poursuite de l'aménagement du front de mer

■ Le plateau de Leucate

- Mise en œuvre du DOCOB « Plateau de Leucate »
- Gestion et restauration des habitats naturels, conservation de la mosaïque de milieux (DOCOB)
- Création d'aires de stationnement en amont de la falaise et sensibilisation du public (DOCOB)
- Réalisation du sentier de la falaise, mise en sécurité de l'accès à la plagette et préservation de la dune (DOCOB)
- Poursuite de la décabanisation
- Reconquête viticole, agricole et paysagère, mise en œuvre du PLAC, entretien des murets et haies, revalorisation des vergers
- Organisation du maillage pédestre et VTT
- Mise en œuvre d'un plan de gestion agro-environnementale sur l'ensemble du plateau
- Réorganisation des dessertes du plateau : limitation de la pénétration des véhicules, amélioration de l'accès aux engins agricoles en respectant les structures paysagères

■ Le lido du Mouret

- Elaboration et mise en œuvre du DOCOB de Salses-Leucate
- Organisation de la fréquentation, limitation de l'accès pour les véhicules, aménagement d'aires de stationnement et des accès à la plage
- Suppression du ranch
- Traitement paysager du Mouret

■ Abords de l'étang

- Elaboration et mise en œuvre du DOCOB de Salses-Leucate
- Gestion de l'accueil et du stationnement de jour sur les spots de planche à voile à la Mine et au Goulet
- Réhabilitation du sentier des douaniers avec parcours d'interprétation



Vue d'ensemble sur la Charte

OBJECTIFS	MESURES	SOUS-MESURES
AXE 1 : Protéger et valoriser nos patrimoines naturels et paysagers		
OBJECTIF 1.1 Mieux connaître et mieux s'organiser pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel	Mesure 1.1.1. Renforcer les connaissances sur les écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, mutualiser et diffuser les connaissances - Assurer les suivis nécessaires à la gestion des espaces naturels pour les valoriser - Impulser des programmes de recherche
	Mesure 1.1.2. Définir des stratégies de gestion pertinentes et adaptées	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et articuler les stratégies régionales, départementales et locales - Renforcer la coordination et les échanges entre gestionnaires des espaces naturels et de l'eau - Réaliser et actualiser les plans de gestion en concertation avec les acteurs locaux - Renforcer les protections foncières et réglementaires existantes
OBJECTIF 1.2 Gérer durablement la biodiversité des écosystèmes aquatiques et terrestres	Mesure 1.2.1. Mettre en œuvre une gestion durable des espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les Documents d'Objectifs « Natura 2000 » - Renforcer la gestion des zones humides et leur biodiversité - Gérer et maintenir l'ouverture des milieux secs - Maintenir et restaurer les corridors écologiques et la nature ordinaire - Organiser l'accueil et la fréquentation dans les espaces naturels - Renforcer la surveillance dans les espaces naturels et l'application des réglementations
	Mesure 1.2.2. Améliorer la qualité de l'eau, le fonctionnement des milieux aquatiques et la gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la pollution de l'eau - Améliorer le fonctionnement hydraulique des lagunes et des cours d'eau et canaux, réduire les facteurs favorisant le comblement des étangs - Gérer et partager durablement la ressource en eau
OBJECTIF 1.3 Reconnaître et préserver la diversité des paysages méditerranéens de la Narbonnaise	Mesure 1.3.1 Connaître, préserver et valoriser les paysages de la Narbonnaise, ses éléments identitaires et le bâti traditionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur le paysage et ses évolutions par une approche pluridisciplinaire - Restaurer, entretenir l'architecture villageoise et des domaines viticoles - Connaître, restaurer et valoriser le patrimoine vernaculaire - Renforcer et valoriser les éléments identitaires et structurants du paysage - Renforcer la protection des paysages
	Mesure 1.3.2. Restaurer les sites dégradés ou en mutation	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la loi sur l'affichage et harmonisation de la signalétique - Résorber et limiter les décharges et dépôts sauvages - Résorber et limiter les autres points noirs paysagers - Intégrer nouvelles infrastructures dans le paysage et réhabiliter sites abandonnés ou en fin d'exploitation

AXE 2 : Aménager, construire et produire de manière responsable

OBJECTIF 2.1 Innover pour un aménagement équilibré de l'espace et une préservation de l'environnement et des paysages	Mesure 2.1.1. S'organiser pour un aménagement respectueux de l'espace, des paysages et des ressources	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les démarches de développement durable - Définir des politiques d'aménagement concertées - Proposer une gestion à l'échelle du territoire sur les questions du climat, de l'énergie et de la ressource en eau - Conserver et valoriser la dimension rurale caractéristique du territoire dans les projets d'aménagements
	Mesure 2.1.2. Expérimenter de nouvelles modalités d'aménagement et de construction	<ul style="list-style-type: none"> - Innover pour un urbanisme de qualité et d'excellence environnementale - Développer des zones d'activité HQE et requalifier les zones d'activités existantes - Promouvoir un bâti de qualité, économe en énergie et respectueux de l'environnement et du patrimoine - Informer et conseiller les habitants

OBJECTIF 2.2 Anticiper les mutations et garantir le maintien des activités de productions emblématiques : viticulture et pêche lagunaire	Mesure 2.2.1. Soutenir et valoriser les productions locales et accompagner la diversification et le développement de nouvelles filières	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir la promotion et la valorisation des produits agricoles et de la pêche lagunaire - Développer les circuits courts et accompagner les projets d'amélioration des structures collectives de production des petits métiers de la pêche - Améliorer l'accueil autour du vin, de la pêche lagunaire et dans les exploitations agricoles - Accompagner et anticiper le changement climatique et développement de cultures agricoles adaptées aux spécificités méditerranéennes - Expérimenter et encadrer la production d'énergie d'origine renouvelable dans les espaces agricoles
	Mesure 2.2.2. Orienter les évolutions des activités agricoles et de la pêche dans le sens d'un développement durable du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'agriculture comme outil de gestion durable des espaces ruraux et de prévention contre les risques naturels - Mettre en œuvre des mesures, itinéraires techniques et pratiques respectueuses de l'environnement, de la biodiversité et des paysages - Poursuivre et soutenir la gestion des déchets et effluents agricoles et optimiser l'usage des ressources en eau et en énergie
OBJECTIF 2.3 Structurer une offre d'accueil touristique et de loisirs liés aux patrimoines	Mesure 2.3.1. Révéler la dimension « Nature et culture méditerranéenne » de la Narbonnaise	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre « Nature et Patrimoine » spécifique - Faire émerger une destination "Parc naturel régional" - Proposer une meilleure intégration des patrimoines et du territoire dans l'offre balnéaire
	Mesure 2.3.2. Promouvoir les valeurs du tourisme durable en Narbonnaise	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le partenariat autour des démarches de progrès et de qualité environnementale - Soutenir la qualification de l'ensemble de l'offre - Accompagner le développement durable des sports et loisirs de plein air
OBJECTIF 2.4 Promouvoir et accompagner les démarches de qualité environnementale et l'accueil économique durable	Mesure 2.4.1. Favoriser, dans les entreprises, l'émergence d'activités et de démarches liées à la qualité environnementale et au patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer et valoriser les démarches environnementales dans les entreprises - Appuyer la gestion des déchets des entreprises et du Bâtiment et des Travaux Publics - Développer une offre locale de compétences pour les petites entreprises du bâtiment - Favoriser l'émergence de nouvelles filières locales et créer des passerelles entre producteurs et consommateurs
	Mesure 2.4.2. Appuyer les collectivités dans l'innovation et la performance environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'usage domestique de l'eau - Réduire et valoriser les déchets ménagers - Etre exemplaires et innovants en matière d'économie d'énergie

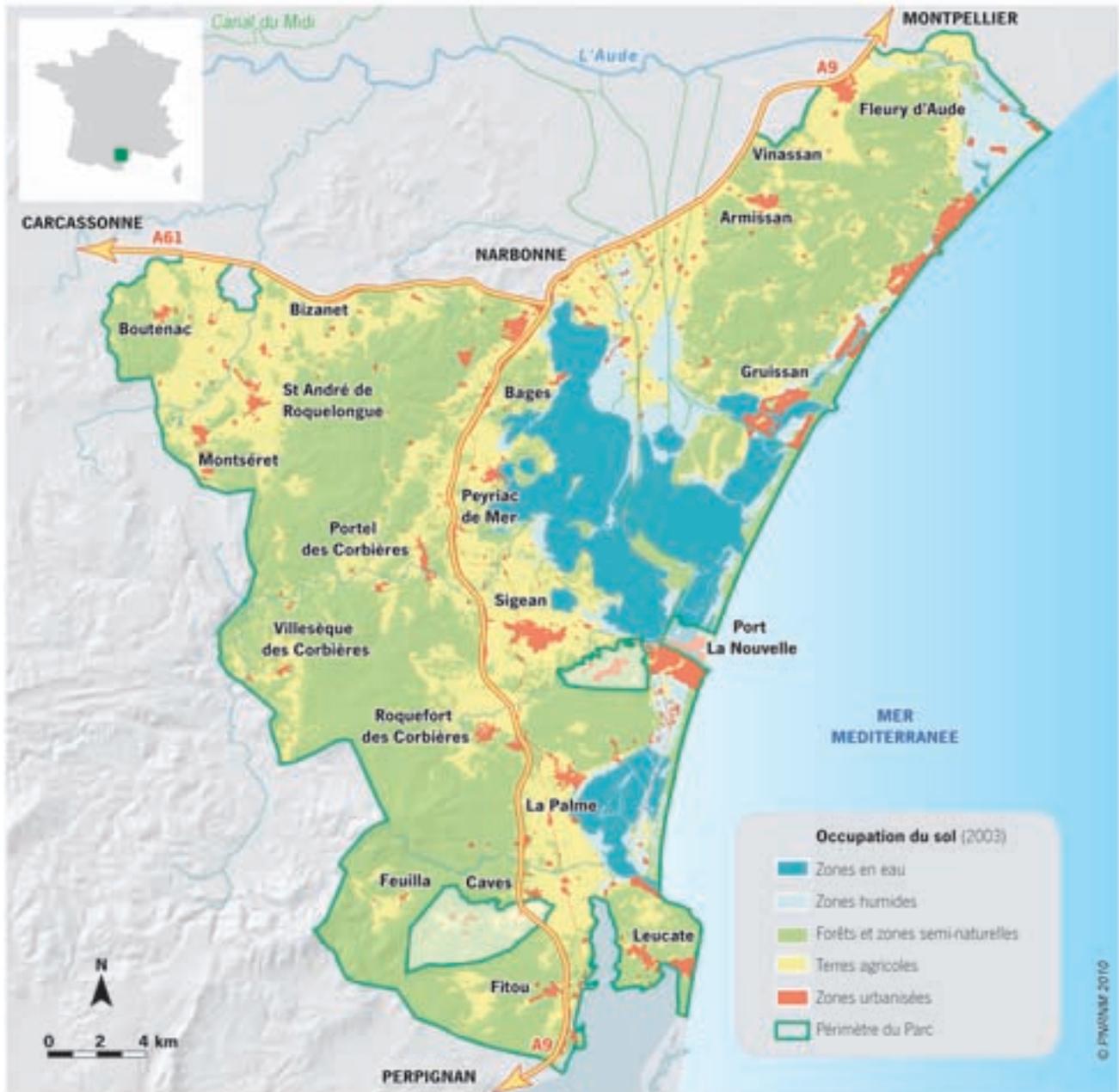
AXE 3 : Vivre le Parc et sa dynamique avec les acteurs et habitants

OBJECTIF 3.1 Mettre en place une stratégie de coopération au service du projet de territoire	Mesure 3.1.1. Partager le projet avec le plus grand nombre et s'inscrire dans une dynamique plus large	<ul style="list-style-type: none"> - Coopérer localement pour privilégier la co-construction des projets - Engager des partenariats dans le cadre de réseaux régionaux, nationaux et internationaux - Participer et mettre en place des projets dans le cadre de l'arc latin et méditerranéen
	Mesure 3.1.2. Partager le projet avec les habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer plusieurs modes de participation pour les habitants - Partager les connaissances et les perceptions du territoire avec les habitants
OBJECTIF 3.2 Prolonger l'émergence d'une plateforme pour l'éducation à l'environnement et au territoire	Mesure 3.2.1. Proposer au public un projet éco-citoyen d'envergure et accompagner le changement des comportements	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur un réseau de professionnels de l'éducation à l'environnement pour développer les initiatives éducatives - Constituer une dynamique de partage et de rencontres autour de l'Education à l'environnement - Soutenir et relayer les initiatives des partenaires locaux et s'inscrire dans une démarche à l'échelle du littoral
	Mesure 3.2.2. Sensibiliser et éduquer les jeunes aux patrimoines et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et développer les partenariats éducatifs - Diversifier et enrichir les démarches éducatives innovantes
OBJECTIF 3.3 Rendre accessible au grand public la compréhension des patrimoines culturels	Mesure 3.3.1. Connaître et révéler les patrimoines culturels de la Narbonnaise	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et valoriser le patrimoine immatériel et sa dimension matérielle - Préserver et valoriser le patrimoine historique à travers des projets fédérateurs - Préserver et valoriser la langue et la culture occitane - Favoriser la création et les œuvres d'auteurs pour irriguer le territoire
	Mesure 3.3.2. Faire vivre et partager les patrimoines de la Narbonnaise	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une stratégie globale d'interprétation du territoire avec l'ensemble des acteurs concernés - Structurer un réseau d'accueil et d'équipement de plein air - Poursuivre et développer les éditions du Parc





PERIMETRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE



COMMUNES, GROUPEMENTS ET PRINCIPAUX PARTENAIRES AYANT ADOPTÉ LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE EN MÉDITERRANÉE

Armissan
Bages
Bizanet
Boutenac
Caves
Feuilla
Fitou
Fleury d'Aude
Gruissan
La Palme
Leucate

Montségret
Narbonne
Peyriac de Mer
Portel des Corbières
Port La Nouvelle
Roquefort des Corbières
Saint André de Roquelongue
Sigean
Villesèque des Corbières
Vinnassan

Chambre d'Agriculture de l'Aude
Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne - Lézignan Corbières - Port La Nouvelle
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

SyCoT de la Narbonnaise
Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération
Communauté de Communes Corbières en Méditerranée
Communauté de Communes de la Région Lézignanaise
Communauté de Communes de la Contrée de Durban

Département de l'Aude
Région Languedoc-Roussillon



Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Domaine de Montplaisir
11 100 Narbonne

Tél 04 68 42 23 70
Fax 04 68 42 66 55

info@parc-naturel-narbonnaise.fr
www.parc-naturel-narbonnaise.fr



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI